



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
E N A P

LA RECHERCHE
COMMANDITÉE

RÔLES DES INTERVENANTS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Dans le cadre des travaux effectués pour la
Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois
11 mai 2007



Université du Québec
École nationale d'administration publique

AVANT-PROPOS

À la demande de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a réalisé une recherche comparative portant sur le rôle des différents intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein de quatre administrations de l'OCDE. Cette recherche est accompagnée d'une analyse qui présente les principaux constats ressortant de l'étude.

Les travaux ont été supervisés par Mathieu Carrier, agent de recherche, et réalisés par Yannick Cormier, Marc Demers et Jean-Michel Ross, assistants de recherche. Ont également collaboré à la recherche, Dolorès Grossemy, agente de recherche et Tarik Sadik, agent de recherche. La révision linguistique a été réalisée par Patricia Pelletier et Patricia Caron, alors que Corinne Sarian a procédé à la mise en page du rapport.

Jacques Auger, Ph.D.
Professeur associé
Coordonnateur à la recherche commanditée
L'Observatoire de l'administration publique – ENAP
jacques.auger@enap.ca

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	I
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VII
FAITS SAILLANTS	1
1 INTRODUCTION.....	1
2 DYNAMIQUES ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE.....	2
3 CONCLUSION	5
AUSTRALIE	9
1 MISE EN CONTEXTE.....	9
2 DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS	10
3 RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT	11
3.1 GOUVERNEMENT AUSTRALIEN.....	11
3.1.1 <i>Department of Agriculture, Fisheries and Forestry</i>	11
3.2 ÉTAT DU QUEENSLAND	13
3.2.1 <i>Department of Primary Industries and Fisheries</i>	13
3.2.2 <i>Queensland Rural Adjustment Authority</i>	14
4 RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS.....	15
4.1 NIVEAU FÉDÉRAL.....	15
4.1.1 <i>National Farmer Federation</i>	15
4.1.2 <i>Grains Council of Australia</i>	17
4.2 ÉTAT DE QUEENSLAND	18
4.2.1 <i>AgForce Queensland</i>	18
5 RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF	19
5.1 UNITED FARMERS CO-OPERATIVE	19
5.2 BIOLOGICAL FARMERS OF AUSTRALIA	20
5.3 MEAT AND LIVESTOCK AUSTRALIA.....	20
6 RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION	21
6.1 DAIRY FARMERS CO-OPERATIVE LTD.....	21
6.2 NORTHERN CO-OPERATIVE MEAT COMPANY LTD	22
6.3 CO-OPERATIVE BULK HANDLING LTD	22
7 RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	23
7.1 GREENING AUSTRALIA.....	23
BIBLIOGRAPHIE	25

ANNEXE I : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES..... 29

FRANCE 33

1	MISE EN CONTEXTE.....	33
2	DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS	35
3	RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT	37
3.1	UNION EUROPÉENNE	37
3.1.1	<i>Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural.....</i>	37
3.2	GOUVERNEMENT FRANÇAIS	38
3.2.1	<i>Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.....</i>	38
3.3	CHAMBRES D'AGRICULTURE.....	41
3.3.1	<i>Association professionnelle des chambres d'agriculture.....</i>	41
3.3.2	<i>Chambres d'agriculture régionales</i>	43
3.3.3	<i>Chambres d'agriculture départementales</i>	45
4	RÔLES DU OU DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS	47
4.1	FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA).....	47
4.2	LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE	50
4.3	COORDINATION RURALE	53
5	RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF	56
5.1	COOPÉRATIVE TERRENA	56
5.2	UNION INVIVO.....	57
5.3	UNION DE COOPÉRATIVES SODIAAL	59
6	RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION	61
6.1	LACTALIS.....	61
6.2	BONGRAIN SA	62
7	RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	63
7.1	UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS - QUE CHOISIR	63
7.2	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.....	65
7.3	CENTRES DE GESTION AGRÉÉS	66
7.4	COORDINATION PAYSANNE EUROPÉENNE	67
	BIBLIOGRAPHIE	69

ONTARIO 75

1	MISE EN CONTEXTE.....	75
2	DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS	75
3	RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT	77
3.1	ONTARIO MINISTRY OF AGRICULTURE, FOOD AND RURAL AFFAIRS.....	77
3.2	AGRICORP	78
3.3	INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO	79

4	RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS.....	80
4.1	ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE.....	80
4.2	DAIRY FARMERS OF ONTARIO.....	83
4.3	ONTARIO WHEAT PRODUCERS' MARKETING BOARD.....	84
5	RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF	85
5.1	ACC FARMERS FINANCIAL.....	85
5.2	ONTARIO DAIRY COUNCIL.....	87
5.3	ONTARIO DAIRY GOAT CO-OPERATIVE	87
5.4	ONTARIO CATTLEMEN'S ASSOCIATION.....	88
6	RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION	89
6.1	ALLIANCE OF ONTARIO FOOD PROCESSORS.....	89
6.2	GAY LEA FOODS CO-OPERATIVE LTD	89
6.3	ONTARIO INDEPENDANT MEAT PROCESSORS	90
7	RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	91
7.1	ONTARIO FARM ANIMAL COUNCIL	91
7.2	UNIVERSITY OF GUELPH	92
7.3	ONTARIO AGRICULTURAL COLLEGE.....	92
	BIBLIOGRAPHIE	95
	WISCONSIN	101
1	MISE EN CONTEXTE.....	101
1.1	ÉTATS-UNIS.....	101
1.2	WISCONSIN.....	101
2	DYNAMIQUES ENTRE LES ACTEURS.....	102
3	RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT	104
3.1	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	104
3.1.1	<i>United States Department of Agriculture.....</i>	<i>104</i>
3.1.2	<i>Risk Management Agency</i>	<i>105</i>
3.2	ÉTAT DU WISCONSIN	107
3.2.1	<i>Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection.....</i>	<i>107</i>
4	RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS.....	109
4.1	NIVEAU FÉDÉRAL.....	109
4.1.1	<i>American Farm Bureau Federation.....</i>	<i>109</i>
4.1.2	<i>National Farmers Union</i>	<i>112</i>
4.2	ÉTAT DU WISCONSIN	113
4.2.1	<i>Wisconsin Farm Bureau Federation.....</i>	<i>113</i>
4.2.2	<i>Wisconsin Farmers Union</i>	<i>115</i>
4.2.3	<i>Dairy Business Association of Wisconsin.....</i>	<i>116</i>
5	RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF	117
5.1	NATIONAL COUNCIL OF FARMER COOPERATIVES	117
5.2	WISCONSIN FEDERATION OF COOPERATIVES.....	118

6	RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION	119
6.1	WISCONSIN DAIRY PRODUCTS ASSOCIATION.....	119
7	RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	120
7.1	ORGANIC CONSUMERS ASSOCIATION.....	120
7.2	WISCONSIN ASSOCIATION OF FAMILY AND CONSUMER SCIENCES.....	121
7.3	UNIVERSITY OF WISCONSIN-EXTENSION.....	121
	BIBLIOGRAPHIE	125

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

FAITS SAILLANTS

DAFF	<i>Department of Agriculture, Fisheries and Forestry</i>
DPIF	<i>Department of Primary Industries and Fisheries</i>
NFF	<i>National Farmers Federation</i>
OFA	<i>Ontario Federation of Agriculture</i>
PAC	Politique agricole commune
QRAA	<i>Queensland Rural Adjustment Authority</i>
UPA	Union des producteurs agricoles

AUSTRALIE

DAFF	<i>Department of Agriculture, Fisheries and Forestry</i>
DPIF	<i>Department of Primary Industries and Fisheries</i>
GCA	<i>Grains Council of Australia</i>
MLA	<i>Meat and Livestock Australia</i>
QRAA	<i>Queensland Rural Adjustment Authority</i>
NFF	<i>National Farmers Federation</i>

FRANCE

APCA	Association professionnelle des chambres d'agriculture
CGA	Centre de gestion agréé
CPE	Coordination Paysanne Européenne
CR	Coordination rurale
DDAF	Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt
DDSV	Directions Départementales des Services Vétérinaires

DRAF	Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt
FNE	France Nature Environnement
FNSE	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
PAC	Politique agricole commune

ONTARIO

ACCF	<i>FACC Farmers Financial</i>
AOFP	<i>Alliance of Ontario Food Processors</i>
DFO	<i>Dairy Farmers of Ontario</i>
GLFC	<i>Gay Lea Foods Co-operative Ltd</i>
IRAO	Institut de Recherche Agricole de l'Ontario
OAC	<i>Ontario Agricultural College</i>
OCA	<i>Ontario Cattlemen's Association</i>
ODC	<i>Ontario Dairy Council</i>
ODGC	<i>Ontario Dairy Goat Co-operative</i>
OFA	<i>Ontario Federation of Agriculture</i>
OFAC	<i>Ontario Farm Animal Council</i>
OIMP	<i>Ontario Independent Meat Processors</i>
OMAFRA	<i>Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs</i>
OWPMB	<i>Ontario Wheat Producers' Marketing Board</i>

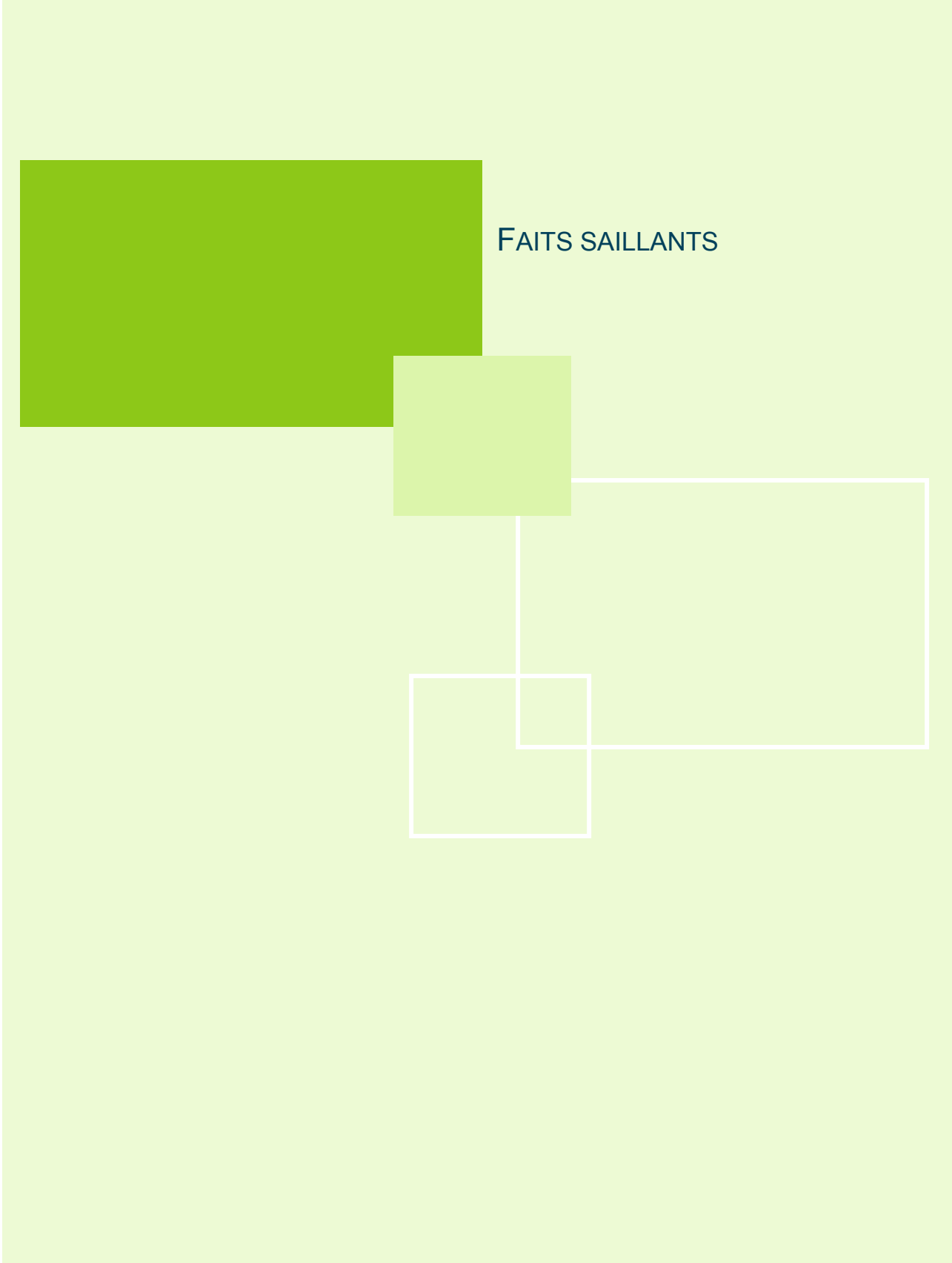
WISCONSIN

AFBF	<i>American Farmer Bureau Federation</i>
DBA	<i>Dairy Business Association</i>
DATCP	<i>Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection</i>
NCFC	<i>National Council of Farmer Cooperatives</i>
OCA	<i>Organic Consumers Associations</i>

RMA	<i>Risk Management Agency</i>
USDA	<i>United States Department of Agriculture</i>
UWEX	<i>University of Wisconsin-Extension</i>
WAFC	<i>Wisconsin Association of Family and Consumer Sciences</i>
WDPA	<i>Wisconsin Dairy Products Association</i>
WFBF	<i>Wisconsin Farmer Bureau Association</i>
WFC	<i>Wisconsin Federation of Cooperatives</i>
WFU	<i>Wisconsin Farmer Union</i>

ABRÉVIATIONS

\$ A	Dollar australien
\$ CA	Dollar canadien
G\$ A	Milliard de dollars australiens
G\$ CA	Milliard de dollars canadiens
G\$ US	Milliard de dollars américains
M\$ A	Million de dollars australiens
M\$ CA	Million de dollars canadiens
Mt	Million de tonnes



FAITS SAILLANTS

FAITS SAILLANTS

1 INTRODUCTION

La présente étude a été réalisée dans le cadre d'un mandat conféré à L'Observatoire de l'administration publique par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Ce mandat consistait à dresser un portrait du rôle des différents intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Australie, en France, en Ontario et au Wisconsin. Parmi les éléments abordés dans l'étude, l'aspect des relations entre les acteurs gouvernementaux et les regroupements de producteurs a fait l'objet d'une attention particulière. Sur le plan méthodologique, il est à noter que l'étude couvrait les principaux intervenants présents au sein des quatre administrations. Par conséquent, la description et l'analyse qui découlent de l'étude ont été effectuées à partir des principaux acteurs identifiés dans chacune des administrations étudiées.

Par ailleurs, différentes données statistiques ont été colligées afin de pouvoir situer les administrations étudiées les unes par rapport aux autres. Le tableau suivant présente les principaux éléments permettant de comparer le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire des quatre administrations étudiées et de les situer par rapport au Québec.

TABLEAU 1 : PORTRAIT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE AU SEIN DES ADMINISTRATIONS ÉTUDIÉES ET AU QUÉBEC

	Québec	Ontario	Wisconsin	France	Australie
Importance relative de la production agricole	<ul style="list-style-type: none"> 4^e producteur agroalimentaire au Canada 1^{er} producteur de lait au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} producteur agroalimentaire au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e producteur agroalimentaire aux États-Unis 2^e producteur de lait aux États-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} producteur agroalimentaire en Europe 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e producteur mondial de viande ovine 4^e producteur mondial de viande bovine
Principales productions (par ordre d'importance)	<ul style="list-style-type: none"> Lait Élevage porcin 	<ul style="list-style-type: none"> Lait Élevage porcin 	<ul style="list-style-type: none"> Lait Bovins 	<ul style="list-style-type: none"> Lait Blé Bovins 	<ul style="list-style-type: none"> Bovins Blé Lait
Nombre d'exploitations agricoles	29 969 (2004)	59 728 (2001)	77 131 (2002)	545 000 (2005)	129 934 (2005)
Superficie cultivable en hectares par rapport à la superficie totale du territoire (2005)	7 679 215 (5 %)	8 611 160 (8 %)	6 230 840 (44 %)	18 256 780 (33 %)	46 850 270 (6 %)

	Québec	Ontario	Wisconsin	France	Australie
Revenu minimum annuel pour être considérée comme une exploitation agricole	5 000 \$ CA	7 000 \$ CA	1 000 \$ US (1 145 \$ CA)	Donnée non disponible	5 000 \$ A (4 714 \$ CA)
Adhésion à un syndicat de producteurs	Obligatoire (UPA)	Volontaire	Volontaire	Volontaire	Volontaire

2 DYNAMIQUES ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Sur le plan des relations entre les acteurs gouvernementaux et les regroupements de producteurs, trois administrations, soit l'Australie, l'Ontario et le Wisconsin, présentent une dynamique comparable à celle qui existe au Québec. En effet, dans ces trois administrations, la répartition constitutionnelle des pouvoirs oblige les gouvernements fédéraux et provinciaux (ou étatiques) à partager certaines responsabilités en matière de gestion dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette situation a pour principale conséquence de structurer la dynamique entre les acteurs gouvernementaux et les regroupements de producteurs. C'est ainsi qu'en Australie, en Ontario et au Wisconsin, les producteurs agricoles sont représentés par au moins un syndicat au niveau fédéral et au moins un syndicat au niveau provincial (ou étatique). À l'opposé, la France, qui fonctionne dans un système politique différent des trois autres administrations étudiées, compte plusieurs regroupements de producteurs au niveau national qui sont principalement représentés au sein d'une structure de concertation unique : les chambres d'agriculture.

En ce qui concerne les acteurs des secteurs coopératifs et de la transformation, l'Australie, l'Ontario et le Wisconsin présentent sensiblement les mêmes dynamiques. En effet, au sein de ces trois administrations, les coopératives occupent une place importante sur les plans de la collecte, de la transformation et de la mise en marché de certains produits agricoles, notamment le lait et la viande rouge. Pour ce qui est de la France, les coopératives ciblées s'impliquent principalement dans la fourniture d'intrants et de services-conseils à leurs membres, alors que le secteur de la transformation est principalement occupé par de grandes multinationales.

Par ailleurs, trois administrations, soit la France, l'Ontario et le Wisconsin, offrent à leurs agriculteurs la possibilité d'obtenir des services-conseils de la part d'organisations œuvrant en dehors du secteur coopératif. Pour l'essentiel, ces services sont offerts par des institutions scolaires. Par contre, en France, ce type de services est offert par un réseau de 114 centres de gestion agréés (CGA). En ce qui a trait à l'Australie, les recherches effectuées n'ont pu permettre de cerner d'acteurs provenant d'un secteur autre que coopératif et qui offre des services-conseils aux agriculteurs.

■ Australie

La *National Farmers Federation* (NFF), est le seul regroupement national de producteurs au niveau fédéral australien, qui effectue ses représentations auprès du ministère fédéral de l'agriculture : le *Department of Agriculture, Fisheries and Forestry* (DAFF). Au niveau de chacun des États, un seul regroupement de producteurs tente d'exercer son influence auprès du gouvernement. Par exemple *AgForce Queensland*, le regroupement des producteurs agricoles de l'État du Queensland, effectue ses représentations auprès du *Department of Primary Industries and Fisheries* (DPIF). De plus, l'Australie compte aussi des associations de producteurs spécialisés, autant aux niveaux fédéral qu'étatique (par exemple, le *Grains Council of Australia* au fédéral et *AgForce Grains* au niveau de l'État du Queensland).

Par ailleurs, l'Australie présente une structure semblable à celle du Québec en matière de gestion du financement public accordé aux agriculteurs. En effet, la *Queensland Rural Adjustment Authority* (QRAA) joue un rôle sensiblement semblable à celui de la Financière agricole du Québec, dans la mesure où la QRAA offre du financement aux agriculteurs à des taux d'intérêt avantageux. Par contre, la QRAA n'offre pas de régime d'assurance récolte mais gère plutôt certains programmes d'aide ponctuelle lors de catastrophes naturelles. Il est à noter que le conseil d'administration de la QRAA est composé de divers représentants du gouvernement et du monde agricole.

■ Ontario

En ce qui concerne l'Ontario, l'étude réalisée s'est limitée aux principaux acteurs œuvrant au palier provincial. La situation observée ressemble à celle qui prévaut au Québec, dans la mesure où il existe un important regroupement provincial de producteurs, l'*Ontario Federation of Agriculture* (OFA). L'OFA exerce principalement son influence auprès du ministère ontarien responsable de l'agriculture : l'*Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs*. En plus de ce regroupement provincial, l'Ontario compte aussi des regroupements de producteurs spécialisés tels que la *Dairy Farmers of Ontario* et l'*Ontario Wheat Producers' Marketing Board*.

Une autre ressemblance entre l'Ontario et le Québec se situe sur le plan du rôle joué par Agricorp, une société de la Couronne qui assume sensiblement les mêmes responsabilités que la Financière agricole du Québec. En effet, Agricorp offre des programmes publics et privés de gestion du risque semblables au programme d'assurance récolte de la Financière agricole du Québec. Fait intéressant, le conseil d'administration d'Agricorp est essentiellement composé de représentants du monde agricole. Il est à noter que tous les agriculteurs ontariens qui détiennent une exploitation agricole générant des revenus supérieurs à 7 000 \$ CA doivent s'enregistrer auprès d'Agricorp.

En ce qui a trait aux secteurs coopératifs et de la transformation, l'Ontario présente une dynamique où les coopératives se concentrent principalement dans la production laitière, et non dans l'apport d'intrants et de services-conseils. De plus, la province compte deux regroupements de transformateurs dans les domaines de la viande rouge et de la volaille, dont un qui regroupe des transformateurs, des distributeurs, des fournisseurs et des grossistes.

■ Wisconsin

Au Wisconsin, à la différence de la situation qui prévaut au Québec, il existe plus d'un regroupement national (fédéral) et plus d'un regroupement étatique. Par conséquent, les

producteurs peuvent choisir d'adhérer ou non au regroupement de leur choix en fonction de leur préférence. C'est ainsi qu'au palier fédéral, les producteurs sont représentés soit par la *National Farmers Union* ou l'*American Farm Bureau Federation*. Ces dernières font du lobbying directement auprès du gouvernement fédéral et plus spécifiquement auprès du ministère fédéral de l'agriculture : le *United States Department of Agriculture*. À ces regroupements fédéraux sont affiliés des regroupements au niveau de l'État, à savoir :

- la *Wisconsin Farmers Union*, qui fait partie de la *National Farmers Union*;
- la *Wisconsin Farm Bureau Federation*, qui est affiliée à l'*American Farm Bureau Federation*.

Ces deux regroupements étatiques font essentiellement du lobbying auprès du ministère de l'État du Wisconsin responsable de l'agriculture, soit le *Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection*. Du côté des regroupements de producteurs spécialisés, l'État du Wisconsin compte plusieurs associations diverses dont la *Wisconsin Dairy Business Association* qui représente plusieurs acteurs de l'industrie laitière, dont les producteurs. Cette association exerce principalement son influence auprès du *Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection* mais aussi, depuis 2004, auprès du gouvernement fédéral américain.

Sur le plan de la gestion des risques et des programmes d'assurance récolte, la situation au Wisconsin est différente de celle qui prévaut au Québec. En effet, c'est le gouvernement fédéral américain, par le biais de la *Risk Management Agency*, qui gère les programmes d'assurance récolte. Le gouvernement de l'État du Wisconsin n'assume donc aucune responsabilité en la matière.

En ce qui concerne les secteurs coopératifs et de la transformation, le Wisconsin se démarque de par l'importance de ses coopératives en termes de nombre de membres. En fait, le Wisconsin compte deux regroupements de coopératives représentant, d'une part, plus de 2 millions de membres aux États-Unis et, d'autre part, 6,3 millions de résidents du Wisconsin et du Minnesota. De plus, l'État compte une association de producteurs laitiers qui regroupe 80 % de l'ensemble de l'industrie laitière du Wisconsin.

■ France

La situation qui prévaut en France relativement à la dynamique entre les acteurs gouvernementaux et les regroupements de producteurs est particulière. En effet, les agriculteurs français ont le choix d'être représentés ou non par plusieurs regroupements nationaux dont la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la Confédération paysanne et la Coordination rurale. Ces regroupements peuvent notamment faire valoir leur point de vue à deux niveaux. Au niveau supranational, les regroupements de producteurs militent auprès des instances européennes, notamment la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural qui est chargée de la gestion de la Politique agricole commune (PAC).

Par ailleurs, au niveau national, les regroupements de producteurs français peuvent faire valoir leurs intérêts par le biais de « chambres d'agriculture », une particularité du système français qui n'a pas d'équivalent au Québec. Ces chambres ont pour responsabilités de :

- mettre en œuvre, aux niveaux national, régional et départemental, la politique agricole française élaborée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- représenter les intérêts de l'agriculture par les avis qu'elles donnent aux pouvoirs publics en matière d'agriculture, notamment le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;

- fournir des services aux agriculteurs (conseils techniques, formations et information).

Il existe des chambres d'agriculture autant aux niveaux national, régional que départemental. Des élections sont tenues tous les six ans afin de désigner les représentants qui y siégeront. Ces derniers peuvent être issus directement des syndicats ou d'organisations proches du secteur agricole (agroalimentaire, secteur para-agricole). Les chambres d'agriculture sont les seuls mécanismes formels de concertation identifiés dans le cadre de l'étude.

Pour ce qui est du secteur coopératif en France, les trois coopératives ciblées assurent principalement la fourniture d'intrants et de services-conseils. De plus, une d'entre elles assure, en partenariat avec ses filiales, la collecte, la transformation et la distribution de produits laitiers. Il est à noter que la coopérative en question collecte 10 % de l'ensemble du lait français.

En ce qui a trait au secteur de la transformation, le marché français est essentiellement occupé par des entreprises privées. En effet, les deux principaux acteurs cernés dans ce secteur sont des multinationales qui font la transformation du lait.

3 CONCLUSION

En définitive les administrations étudiées présentent, comme exposé précédemment, certaines similarités, la principale étant la possibilité pour les producteurs de pouvoir décider d'être représentés ou non par un regroupement de producteurs. Cette situation est à l'opposé de celle qui a cours au Québec où l'adhésion à l'Union des producteurs agricoles (UPA) est obligatoire. Par contre, il est intéressant de noter que cette liberté de choix n'entraîne pas des structures de représentations identiques au sein des quatre administrations étudiées.

À ce titre, la situation qui prévaut au Wisconsin, et aux États-Unis, est particulière dans la mesure où les liens entre les différents regroupements de producteurs sont moins rigides. En effet, les liens entre les regroupements de producteurs spécialisés et les regroupements étatiques ne sont pas aussi formels qu'en Australie par exemple. C'est ainsi qu'un producteur américain membre de la *Wisconsin Dairy Business Association* n'est pas forcément membre de la *Wisconsin Farmers Union* ou de la *Wisconsin Farm Bureau Federation*.

La souplesse, voire même l'absence de liens entre les différents regroupements, permet notamment à une association telle que la *Wisconsin Dairy Business Association* d'exercer son influence autant sur la scène étatique que fédérale. Cette situation n'a pas été observée au sein des autres administrations étudiées. En Australie par exemple, chaque regroupement de producteurs intervient uniquement dans ses champs spécifiques d'intervention. Un regroupement de producteurs spécialisés tel que *AgForce Grains* concentre donc ses activités uniquement sur les enjeux relatifs à la culture et la mise en marché des céréales du Queensland. Dans le même ordre d'idées, *AgForce Queensland* limite son champ d'intervention aux enjeux relatifs à la production et la mise en marché de plus d'un produit agricole sur le territoire du Queensland.

Par ailleurs, de toutes les administrations étudiées, l'Ontario apparaît comme étant celle où la dynamique entre les acteurs identifiés ressemble le plus à ce qui se passe au Québec. À l'opposé, la France se démarque avec un modèle particulier où l'accent est mis sur la concertation entre les acteurs gouvernementaux et les différents représentants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



AUSTRALIE

1 MISE EN CONTEXTE

L'industrie de l'agriculture emploie plus de 400 000 personnes et représente 3 % du PIB australien¹. Les quatre principaux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire sont :

- la viande de bovins, 4^e rang mondial (2 150 000 Mt);
- le blé, 7^e rang mondial (24 067 000 Mt);
- le lait de vache entier et frais, 14^e rang mondial (10 150 000 Mt);
- la viande d'ovins, 1^{er} rang mondial (667 000 Mt²).

L'Australie est un des membres fondateurs du groupe CAIRNS, qui constitue une coalition de 19 pays exportateurs³ et qui compte pour 25 % des exportations mondiales. Ce groupe prône notamment la libéralisation des marchés agricoles mondiaux⁴.

Selon les données colligées par l'*Australian Bureau of Statistics* en 2006, l'Australie comptait 129 934 établissements agricoles. Sont considérés comme des établissements agricoles « les établissements qui comportent des activités agricoles d'une valeur de 5 000 \$ A (4714 \$ CA) et plus. Depuis 1995, les établissements agricoles ayant des revenus de moins de 200 000 \$ A (188 000 \$ CA) sont en constante diminution. Par contre, les établissements ayant des revenus de plus de 200 000 \$ A sont plus nombreux d'année en année comme en témoigne le tableau de la page suivante⁵ :

¹ Wikipedia, *Agriculture in Australia*, http://en.wikipedia.org/wiki/Agriculture_in_Australia

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La division de la statistique*, <http://www.fao.org/es/ess/top/country.html?lang=fr&country=10&year=2005>

³ En plus de l'Australie, ce groupe comprend : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines, le Pérou, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et l'Uruguay.

⁴ The Cairns Group, *An introduction*, <http://www.cairnsgroup.org/introduction.html>

⁵ Australian Bureau of Statistics, *Australian Farming in Brief*, 2006, [www.ausstats.abs.gov.au/ausstats/subscriber.nsf/0/B6A3AC0352A8580ACA2571D50017A279/\\$File/71060_2006.pdf](http://www.ausstats.abs.gov.au/ausstats/subscriber.nsf/0/B6A3AC0352A8580ACA2571D50017A279/$File/71060_2006.pdf)

**TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS
AGRICOLES EN AUSTRALIE EN FONCTION DE LA
VALEUR DE LEURS OPÉRATIONS AGRICOLES (\$ A)**

	1995	2000	2005
\$0-\$22,499	31 750	28 357	20 332
\$22,500-\$49,999	25 082	22 470	17 928
\$50,000-\$99,999	27 924	25 201	20 221
\$100,000-\$149,999	18 882	16 951	13 438
\$150,000-\$199,999	12 643	12 175	9 904
\$200,000-\$349,999	17 522	19 872	20 011
\$350,000-\$499,999	6 175	8 634	9 866
\$500,000-\$999,999	5 110	8 896	11 742
\$1,000,000-\$1,999,999	1 408	2 639	4 659
\$2,000,000 and more	616	1 177	1 833
Total	147 112	146 371	129 934

(a) Count of establishments with EVAO of \$5,000 or more.

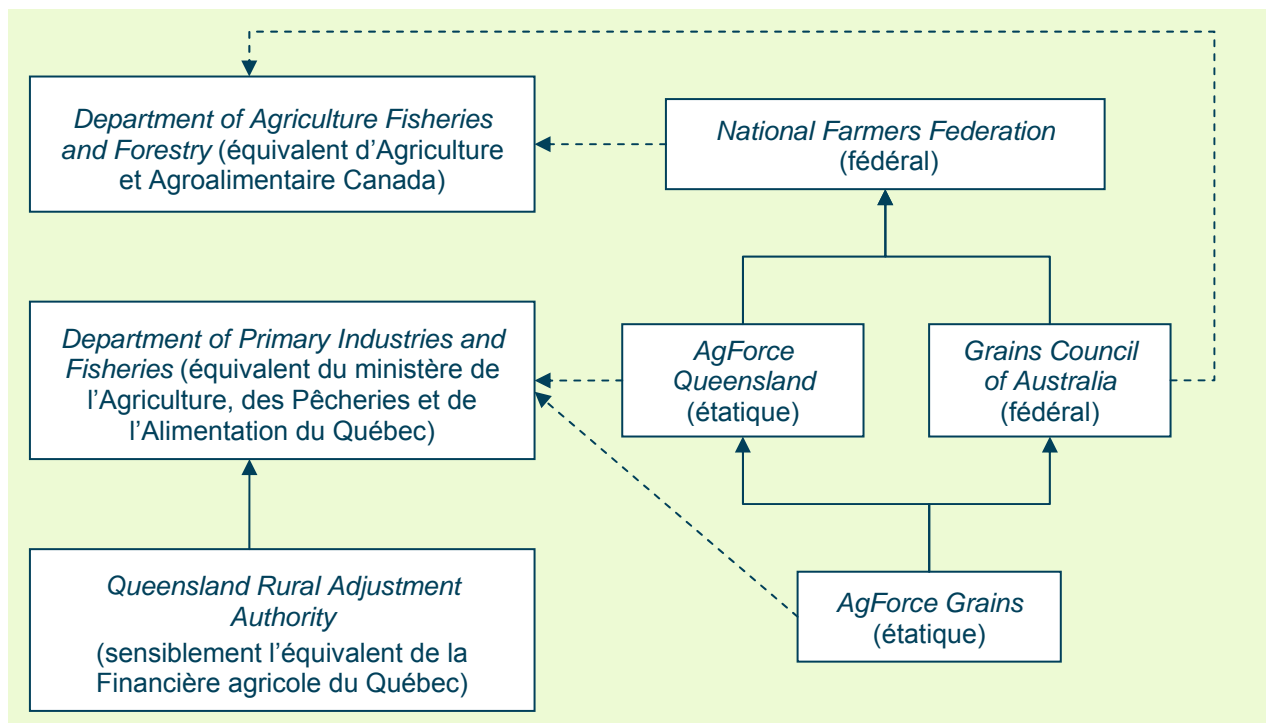
2 DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS

En Australie, le lobbying politique dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire se fait à deux niveaux : fédéral et étatique (l'équivalent du niveau provincial au Canada). Au niveau fédéral, c'est la *National Farmers Federation* (NFF), un regroupement national de producteurs, qui tente d'inclure le plus de membres possible afin d'augmenter son influence. La NFF se compare à la Fédération canadienne des agriculteurs. Les principales représentations de la NFF sont faites auprès du *Department of Agriculture, Fisheries and Forestry* (DAFF), soit l'équivalent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Au niveau étatique, il existe un regroupement de producteurs pour chacun des États. À titre d'exemple, *AgForce Queensland*, le regroupement des producteurs agricoles de l'État du Queensland, effectue différents types de représentation auprès du *Department of Primary Industries and Fisheries* (DPIF), soit l'équivalent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Toujours au niveau étatique, l'État du Queensland compte un organisme public, la *Queensland Rural Adjustment Authority* (QRAA), dont le rôle s'apparente à celui de la Financière agricole du Québec. La QRAA relève du DPIF.

Par ailleurs, l'Australie compte aussi des associations de producteurs spécialisés, autant aux niveaux fédéral qu'étatique (à titre d'exemple, le *Grains Council of Australia* au fédéral et l'*AgForce Grains* au niveau de l'État du Queensland). Il est à noter que ces regroupements peuvent faire valoir leurs revendications et leurs besoins respectifs en faisant des représentations directes et en siégeant aux conseils d'administration d'autres regroupements de producteurs. La figure suivante présente les liens entre les principaux acteurs des domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Australie et, à titre d'exemple, au Queensland :

FIGURE 1 : DYNAMIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



Légende :

- - - ➔ Représentations
- ➔ Relation directe

3 RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

3.1 Gouvernement australien

3.1.1 Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

Le DAFF comprend 4 200 employés⁶ et ses dépenses sont estimées à 2,447 G\$ A (2,292 G\$ CA) pour l'année 2006-2007⁷. Comme mentionné précédemment, le DAFF est l'équivalent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Par contre, les responsabilités du DAFF sont plus larges, dans la mesure où il joue un rôle prépondérant dans l'application des différentes réglementations du gouvernement australien dans les domaines des pêches et de la foresterie.

⁶ Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *About DAFF*, <http://www.daffa.gov.au/about>

⁷ Australian Government, *Statement 10: Australian Accounting Standards Financial Statements*, p. 18, http://www.budget.gov.au/2006-07/bp1/download/bp1_bst10.pdf

Le DAFF est dirigé par un sous-ministre (*Secretary*) ainsi que trois sous-ministres adjoints (*Deputy Secretary*) et est composé des directions suivantes :

- *Corporate Policy*;
- *Fisheries and Forestry*;
- *International*;
- *Management Services*;
- *Natural Resource Management*;
- *Product Integrity, Animal and Plant Health*;
- *Rural Policy and Innovation*⁸.

■ Mission

La mission du ministère est d'augmenter la rentabilité, la compétitivité et la durabilité des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la foresterie. De plus, le ministère tend à mettre en valeur les ressources naturelles dans le but de valoriser la qualité des richesses nationales⁹.

■ Mandat

Le mandat du ministère est d'élaborer et de mettre en place des politiques et des programmes visant à permettre aux industries des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la foresterie de demeurer rentables, compétitives et durables¹⁰.

■ Responsabilités

Afin de remplir sa mission et son mandat, le ministère assume plusieurs responsabilités dont :

- assurer la conservation des ressources naturelles nécessaires aux entreprises des secteurs de la pêche, de la foresterie et de l'agriculture :
 - en mettant en place des initiatives et des programmes nationaux qui s'adressent aux enjeux de la gestion durable des ressources;
 - en faisant la promotion de l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources;
 - en menant des recherches dans le but de mettre sur pied une base de données et de prôner l'échange d'information;
- soutenir les industries de l'agriculture, de l'alimentation, des pêches et de la foresterie australiennes, notamment :
 - en fournissant des politiques et des programmes qui favorisent la constitution d'entreprises diversifiées et indépendantes sur le plan économique;
 - en s'assurant que la recherche et le développement continuent à promouvoir la compétitivité des entreprises, des régions et des milieux ruraux australiens;

⁸ Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *About DAFF*, <http://www.daffa.gov.au/about>

⁹ Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *Annual Report 2006*, http://www.daffa.gov.au/_data/assets/pdf_file/79164/annualreport_06_chapter_1.pdf

¹⁰ Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *About DAFF*, <http://www.daffa.gov.au/about>

- aider le développement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'Australie, du producteur au consommateur, pour assurer la compétitivité des entreprises australiennes sur le marché mondial :
 - en encourageant les entreprises à former des alliances stratégiques et à adopter des stratégies concurrentielles de gestion de la chaîne d'approvisionnement;
 - en favorisant l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement;
- maintenir et augmenter les possibilités commerciales des entreprises du secteur de l'alimentation :
 - en maximisant les possibilités d'échanges commerciaux et en collaborant avec les partenaires afin de cerner et de cibler les domaines où le ministère peut agir pour réduire les barrières commerciales et techniques;
 - en favorisant la coopération, dans le domaine agricole, entre les différents partenaires commerciaux;
- réduire au minimum les impacts des parasites, des maladies et des contaminants sur les entreprises agricoles et contribuer à la santé et au bien-être des animaux de ferme :
 - en minimisant les risques liés à l'utilisation de produits chimiques dans les domaines de l'agriculture et de la santé animale;
 - en assumant le leadership lors d'urgences nationales qui surviennent en raison de contaminations;
 - en aidant les pays voisins à gérer les parasites et les contaminants tout en engageant des discussions bilatérales pour régler les problèmes commerciaux importants¹¹.

3.2 État du Queensland

3.2.1 Department of Primary Industries and Fisheries

Le DPIF est, comme mentionné précédemment, sensiblement l'équivalent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il estime ses dépenses pour l'année 2006-2007 à 308 M\$ A (288,76 M\$ CA) et compte entre 3 000¹² et 4 000 personnes à son emploi¹³. Il est à noter que l'écart dans le nombre d'employés s'explique par les différentes données présentées par le DPIF. En effet, dans son énoncé budgétaire de l'année 2006-2007, le DPIF fait état de 2 939 employés alors que sur son site Internet, il fait plutôt mention de 4 000 employés.

À titre indicatif, la structure organisationnelle du DPIF est présentée à l'annexe I.

¹¹ Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, *Corporate plan 2003-2006*, http://www.daffa.gov.au/data/assets/pdf_file/5519/20032006.pdf

¹² Department of Primary Industries and Fisheries, *Ministerial Portfolio Statement 2006-2007 State Budget*, p. 2, <http://www2.dpi.qld.gov.au/extra/pdf/dpi/budget/dpif.pdf>

¹³ Department of Primary Industries and Fisheries, *Employment*, http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/31_178_ENA_HTML.htm

■ Mission

La mission du ministère est de maximiser le potentiel économique des industries du secteur primaire de l'État du Queensland¹⁴.

■ Mandat

Le mandat du ministère consiste à fournir de l'expertise et à soutenir les industries agroalimentaires afin de leur permettre d'augmenter leur productivité et leurs parts de marché tout en s'adaptant aux changements¹⁵.

■ Responsabilités

Le ministère assume une multitude de responsabilités administratives (par exemple, l'enregistrement et la certification d'animaux et de produits) relatives aux domaines suivants :

- les animaux utilisés à des fins scientifiques;
- l'aquaculture;
- l'élevage des abeilles;
- les services corporatifs pour les sociétés dont les activités sont liées au commerce et à l'exportation;
- l'élevage et la transformation du bétail (la viande et le lait);
- la pêche;
- la gestion des insectes et des maladies;
- l'élevage de porcs;
- l'élevage de moutons;
- la production maraîchère¹⁶.

3.2.2 Queensland Rural Adjustment Authority

La QRAA est un organisme de l'État du Queensland créé en vertu de la *Rural and Regional Adjustment Act 1994*. La QRAA relève du DPIF. En 2005-2006, la QRAA comptait 71 équivalents temps complet et gérait un budget de 137,3 M\$ A (128,8 M\$ CA). Elle est sensiblement l'équivalent de la Financière agricole du Québec puisqu'elle fournit du financement aux agriculteurs à des taux d'intérêts avantageux. Par contre, la QRAA n'offre pas de régime d'assurance récolte, mais gère plutôt certains programmes d'aide ponctuelle lors de catastrophes naturelles. Les revenus de la QRAA provenaient, en 2005-2006 :

- du gouvernement de l'État de Queensland à 22,3 % (30,6 M\$ A);
- du gouvernement fédéral australien à 67,1 % (92,1 M\$ A);

¹⁴ Department of Primary Industries and Fisheries, *The organisation*, http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/31_176_ENA_HTML.htm

¹⁵ Department of Primary Industries and Fisheries, *About us*, http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/31_ENA_HTML.htm

¹⁶ Department of Primary Industries and Fisheries, *Animal industries services*, http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/30_130_ENA_HTML.htm

- d'autres sources à 10,6 % (14,6 M\$ A). Il est à noter que l'information présentée par la QRAA ne permet pas de déterminer la provenance exacte des autres sources de revenus¹⁷.

■ Mission

La mission de la QRAA est d'être le prestataire de programmes de soutien financier aux entreprises rurales et régionales les plus populaires¹⁸.

■ Mandat

Le mandat de la QRAA consiste à appliquer les programmes gouvernementaux de soutien financier aux industries rurales et régionales.

■ Responsabilités

La QRAA assume plusieurs responsabilités dont :

- s'assurer que les programmes de soutien financier aux industries rurales et régionales soient bien administrés;
- dispenser directement l'aide financière en vertu des programmes gouvernementaux administrés;
- dispenser la formation et donner les avis nécessaires aux citoyens qui soumettent leur candidature aux programmes administrés;
- négocier, avec tous les niveaux de gouvernement, pour l'obtention de son propre financement;
- mener des recherches et élaborer des politiques relatives aux enjeux qui affectent les bénéficiaires des programmes de soutien financier de la QRAA¹⁹.

4 RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

4.1 Niveau fédéral

4.1.1 National Farmer Federation

La NFF représente les regroupements étatiques de producteurs, ainsi que les regroupements nationaux de producteurs spécialisés. À ce titre, les organisations membres de la NFF sont :

- Au niveau des États :
 - *AgForce Queensland*;
 - *New South Wales Farmers' Association*;
 - *Northern Territory Cattlemen's Association*;

¹⁷ Queensland Rural Adjustment Authority, *Ministerial Portfolio Statement*, <http://www2.dpi.qld.gov.au/extra/pdf/dpi/budget/qraa.pdf>

¹⁸ Queensland Rural Adjustment Authority, *Our Organisation*, <http://www.qraa.qld.gov.au/ourorganisation.jsp>

¹⁹ Office of the Queensland Parliamentary Counsel, *Rural and Regional Adjustment Act 1994*, <http://www.legislation.qld.gov.au/LEGISLTN/CURRENT/R/RuralAdjusAuA94.pdf>

- *Pastoralists' and Graziers' Association of Western Australia;*
- *South Australian Farmers' Federation;*
- *Tasmanian Farmers' and Graziers' Association;*
- *Victorian Farmers Federation.*
- Au niveau des regroupements de producteurs spécialisés :
 - *Australian Cane Growers Council;*
 - *Australian Dairy Farmers Limited;*
 - *Australian Dried Fruits Association;*
 - *Cattle Council of Australia;*
 - *Cotton Australia Limited;*
 - *Grains Council of Australia;*
 - *Ricegrowers' Association of Australia;*
 - *Sheepmeat Council of Australia;*
 - *WoolProducers*²⁰.

La NFF se compare à la Fédération canadienne des agriculteurs. Il est à noter qu'il n'existe aucune obligation pour les agriculteurs de devenir membres de la NFF²¹.

■ Mission

Persuader le gouvernement, le Parlement et la population de l'importance de parvenir à une agriculture de qualité, progressive et durable, par des représentations nationales et internationales.

■ Mandat

Le mandat de la NFF consiste à représenter ses membres.

■ Dossiers et idées défendus

La NFF défend les dossiers qui affectent les agriculteurs australiens au niveau fédéral, c'est-à-dire les enjeux qui touchent les agriculteurs de plus d'un État et de plus d'un regroupement national de producteurs spécialisés²².

Les principaux dossiers que la NFF a mis de l'avant sont²³ :

- la réforme des relations industrielles en Australie;
- les ententes économiques tant nationales qu'internationales qui touchent le monde de l'agriculture;
- la réforme de la législation relative à la sécheresse;

²⁰ National Farmers Federation, *About us*, <http://www.nff.org.au/>

²¹ Keogh, Emma (20 mars 2007). *Membership*, [courrier électronique à Jean-Michel Ross], [en ligne], jean-michel_ross@enap.ca

²² National Farmers Federation, *About us*, <http://www.nff.org.au/>

²³ National Farmers Federation, *Annual Review*, http://www.nff.org.au/pages/pub/AnnualReview05_06/Annual_Review/Annual_Review-Key_Issues_and_Wins.pdf

- la gestion de la biodiversité;
- les politiques relatives à l'eau;
- le manque de main-d'œuvre agricole qualifiée;
- l'environnement;
- le bien-être des animaux de ferme;
- la fracture sociale entre le monde rural et les villes australiennes.

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'identifier les modes de représentation de l'association.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la NFF sont :

- de maintenir et d'améliorer la compétitivité des agriculteurs australiens;
- de stabiliser et de développer le marché international et local;
- d'assurer la viabilité des industries de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- de faire accroître la perception positive qu'ont les gens de l'agriculture australienne;
- d'assurer une gestion efficace des finances et du système de gouvernance²⁴.

4.1.2 Grains Council of Australia

Le *Grains Council of Australia* (GCA) représente 30 000 producteurs australiens de céréales par l'entremise de ses filiales étatiques :

- *AgForce Grains*;
- *NSW Farmers Association*;
- *Victorian Farmers Federation*;
- *South Australian Farmers Federation*;
- *Western Australian Farmers Federation*;
- *Tasmanian Farmers and Graziers Federation*.

■ Mission

Représenter les producteurs de céréales et accroître la part de marché du grain australien à l'échelle mondiale.

■ Mandat

Améliorer l'industrie des céréales de manière à la rendre plus forte, rentable, globalement compétitive et durable au niveau environnemental.

■ Dossiers et idées défendus

Le GCA s'implique principalement dans la défense des enjeux suivants :

²⁴ National Farmer Federation, *Policies*, <http://www.nff.org.au/>

- la mise en place d'une réglementation pour régir les exportations de blé;
- la promotion de mesures assurant la sécurité financière des agriculteurs;
- la transparence au sein de l'industrie céréalière (notamment la diffusion d'information plus claire par les acteurs de l'industrie céréalière);
- la réduction des coûts tout au long de la chaîne de valeur (*value chain*);
- la mise en place d'un bureau unique (*single desk*) de commercialisation du blé²⁵.

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'obtenir de l'information concernant les modes de représentation de l'association.

■ Responsabilités

Le GCA doit favoriser l'exportation et la vente régionale des produits céréalières de l'Australie.

4.2 État de Queensland

4.2.1 AgForce Queensland

AgForce Queensland est un regroupement de producteurs de l'État du Queensland composé de trois regroupements de producteurs spécialisés, à savoir :

- *AgForce Cattle*;
- *AgForce Grains*;
- *AgForce Sheep & Wool*.

De plus, *AgForce Queensland* compte cinq bureaux régionaux, qui sont eux-mêmes composés de branches locales.

■ Mission

La mission d'*AgForce Queensland* est de promouvoir et de protéger le tissu social et la prospérité économique de ses membres et des communautés rurales de l'État du Queensland²⁶.

■ Mandat

AgForce Queensland représente ses membres auprès des différents paliers de gouvernement ainsi qu'auprès des autres acteurs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

■ Dossiers et idées défendus

L'*AgForce Queensland* a défendu les principaux dossiers suivants au cours de l'année 2005-2006²⁷ :

²⁵ Grains Council of Australia, *Wheat Export Marketing Policy Priorities*, <http://www.grainscouncil.com/>

²⁶ AgForce Queensland, *About AgForce Queensland*, <http://www.agforceqld.org.au/aboutus.htm#mission>

²⁷ AgForce Queensland, *Achievements of AgForce Queensland*, <http://www.agforceqld.org.au/Achievements%2005-06.htm>

- la mise en place d'une politique de location à long terme (30, 40 et 50 ans) des terres agricoles pour les agriculteurs désirant accroître leurs récoltes, mais qui n'ont pas les moyens d'acquérir de nouvelles terres;
- la réforme de gestion des plantes indigènes;
- la législation sur l'eau;
- la gestion des rivières;
- la réglementation sur la sécheresse;
- la réglementation sur l'industrie forestière (cohabitation des deux industries);
- la mise en place d'une législation favorisant davantage l'utilisation des biocarburants et des énergies renouvelables;
- le renforcement du système de marquage du cheptel australien afin de mieux contrôler les maladies et les épidémies.

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'identifier les modes de représentation de l'association.

■ Responsabilités

En plus de représenter ses membres par le biais de lobbying auprès des différents paliers de gouvernement, *AgForce Queensland* assume plusieurs responsabilités dont la fourniture de services-conseils à ses membres (financiers ou autres). De plus, l'association de producteurs offre à ses membres la possibilité de se procurer certains intrants à des prix réduits²⁸.

5 RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF

5.1 United Farmers Co-operative

L'*United Farmers Co-operative* est une coopérative de 3 500 membres formée en 1992 dans le but d'augmenter la marge de bénéfices des agriculteurs australiens. Cette coopérative est divisée en cinq secteurs :

- les fertilisants;
- la protection des récoltes;
- la mise en marché des récoltes;
- la mise en marché de la laine;
- les services agronomiques²⁹.

■ Mission

Soutenir à long terme les agriculteurs pour assurer la viabilité de leur opération et maintenir la pertinence et l'importance de leur coopérative.

²⁸ AgForce Queensland, *AgForce Buying Service*, <http://www.agforceqld.org.au/buyingservice.htm>

²⁹ United Farmers Co-operative, *Home page*, <http://www.ufcc.com.au/UFCWebsite.nsf/?OpenDatabase>

■ Mandat

Le mandat de la coopérative est de faire augmenter la marge de profit des agriculteurs, de maintenir une indépendance financière et de laisser le contrôle et la propriété aux agriculteurs³⁰.

■ Responsabilités

La principale responsabilité de l'*United Farmers Co-operative* est d'offrir à ses membres un large éventail de produits de qualité à des prix compétitifs, notamment :

- des produits fertilisants;
- des produits pour la protection des végétaux;
- la mise en marché du grain récolté;
- la mise en marché de douillettes en laine.

5.2 Biological Farmers of Australia

Cette coopérative est divisée en plusieurs équipes qui s'assurent du respect des normes relatives à la culture biologique.

■ Mission

Apporter le support et les services nécessaires à ses membres afin que leur industrie se développe et devienne plus prospère.

■ Mandat

Satisfaire les besoins d'une clientèle croissante, bien informée, qui exige des produits biologiques certifiés.

■ Responsabilités

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'établir les responsabilités de cette coopérative.

5.3 Meat and Livestock Australia

La *Meat and Livestock Australia* (MLA) est une compagnie détenue par 40 000 producteurs de viandes rouges de l'Australie. Elle offre des services aux producteurs, aux distributeurs, aux exportateurs, aux détaillants et aux opérateurs alimentaires.

■ Mission

La mission de la MLA est de fournir des services et des solutions en partenariat avec les industries et les gouvernements.

³⁰ United Farm Co-operative, *About UFCC*, <http://www.ufcc.com.au/UFCWebsite.nsf/index/about%20us>

■ Mandat et responsabilités

Son mandat et ses responsabilités sont de :

- faire accroître la demande de viande rouge australienne :
 - La MLA fait la promotion de la qualité, de la sécurité et de la valeur nutritive de la viande rouge australienne tant au niveau national qu'international;
- faciliter l'accès au marché :
 - Elle travaille en partenariat avec les industries et le gouvernement dans le but de sécuriser et d'augmenter l'accès au marché. Pour cela, la MLA fournit des études et des analyses qui renforcent la position des Australiens lors de la négociation d'ententes;
- développer des avantages compétitifs :
 - Diriger le *Research and Development Department* pour analyser la totalité de la chaîne d'approvisionnement de viande rouge pour développer des avantages concurrentiels pour l'industrie;
- travailler en partenariat avec l'industrie pour créer des possibilités :
 - Elle fait la promotion des résultats et de la performance de l'industrie de la viande rouge australienne à ses partenaires étrangers afin de créer des possibilités commerciales³¹.

6 RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

6.1 Dairy Farmers Co-operative Ltd

La *Dairy Farmer Co-operative Ltd* est une compagnie détenue à 100 % par les producteurs de lait australiens. Cette entreprise emploie plus de 1 800 personnes et a un chiffre d'affaires de plus de 1 G\$ A (937,1 M\$ CA). Elle traite, transforme, distribue et effectue la mise en marché du lait et des produits laitiers.

■ Mission

Devenir la marque de produits laitiers préférée des consommateurs.

■ Mandat

L'information recueillie ne permet pas de déterminer le mandat de l'entreprise.

■ Responsabilités

Les rôles de la *Dairy Farmers Co-operative Ltd* sont de :

- maintenir un bénéfice mutuel avec leurs membres pour assurer la viabilité de l'entreprise;
- fournir aux clients des produits laitiers de la meilleure qualité possible;
- mettre l'accent sur la production de produits laitiers de haute gamme;
- supporter ses membres pour leur permettre de bien performer;

³¹ MLA, *Corporate document, Annual report 2005-2006*,
<http://www.mla.com.au/HeaderAndFooter/AboutMLA/CorporateDocuments.htm>

- promouvoir la marque *Dairy Farmer*,
- partager le succès avec ses membres, faire des choix judicieux tout en prônant les valeurs australiennes³².

6.2 Northern Co-operative Meat Company Ltd

La *Northern Co-operative Meat Company Ltd* est une compagnie de transformation de viande rouge détenue par 1 800 producteurs de bétail et qui a une capacité de transformation de 12 500 animaux par semaine.

■ Mission

Grandir avec ses clients et améliorer leurs produits par des processus de traitement de la viande efficaces et spécialisés, en plus d'offrir un service de qualité.

■ Mandat

Par les partenariats et le travail d'équipe, la coopérative espère atteindre tous ses objectifs dans le futur et elle vise l'excellence en ce qui concerne la qualité de ses services³³.

■ Responsabilités

Leurs secteurs d'activités sont :

- l'abattage de veaux et de bœufs;
- la transformation porcine;
- l'abattage de porcs;
- le désossement de porcs;
- le traitement des peaux;
- plusieurs produits spécialisés, par exemple :
 - la nourriture pour animaux de compagnie;
 - les os de bœuf;
 - les os de veau;
 - le boudin;
 - etc.

6.3 Co-operative Bulk Handling Ltd

Cette coopérative est une entreprise de plus de 5 700 membres qui transforme et vend des céréales. Elle produit annuellement environ 10 Mt de céréales, dont plus de 95 % sont exportées.

■ Mission

Être le partenaire de choix des producteurs de céréales et de leurs clients.

³² Dairy Farmers, *Our vision and Values*, http://www.dairyfarmers.com.au/internet/s99_careers/careers.jsp

³³ Northern Co-operative Meat Company Ltd, *Vision & Mission Statements*, <http://www.cassino.com.au/vision.php>

■ Mandat

La coopérative veille à la transformation des céréales, à leur entreposage et fournit des services-conseils ainsi que des services de mise en vente des produits³⁴.

■ Responsabilités

La *Co-operative Bulk Handling Ltd* est responsable de la gestion de la moisson annuelle, en plus :

- de faire le commerce avec plus d'une centaine de clients;
- de maintenir la réputation des producteurs australiens concernant la constante qualité de leurs céréales;
- de gérer plus de 197 points de réception des céréales;
- d'exporter plus de 250 000 tonnes de céréales par semaine par voie maritime;
- de gérer la *Bulkwest Engeneering Pty Ltd*, une compagnie qui offre des services d'ingénierie et de construction aux compagnies qui entreposent et transforment les céréales³⁵.

7 RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

7.1 Greening Australia

Il s'agit d'un organisme non gouvernemental qui travaille en partenariat avec les propriétaires de terres, le gouvernement, la communauté et les industries agricoles dans le but d'aborder la dégradation environnementale d'une manière pratique, politique et scientifique.

■ Mission

Greening Australia vise à construire et conserver la biodiversité ainsi que vivre en harmonie avec notre écosystème puisqu'elle est responsable de la qualité de notre vie et de l'économie.

■ Mandat

Sensibiliser la population à la gestion de la végétation pour protéger et conserver la santé, la productivité et la diversité des paysages australiens³⁶.

■ Responsabilités

Les recherches effectuées n'ont pas permis d'établir les responsabilités de *Greening Australia*.

³⁴ CBH Group, *CBH Publication*, <http://www.cbh.com.au/index.html>

³⁵ CBH Group, *CBH Company Report, CBH 2005 Annual Report*, <http://www.cbh.com.au/index.html>

³⁶ Greening Australia, *On Ground Action*, <http://www.greeningaustralia.org.au/GA/NAT/OnGroundAction/>

BIBLIOGRAPHIE

- AGFORCE QUEENSLAND (Page consultée le 27 novembre 2006). *About AgForce Queensland*, [en ligne], <http://www.agforceqld.org.au/aboutus.htm#mission>
- AGFORCE QUEENSLAND (Page consultée le 27 novembre 2006). *Achievements of AgForce Queensland*, [en ligne], <http://www.agforceqld.org.au/Achievements%2005-06.htm>
- AGFORCE QUEENSLAND (Page consultée le 27 novembre 2006). *AgForce Buying Service*, [en ligne], <http://www.agforceqld.org.au/buyingservice.htm>
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS (Page consultée le 14 mars 2007). *Australian Farming in Brief, 2006*, [en ligne], [www.ausstats.abs.gov.au/ausstats/subscriber.nsf/0/B6A3AC0352A8580ACA2571D50017A279/\\$File/71060_2006.pdf](http://www.ausstats.abs.gov.au/ausstats/subscriber.nsf/0/B6A3AC0352A8580ACA2571D50017A279/$File/71060_2006.pdf)
- AUSTRALIAN GOVERNMENT (Page consultée le 22 novembre 2006). *Statement 10 : Australian Accounting Standards Financial Statements*, [en ligne], p. 18, http://www.budget.gov.au/2006-07/bp1/download/bp1_bst10.pdf
- CBH GROUP (Page consultée le 24 novembre 2006). *CBH Company Report, CBH 2005 Annual Report*, [en ligne], <http://www.cbh.com.au/index.html>
- CBH GROUP (Page consultée le 24 novembre 2006). *CBH Publication*, [en ligne], <http://www.cbh.com.au/index.html>
- DAIRY FARMERS (Page consultée le 28 novembre 2006). *Our vision and Values*, [en ligne], http://www.dairyfarmers.com.au/internet/s99_careers/careers.jsp
- DEPARTMENT OF AGRICULTURE, FISHERIES AND FORESTRY (Page consultée le 22 novembre 2006). *About DAFF*, [en ligne], <http://www.daffa.gov.au/about>
- DEPARTMENT OF AGRICULTURE, FISHERIES AND FORESTRY (Page consultée le 22 novembre 2006). *Annual Report 2006*, [en ligne], http://www.daffa.gov.au/data/assets/pdf_file/79164/annualreport_06_chapter_1.pdf
- DEPARTMENT OF AGRICULTURE, FISHERIES AND FORESTRY (Page consultée le 24 novembre 2006). *Corporate plan 2003-2006*, [en ligne], http://www.daffa.gov.au/data/assets/pdf_file/5519/20032006.pdf
- DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES (Page consultée le 22 novembre 2006). *Ministerial Portfolio Statement 2006-2007 State Budget*, [en ligne], p.2, <http://www2.dpi.qld.gov.au/extra/pdf/dpi/budget/dpif.pdf>
- DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES (Page consultée le 22 novembre 2006). *The organisation*, [en ligne], http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/31_176_ENA_HTML.htm

- DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES (Page consultée le 25 novembre 2006). *Employment*, [en ligne], http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/31_178_ENA_HTML.htm
- DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES (Page consultée le 26 novembre 2006). *Animal industries services*, [en ligne], http://www.dpi.qld.gov.au/cps/rde/xchg/dpi/hs.xsl/30_130_ENA_HTML.htm
- GRAINS COUNCIL OF AUSTRALIA (Page consultée le 27 novembre 2006). *Wheat Export Marketing Policy Priorities*, [en ligne], <http://www.grainscouncil.com/>
- GREENING AUSTRALIA (Page consultée le 24 novembre 2006). *On Ground Action*, [en ligne], <http://www.greeningaustralia.org.au/GA/NAT/OnGroundAction/>
- MLA (Page consultée le 27 novembre 2006). *Corporate document, annual report 2005-2006*, [en ligne], <http://www.mla.com.au/HeaderAndFooter/AboutMLA/CorporateDocuments.htm>
- NATIONAL FARMERS FEDERATION (Page consultée le 27 novembre 2006). *About us*, [en ligne], <http://www.nff.org.au/>
- NATIONAL FARMERS FEDERATION (Page consultée le 27 novembre 2006). *Annual Review*, [en ligne], http://www.nff.org.au/pages/pub/AnnualReview05_06/Annual_Review/Annual_Review-Key_Issues_and_Wins.pdf
- NATIONAL FARMER FEDERATION (Page consultée le 28 novembre 2006). *Policies*, [en ligne], <http://www.nff.org.au/>
- NORTHERN CO-OPERATIVE MEAT COMPANY LTD (Page consultée le 29 novembre 2006). *Vision & Mission Statements*, [en ligne], <http://www.cassino.com.au/vision.php>
- OFFICE OF THE QUEENSLAND PARLIAMENTARY COUNSEL (Page consultée le 27 novembre 2006). *Rural and Regional Adjustment Act 1994*, [en ligne], <http://www.legislation.qld.gov.au/LEGISLTN/CURRENT/R/RuralAdjusAuA94.pdf>
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (Page consultée le 14 mars 2007). *Division de la statistique*, [en ligne], <http://www.fao.org/es/ess/top/country.html?lang=fr&country=10&year=2005>
- QUEENSLAND RURAL ADJUSTMENT AUTHORITY (Page consultée le 25 novembre 2006). *Ministerial Portfolio Statement*, [en ligne], <http://www2.dpi.qld.gov.au/extra/pdf/dpi/budget/qraa.pdf>
- QUEENSLAND RURAL ADJUSTMENT AUTHORITY (Page consultée le 25 novembre 2006). *Our Organisation*, [en ligne], <http://www.qraa.qld.gov.au/ourorganisation.jsp>
- THE CAIRNS GROUP (Page consultée le 14 mars 2007). *An introduction*, [en ligne], <http://www.cairnsgroup.org/introduction.html>
- UNITED FARMERS CO-OPERATIVE (Page consultée le 26 novembre 2006). *About UFCC*, [en ligne], <http://www.ufcc.com.au/UFCCWebsite.nsf/index/about%20us>

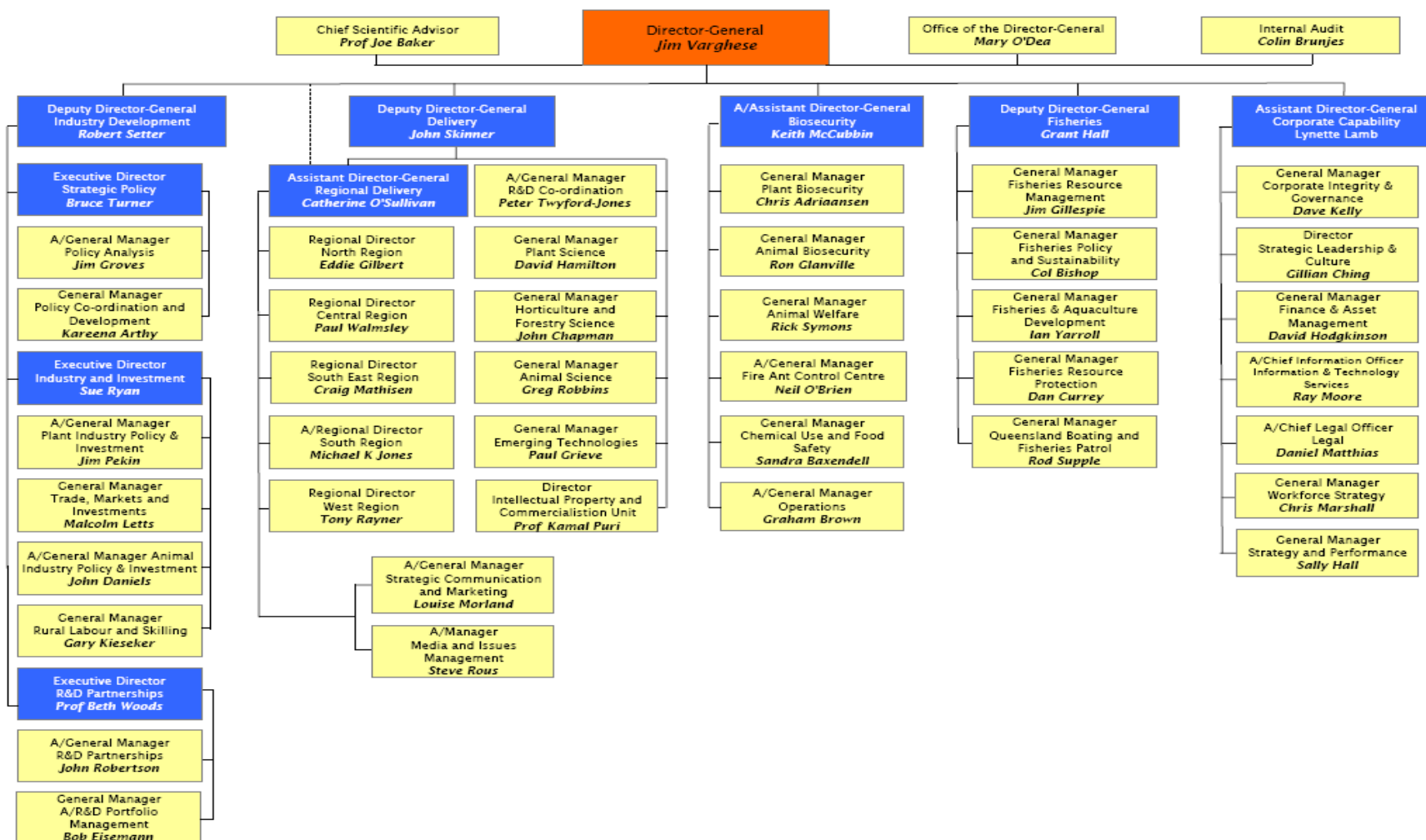
UNITED FARMERS CO-OPERATIVE (Page consultée le 26 novembre 2006). *Home page*, [en ligne]
<http://www.ufcc.com.au/UFCWebsite.nsf/?OpenDatabase>

WIKIPEDIA (Page consultée le 14 mars 2007). Agriculture in Australia, [en ligne],
http://en.wikipedia.org/wiki/Agriculture_in_Australia

PERSONNE-RESSOURCE

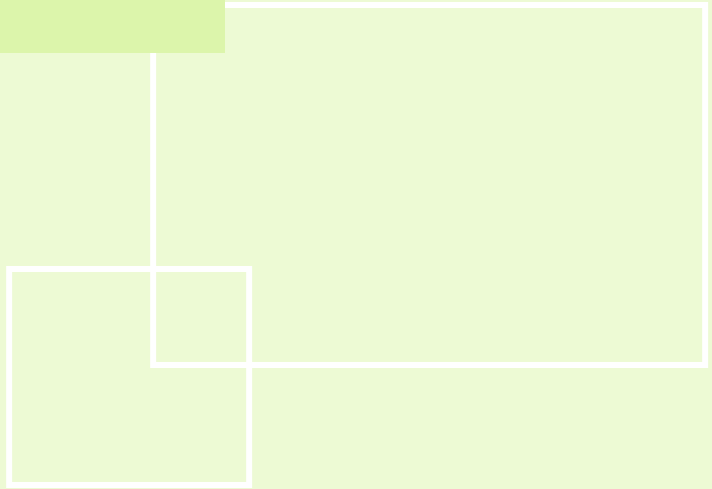
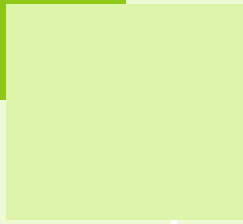
Emma Keogh
Public Affairs Officer
National Farmers Federation
Tél. : 02 6273 3855
Courriel : nffmedia@nff.org.au

ANNEXE I : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU DEPARTMENT OF PRIMARY INDUSTRIES AND FISHERIES





FRANCE



1 MISE EN CONTEXTE

La France est le premier producteur agricole de l'Union européenne (UE). Avec près de 61 G€ (94,43 G\$ CA) en 2005 (contre 63 G€ en 2004), la France contribue pour 22 % de la valeur de la production agricole de l'UE. En 2005, la production agricole totale française se répartissait comme suit :

- 34 G€ (52,6 G\$ CA) pour la production végétale;
- 24 G€ (37,2 G\$ CA) pour la production animale;
- 2 G€ (3,1 G\$ CA) pour la production des services agricoles³⁷.

Les principales productions sont le lait, les céréales (blé, maïs), la viande bovine ainsi que les fruits et légumes (notamment les betteraves à sucre). Le tableau suivant illustre les principaux produits agricoles récoltés au cours de l'année 2005, de même que leur volume de production en tonnes³⁸ :

**TABLEAU 3 : PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES FRANÇAIS
AU COURS DE L'ANNÉE 2005**

Classe	Produit	Production (Int \$1000)	Production (Million de tonnes)
1	Lait	6 723 495 C	25 282 000 *
2	Blé	5 759 093 C	36 922 000
3	Viande de bovins	3 594 670 C	1 738 000 *
4	Raisins	3 148 489 C	6 787 000
5	Viande de porc	2 287 576 C	2 259 000 F
6	Maïs	1 536 861 C	13 226 000
7	Viande de poule	1 358 879 C	1 165 000 F
8	Betteraves à sucre	1 348 817 C	29 303 000
9	Graines de colza	1 254 908 C	4 419 000
10	Orge	1 008 668 C	10 357 000
11	Pommes de terre	920 632 C	6 347 000
12	Œufs de poule	907 353 C	1 045 000 *
13	Viande de dindon	691 850 C	633 000 *
14	Pommes	609 768 C	2 123 000
15	Légumes frais	544 185 C	2 900 000 F
16	Graines de tournesol	342 476 C	1 450 000

³⁷ Sygma, *L'Agriculture en France*, http://www.sygma.org/web/pa_AgriFranceEurope.asp

³⁸ FAO, *Principaux produits agricoles et alimentaires produits*, <http://www.fao.org/es/ess/top/country.html?lang=fr&country=68&year=2005>

Classe	Produit	Production (Int \$1000)		Production (Million de tonnes)	
17	Champignons	273 483	C	165 000	F
18	Viande de canard	270 506	C	207 800	*
19	Viande d'ovins	248 471	C	125 600	F
20	Pois secs	243 756	C	1 332 000	

Légende :

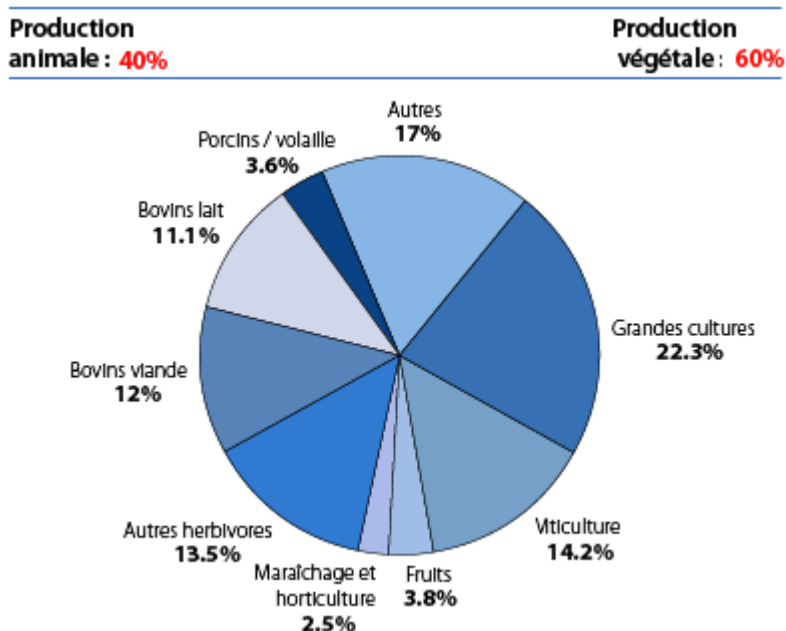
Sans symbole = Renseignement officiel
F = Estimation de la FAO

* = Renseignement officieux
C = Renseignement calculé

Les prix internationaux (Int) des produits de base servent à calculer la valeur totale de chaque produit de base produit par pays et sont ainsi utilisés dans la classification des produits et des pays. Ces prix sont appliqués afin d'éviter l'utilisation de taux de change pour obtenir des agrégats continentaux et mondiaux, mais aussi pour améliorer et faciliter l'analyse comparative internationale de la productivité nationale. La production en Int \$1000 a été calculée sur la base des prix internationaux sur la base 1999-2001.

Le tableau suivant illustre la répartition en pourcentage des exploitations agricoles en fonction de leur secteur de production au cours de l'année 2005³⁹ :

FIGURE 2 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN FONCTION DE LEUR SECTEUR DE PRODUCTION POUR L'ANNÉE 2005



³⁹ Sygma, *L'Agriculture en France*, http://www.sygma.org/web/pa_AgriFranceEurope.asp

Au total, la France comptait 545 000 exploitations agricoles en 2005, dont :

- 347 000 sont des exploitations classées professionnelles, c'est-à-dire ayant au minimum un agriculteur travaillant à temps plein et au moins 12 hectares de superficie;
- 198 000 exploitations classées non professionnelles (contre 270 000 en 2000, et 400 000 en 1988⁴⁰).

2 DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS

En France, l'influence des regroupements de producteurs agricoles se manifeste à plusieurs niveaux. D'abord, un lobbying s'effectue au sein de l'UE par les syndicats agricoles et de nombreux autres organismes (défense des droits de consommateurs, mouvements citoyens ou altermondialistes, etc.) auprès des députés de la Commission européenne. Ce lobbying vise à influencer l'élaboration de la Politique agricole commune (PAC) et le montant des financements accordés à l'agriculture. La PAC est une politique mise en place à l'échelle de l'UE pour financer, moderniser et développer l'agriculture dans les pays membres. Un des organismes de la Commission européenne, la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, est en charge de la gestion de la PAC⁴¹.

Au sein de la France, la politique agricole française est élaborée et mise en œuvre en cogestion par le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche (équivalent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et/ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) et les Chambres d'agriculture. Ces dernières, présentes au niveau national, régional et départemental, sont des établissements publics professionnels, sans équivalent au Québec, composés d'élus du monde agricole. Ces élus peuvent être des représentants des agriculteurs (très souvent des syndicats) ou d'organisations proches du secteur agricole (agroalimentaire, secteur para-agricole). Ces Chambres ont trois responsabilités :

- Mettre en œuvre la politique agricole française au niveau national, régional et départemental;
- Représenter les intérêts de l'agriculture par les avis qu'elles donnent aux pouvoirs publics en matière d'agriculture, notamment le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- Fournir des services aux agriculteurs (conseils techniques, formations et information).

Du fait de leurs importants moyens financiers et humains, le contrôle des Chambres est un enjeu majeur pour les syndicats agricoles. Organisées tous les six ans, les élections des représentants des Chambres d'agriculture sont toujours un moment fort pour les organisations agricoles : c'est un baromètre permettant de mesurer l'influence respective des syndicats agricoles en France⁴². Les principaux syndicats agricoles au sein de ces Chambres sont :

- La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA);
- La Confédération paysanne;
- La Coordination rurale (CR).

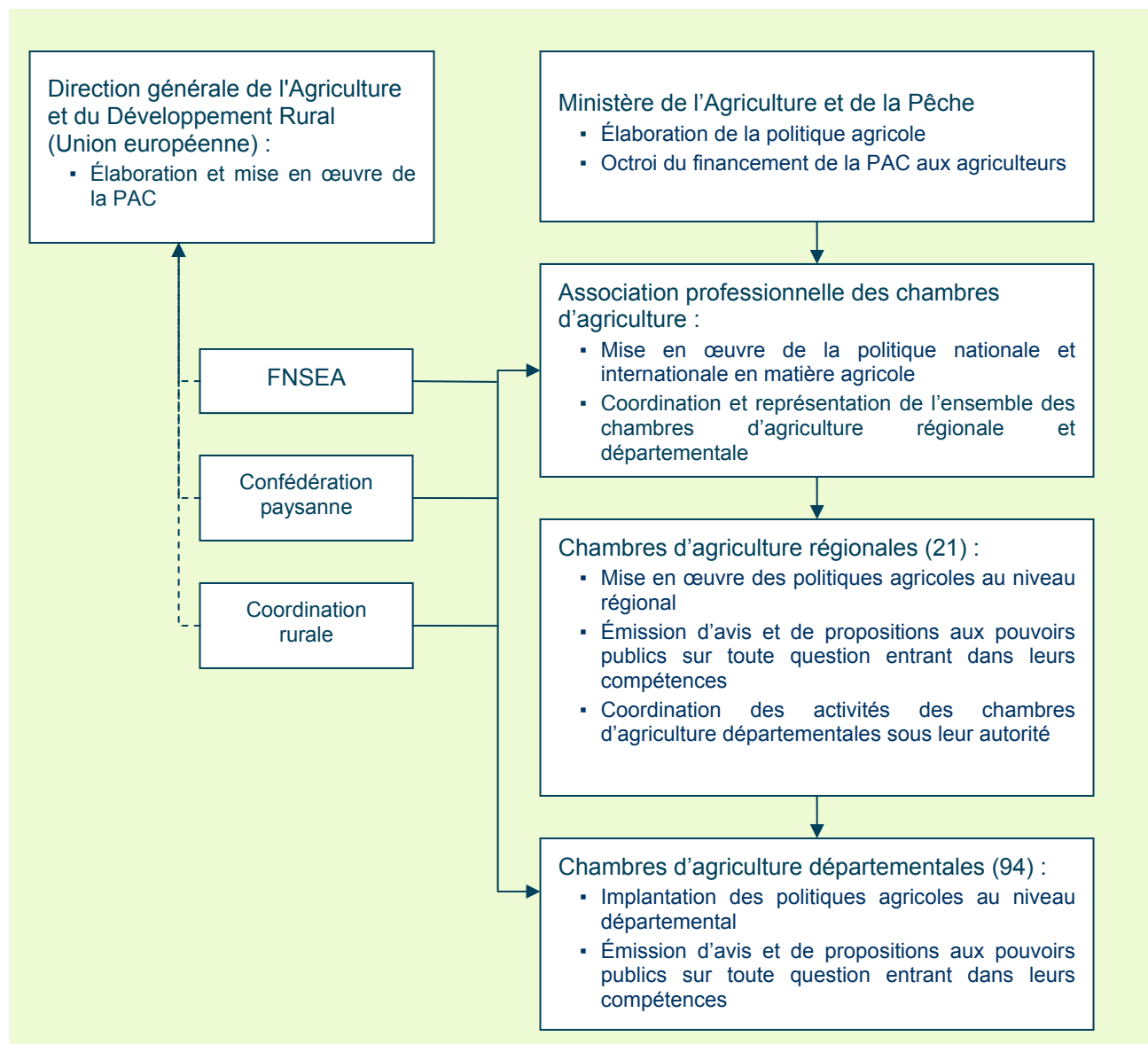
⁴⁰ Sygma, *L'Agriculture en France*, http://www.sygma.org/web/pa_AgriFranceEurope.asp

⁴¹ Parlement européen, *L'agriculture pose à nouveau problème*, http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/032-989-255-09-37-904-20050819STO00988-2005-12-09-2005/default_fr.htm

⁴² Les Chambres d'agriculture, *Présentation du groupe*, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present1.htm>

Le schéma suivant illustre la dynamique entre les principaux acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire français. Les flèches en lignes en pointillé expliquent quels acteurs pratiquent le lobbying alors que celles en noir expliquent les liens directs entre les acteurs.

FIGURE 3 : DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS DES SECTEURS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE



Légende :

- - - -> Représentations
- > Relation directe

3 RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

3.1 Union européenne

3.1.1 Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural

Sans équivalent au Québec, la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural relève de l'autorité de la Commission européenne. Elle compte près de 1 000 fonctionnaires et est chargée de la gestion de la PAC. Celle-ci est la politique mise en place pour moderniser et développer l'agriculture par le biais :

- d'un soutien des marchés agricoles (section « Garantie »);
- d'une contribution au développement du secteur rural (section « Orientation »).

Cette direction gère la totalité du budget de la PAC : pour l'année 2005-2006, ce dernier s'élevait à 50,12 G€ (77,7 G\$ CA⁴³) Son principal instrument financier est le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. L'administration de ce dernier est assurée par le Comité du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole qui est composé de représentants des États membres et de la Commission européenne⁴⁴.

■ Mission

La mission de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural est de mettre en œuvre la PAC⁴⁵.

■ Mandat

Cette direction a pour mandat :

- d'accroître la productivité de l'agriculture;
- d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole;
- de stabiliser les marchés agricoles au sein de l'Union européenne;
- de garantir la sécurité de tous les approvisionnements dans les secteurs agricole et agroalimentaire;
- d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons au consommateur;
- d'atteindre un niveau élevé de protection sanitaire et de protection des consommateurs;
- de préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement;
- d'utiliser prudemment et rationnellement les ressources naturelles;
- de renforcer la cohésion économique et sociale.

⁴³ Vie publique, *Budget européen*, <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/budget-europeen-862-4-milliards-pour-2007-2013.html>

⁴⁴ Commission européenne, *Financement de la Politique agricole commune*, http://ec.europa.eu/agriculture/fin/index_fr.htm

⁴⁵ Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, *Accueil*, http://ec.europa.eu/dgs/agriculture/index_fr.htm

■ Responsabilités

Cette direction générale se compose de 12 sous-directions chargées, notamment :

- des affaires internationales, notamment des négociations bilatérales et multilatérales et de l'élargissement de l'Union européenne;
- de la gestion de l'économie agricole européenne et de l'application des mesures de la PAC sur les marchés agricoles de l'Union européenne par le biais du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole;
- de l'application de la politique du développement rural;
- de l'application de la législation européenne en matière agricole;
- de la gestion des affaires financières et des dépenses de l'Union européenne dans le secteur agricole⁴⁶.

3.2 Gouvernement français

3.2.1 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les quelque 30 000 agents du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (équivalent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et/ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) sont essentiellement répartis sur l'ensemble du territoire français. L'administration centrale, principalement basée à Paris, compte 2 000 agents, alors que près de 13 000 d'entre eux œuvrent au sein des services déconcentrés du ministère⁴⁷. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche dispose d'un budget annuel de 5 G€ (7,7 G\$ CA⁴⁸).

■ Mission

La mission du ministère de l'Agriculture et de la Pêche est de préparer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière :

- d'agriculture et d'affaires rurales;
- de pêche maritime et des cultures marines;
- de forêt et de bois⁴⁹.

■ Mandat

En ce qui a trait aux secteurs agricole et agroalimentaire, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a pour mandat de :

⁴⁶ Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural, *Organigramme*,

http://ec.europa.eu/staffdir/plsql/gsys_www.branch?pLang=FR&pId=21&pDisplayAll=0

⁴⁷ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Le ministère*, http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere_r7.html

⁴⁸ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Plaquette de présentation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*, p. 2, http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/plaquette_map_061207.pdf

⁴⁹ Marielle Trégouët (3 novembre 2006). *Informations sur la mission du ministère*, [courrier électronique à Yannick Cormier], cormieryannick@hotmail.com

- développer économiquement les secteurs agricole et agroalimentaire en France, au sein de l'Union européenne et au niveau international;
- contrôler la qualité et la sécurité sanitaire des aliments;
- préserver l'environnement et l'espace naturel;
- l'enseignement agricole;
- développer l'emploi en milieu rural⁵⁰.

■ Responsabilités

Selon le décret fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ce dernier comprend plusieurs directions ayant des responsabilités spécifiques :

- La direction générale de l'alimentation exerce les compétences relatives à la santé des plantes et des animaux et au contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires;
- La direction générale de l'enseignement et de la recherche exerce les compétences relatives à la formation initiale et continue, à la recherche et au développement;
- La direction des affaires financières assure la cohérence des interventions ayant une incidence sur le financement de l'agriculture et celle des travaux d'évaluation et d'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- La direction de l'espace rural et de la forêt participe à l'élaboration et à la réalisation de la politique de mise en valeur et de gestion du territoire rural;
- La direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi :
 - définit et met en œuvre les moyens contribuant au développement de la viabilité économique des exploitations, à l'évolution des structures des exploitations et à leur insertion territoriale;
 - favorise l'amélioration de la situation sociale des exploitants et des salariés agricoles;
 - contribue au développement et au maintien de l'emploi dans le secteur agricole;
- La direction des politiques économique et internationale définit et met en œuvre les politiques de gestion des marchés et d'orientations des productions agricoles. Elle élabore et implante les politiques assurant le développement des industries agricoles alimentaires et non alimentaires et valorisant leur production, notamment les principes et les règles des politiques communes de l'Union européenne (par exemple la PAC);
- La Délégation interministérielle aux Industries agroalimentaires et à l'Agro-industrie anime et coordonne le développement des industries agroalimentaires et de l'agro-industrie en formulant des propositions et en participant aux politiques de soutien aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie, particulièrement sur le plan des exportations⁵¹.

◆ Services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

- Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt

Les Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) sont des services déconcentrés régionaux sous la responsabilité du préfet de région. Les DRAF, au nombre de 22, ont pour

⁵⁰ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Le ministère*, http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere_r7.html

⁵¹ Légifrance, *Décret n° 99-555 du 2 juillet 1999 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture et de la Pêche*, <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=AGRA9900465D>

mission de mettre en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, la politique nationale de développement de l'agriculture et de la forêt. Chaque DRAF joue un rôle d'intervention, de coordination et de consultation visant à mettre en adéquation la politique nationale et les orientations régionales. Au niveau régional, les DRAF interviennent sous forme d'appuis technique, économique et de missions de contrôle dans les domaines de l'agriculture. Les DRAF ont aussi la responsabilité de la formation agricole.

- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt

Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) sont des services déconcentrés départementaux sous la responsabilité du préfet départemental ayant une vocation interministérielle. Ils sont 104 en France, incluant les DDAF outre-mer. Leurs services ont des relations de partenariat étroit avec :

- les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour le contrôle de la qualité des aliments;
- les directions départementales des actions sanitaires et sociales dans les domaines de l'eau et du suivi de la salubrité des aliments.

Les DDAF sont en contact permanent avec les agriculteurs et leurs organisations professionnelles, les entreprises (agroalimentaires et forestières) et les élus locaux. Les principales responsabilités des DDAF relatives aux secteurs agricole et agroalimentaire sont les suivantes :

- La gestion des crédits nationaux ou communautaires accordés et la mise en œuvre des réglementations des politiques agricoles nationales et européennes, notamment la PAC;
- L'application de la législation relative au monde agricole et de la réglementation forestière;
- La gestion de l'économie agricole et agroalimentaire départementale, notamment avec le soutien aux exploitations agricoles et aux industries agroalimentaires;
- L'aménagement rural et le développement local, notamment avec l'appui aux collectivités;
- La gestion des forêts et des bois;
- L'apport de services techniques rémunérés à leur clientèle (les communes, agriculteurs, entreprises agricoles et agroalimentaires).

- Directions Départementales des Services Vétérinaires

Les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV) sont des services déconcentrés départementaux sous la responsabilité du préfet départemental. Ils sont 102 en France, incluant les DDSV outre-mer, et répondent à 3 objectifs :

- Protéger la santé publique : les DDSV contrôlent l'application des réglementations permettant de lutter contre les maladies d'origine animale transmissibles à l'homme. Ils veillent à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées et mènent des actions de prévention des risques de contamination des aliments;
- Protéger la santé animale : les DDSV exercent une surveillance constante des grandes maladies animales. Les services vétérinaires contrôlent l'état sanitaire des animaux et

des produits alimentaires importés des pays tiers et ils sont chargés de la certification sanitaire à l'exportation;

- Protéger l'environnement : les DDSV s'assurent que les élevages et les industries agroalimentaires n'aient pas d'impact défavorable sur les milieux naturels⁵².

3.3 Chambres d'agriculture

L'article L510-1 du Code rural explique que le réseau des chambres d'agriculture se compose de l'Association professionnelle des chambres d'agriculture (APCA), des chambres d'agriculture régionales et des chambres d'agriculture départementales. Ces établissements de droit public placés sous la tutelle de l'État sont administrés par des membres élus par les acteurs du monde agricole. Ces élus représentent l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers.

De plus, le budget du réseau des chambres d'agriculture, soit 565 M€, est essentiellement financé par :

- la taxe pour frais de chambres d'agriculture, un impôt établi dans la circonscription territoriale de chaque chambre d'agriculture départementale;
- la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti, un impôt spécifique appliqué aux propriétaires de surfaces non bâties;
- des redevances liées aux prestations assurées par la Chambre d'agriculture auprès de ses « clients » : agriculteurs, entreprises agroalimentaires et communes;
- des contrats et conventions signés avec l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne⁵³.

3.3.1 Association professionnelle des chambres d'agriculture

■ Mission

L'article L513-1 du Code rural stipule que l'Association professionnelle des chambres d'agriculture (APCA) a comme mission de représenter les intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture, tout particulièrement ceux des chambres d'agriculture départementales et régionales, auprès des pouvoirs publics.

■ Mandat

Le rôle de l'APCA est de proposer des services qui s'inscrivent dans une vision d'intérêt général agricole⁵⁴. Sur ce point, l'article L513-1 du Code rural stipule que l'APCA a pour objectifs :

- de contribuer à la définition des orientations et des conditions de mise en œuvre des politiques agricoles, du développement rural et de l'environnement définies par l'État et l'Union européenne, ainsi que dans le cadre international;

⁵² Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Les services déconcentrés*, http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere.lesorganigrammes.leservicesdeconcentres.presentationdesmission.sdesservicesdeconcentres_a550.html

⁵³ APCA, Présentation du groupe, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present2.htm>

⁵⁴ APCA, *Mot d'accueil du président*, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/default.htm>

- d'apporter son concours à la coopération pour le développement de l'agriculture des pays tiers.

Par ailleurs, l'article L513-2 du même code explique que l'APCA doit également :

- assurer la coordination, l'orientation et le contrôle des activités des chambres d'agriculture;
- représenter les chambres d'agriculture auprès des pouvoirs publics⁵⁵.

Enfin, parmi les autres les objectifs :

- promouvoir les métiers de l'agriculture dans la société;
- accompagner et relier les projets des agriculteurs, des filières et des territoires;
- développer des systèmes de production innovateurs, garants de la qualité et respectueux de l'environnement⁵⁶.

■ Responsabilités

L'article L513-1 du Code rural stipule que l'APCA :

- agit à titre de consultant auprès des pouvoirs publics sur les questions relatives :
 - à l'agriculture;
 - à la valorisation des productions de l'agriculture;
 - à la filière forêt-bois;
 - à la protection et au développement durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire;
- émet des avis et formule des propositions aux pouvoirs publics sur toute question entrant dans ses compétences ou visant le développement durable de l'agriculture, de la forêt et du territoire.

Par ailleurs, l'article L513-2 ajoute que l'APCA :

- élabore et met en œuvre, seule ou avec les chambres d'agriculture départementales et régionales, des programmes d'intérêt général concernant l'agriculture dont le champ excède le cadre régional. Ces programmes regroupent les actions et les financements visant un même objectif et impliquent les services aux entreprises agricoles participant à ces programmes;
- crée, au bénéfice des chambres d'agriculture départementales et régionales, des services communs dont les règles de fonctionnement et de financement sont fixées par décret;
- élabore des normes communes pour l'établissement des données budgétaires et comptables et des indicateurs communs de gestion. Ces normes et indicateurs sont applicables à toutes les chambres d'agriculture départementales et régionales;

⁵⁵ Légifrance-Service public de l'accès au droit, *Code rural*, <http://www.legifrance.gouv.fr/>

⁵⁶ APCA, *Les chambres d'agriculture, présentation du groupe*, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present2.htm>

- apporte aux chambres d'agriculture départementales et régionales le concours nécessaire à leur fonctionnement et à leurs actions dans les domaines technique, juridique, économique et financier;
- représente l'ensemble des chambres d'agriculture départementales et régionales en matière sociale et signe, en leur nom, tout accord national qu'elle a négocié, après y avoir été autorisée par un comité permanent général habilité⁵⁷.

3.3.2 Chambres d'agriculture régionales

Les 21 chambres d'agriculture régionales sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural au niveau régional. Les chambres d'agriculture régionales assurent la coordination et le bon fonctionnement des chambres d'agriculture départementales entre elles. Les membres de ces chambres sont élus par l'ensemble des acteurs du monde agricole tous les six ans et représentent :

- les producteurs;
- les producteurs retraités;
- les propriétaires;
- les salariés de la production;
- les salariés d'organismes;
- les groupements professionnels;
- le Centre régional de la propriété forestière⁵⁸.

■ Mission

Selon l'article L510-1 du Code rural, la mission des chambres d'agriculture régionales est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics dans le respect de leurs compétences respectives.

■ Mandat

L'article L512-1 du Code rural stipule que les chambres d'agriculture régionales constituent dans chaque région, auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles. Par ailleurs, l'article L510-1 du Code rural stipule que les chambres d'agriculture régionales contribuent, par les services qu'ils mettent en place, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles.

■ Responsabilités

En ce qui a trait aux responsabilités, l'article L512-1 du Code rural explique que les chambres d'agriculture régionales :

- agissent à titre de consultant auprès des pouvoirs publics sur les questions relatives à :

⁵⁷ Légifrance-Service public de l'accès au droit, *Code rural*, <http://www.legifrance.gouv.fr/>

⁵⁸ APCA, *Les chambres d'agriculture, présentation du groupe*, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present1.htm>

- l'agriculture;
- la valorisation de ses productions;
- l'aménagement des territoires;
- la protection de l'environnement.
- émettent des avis et formulent des propositions sur toute question entrant dans leurs compétences et visant le développement durable du territoire; promeuvent ou participent à toute action ayant cet objet;
- assurent l'élaboration et la coordination dans les régions des programmes régionaux de développement agricole et rural;
- orientent et coordonnent les actions communes menées par les chambres d'agriculture départementales;
- contribuent à l'élaboration des orientations de la politique contractuelle entre l'État et les régions, des schémas d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles intéressant les régions;
- agissent à titre de consultant lors de l'établissement des plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes et des adultes;
- contribuent, dans leur champ de compétences, à l'élaboration des programmes régionaux européens et de la politique des régions dans le domaine économique.

De plus, l'article L512-2 stipule que les chambres d'agriculture régionales doivent contribuer, au plan régional, à l'animation et au développement des territoires ruraux. À ce titre, elles :

- élaborent et mettent en œuvre, seule ou conjointement avec d'autres chambres d'agriculture départementales ou régionales, des programmes d'intérêt général dont le champ excède le cadre d'un département. Ces programmes regroupent les actions et les financements visant un même objectif et doivent inclure les services aux entreprises agricoles participant à ces actions;
- collectent, traitent et conservent des données individuelles relatives aux exploitations agricoles afin de simplifier leurs procédures administratives.

Finalement, l'article L514-2 du Code rural détermine que les chambres d'agriculture régionales :

- réalisent des actions d'intérêt général dans leur circonscription relevant de leurs champs de compétence;
- créent ou subventionnent tout établissement, institution ou service d'utilité agricole et toute entreprise collective d'intérêt agricole;
- signent des conventions, dans les limites de leurs compétences, avec les pouvoirs publics afin d'intervenir dans les domaines agricole, forestier et rural;
- se concertent avec les autres chambres d'agriculture dans le but de créer ou subventionner des œuvres ou entreprises collectives présentant un intérêt commun;
- décident, après délibération de leur assemblée respective, de réaliser des projets communs sur le territoire de plusieurs départements et confient leur réalisation à l'une des chambres d'agriculture impliquées;
- créent des organismes disposant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière afin de gérer des moyens ou des actions communes. La nature de ces personnes morales et leurs modalités de fonctionnement doivent être fixées par décret;

- constituent entre elles ou avec d'autres personnes morales des groupements d'intérêt public pour exercer des activités entrant dans leur champ de compétences, ainsi que pour créer et gérer des équipements, du personnel ou des services communs nécessaires à ces activités. Les modalités de constitution et de fonctionnement de ces groupements d'intérêt public doivent être définies par décret⁵⁹.

3.3.3 Chambres d'agriculture départementales

Les 94 chambres d'agriculture départementales sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural au niveau départemental. Les membres de ces chambres sont élus par l'ensemble des acteurs du monde agricole tous les six ans et représentent :

- les producteurs;
- les producteurs retraités;
- les propriétaires;
- les salariés de la production;
- les salariés d'organismes;
- les groupements professionnels;
- le Centre régional de la propriété forestière⁶⁰.

■ Mission

Selon l'article L510-1 du Code rural, la mission des chambres d'agriculture départementales est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics dans le respect de leurs compétences respectives.

■ Mandat

Selon l'article L511-1 du Code rural, les chambres d'agriculture départementales constituent, dans chaque département, auprès de l'État ainsi que des collectivités territoriales et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles. Par ailleurs, l'article L510-1 du Code rural stipule que les chambres d'agriculture départementales contribuent, par les services qu'ils mettent en place, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles.

■ Responsabilités

L'article L511-3 du Code rural stipule que les chambres d'agriculture départementales :

- agissent à titre de consultant auprès des pouvoirs publics sur les questions relatives à :
 - l'agriculture;
 - la valorisation de ses productions;
 - la filière forêt-bois;

⁵⁹ Légifrance-Service public de l'accès au droit, *Code rural*, <http://www.legifrance.gouv.fr/>

⁶⁰ APCA, *Les chambres d'agriculture, présentation du groupe*, <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present1.htm>

- la gestion de l'espace rural;
- la prévention des risques naturels;
- la mise en valeur des espaces naturels;
- l'élaboration des projets de développement économique des collectivités territoriales;
- la protection de l'environnement.
- émettent des avis et formulent des propositions aux pouvoirs publics sur toute question entrant dans leurs compétences et visant le développement durable de l'agriculture et de la forêt ainsi que promeuvent ou participent à toute action ayant les mêmes objets;
- assurent l'élaboration de la partie départementale du programme régional de développement agricole et rural;
- participent à la définition du projet agricole élaboré par le représentant de l'État au sein des départements;
- sont associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme;
- sont appelées par l'autorité administrative à grouper, coordonner et codifier les coutumes et usages locaux à caractère agricole servant de base aux décisions judiciaires;
- contribuent à l'animation et au développement des territoires ruraux.

De plus, l'article L511-4 du Code rural ajoute que dans le cadre de leur responsabilité d'animation et de développement des territoires ruraux, les chambres d'agriculture départementales :

- élaborent et mettent en œuvre, seule ou avec d'autres chambres d'agriculture départementales ou régionales, des programmes d'intérêt général d'agriculture regroupant les actions et les financements visant un même objectif. Les services rendus par les chambres d'agriculture départementales et régionales aux entreprises agricoles sont inclus dans ces programmes;
- créent et gèrent un centre de formalités destiné aux agriculteurs apportant des conseils pour le développement de leur entreprise;
- collectent, traitent et conservent des données individuelles relatives aux exploitations agricoles afin de simplifier leurs procédures administratives.

Finalement, l'article L514-2 du Code rural détermine que les chambres d'agriculture départementales :

- réalisent des actions d'intérêt général dans leur circonscription relevant de leurs champs de compétence;
- créent ou subventionnent tout établissement, institution ou service d'utilité agricole et toute entreprise collective d'intérêt agricole;
- passent des conventions, dans les limites de leurs compétences, avec les pouvoirs publics afin d'intervenir dans les domaines agricole, forestier et rural;
- se concertent avec les autres chambres d'agriculture départementales et régionales dans le but de créer ou subventionner des œuvres ou entreprises collectives présentant un intérêt commun;
- décident, après délibération de leurs assemblées respectives, de réaliser des projets communs sur le territoire de plusieurs départements et confier leur réalisation à l'une des chambres d'agriculture départementales et régionales impliquées;

- créent des organismes disposant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière afin de gérer des moyens ou des actions communes. La nature de ces personnes morales et leurs modalités de fonctionnement doivent être fixées par décret.
- constituent entre elles ou avec d'autres personnes morales des groupements d'intérêt public pour exercer des activités entrant dans leur champ de compétences, ainsi que pour créer et gérer des équipements, des personnels ou des services communs nécessaires à ces activités. Les modalités de constitution et de fonctionnement de ces groupements d'intérêt public doivent être définies par décret⁶¹.

4 RÔLES DU OU DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

4.1 Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Regroupant près de 70 % des agriculteurs français, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) est le syndicat majoritaire du secteur agroalimentaire français. Au sein des chambres d'agriculture régionales et départementales, la FNSEA représente actuellement près de 53 % des votants. La FNSEA est l'équivalent de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA). Par contre, l'adhésion à ce syndicat, comme à tous les autres regroupements de producteurs français, se fait sur une base volontaire.

■ Mission

La mission de la FNSEA est de défendre les intérêts des agriculteurs français.

■ Mandat

Le mandat de la FNSEA consiste à :

- défendre les revenus des agriculteurs : la FNSEA a comme objectif de défendre le prix des produits des secteurs agricole et agroalimentaire en instaurant des relations économiques équilibrées permettant aux producteurs d'obtenir des bénéfices sur la valeur ajoutée de leurs produits entre :
 - les producteurs;
 - les grossistes;
 - les distributeurs;
 - ou toute autre instance de l'industrie agroalimentaire ;
- alléger les charges pesant sur les exploitations agricoles, soit le coût relatif :
 - au travail des agriculteurs;
 - aux demandes énergétiques des exploitations agricoles;
 - aux cotisations sociales que paient les agriculteurs aux paliers de gouvernement ;
- négocier constamment avec :
 - les pouvoirs publics, particulièrement le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;

⁶¹ Légifrance-Service public de l'accès au droit, *Code rural*, <http://www.legifrance.gouv.fr/>

- tous les partenaires sociaux du secteur agroalimentaire français, notamment les regroupements des secteurs de la production, coopératifs et de la transformation, de même qu'avec les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement;
- l'Union européenne, particulièrement au sujet de la PAC;
- le marché mondial, notamment en cherchant à partager les objectifs et la lutte de la FNSEA avec des partenaires d'autres pays, notamment le Québec.
- défendre :
 - l'image du métier d'agriculteur;
 - le droit de production des agriculteurs;
 - l'espace rural;
 - la qualité des produits agroalimentaires.

■ **Dossiers et idées défendus**

En ce qui a trait aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la FNSEA défend de nombreux dossiers. Cependant, les dossiers suivants ont priorité :

◆ **L'agriculture raisonnée**

La FNSEA cherche à mettre en valeur un modèle d'agriculture « raisonnée », à savoir un modèle valorisant une agriculture basée sur l'atteinte de la rentabilité tout en maîtrisant les quantités d'intrants utilisés (par exemple, pesticides et engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement⁶².

◆ **Les OGM**

La FNSEA prend position en faveur des OGM, mentionnant que ces derniers, de même que les produits non OGM et biologiques, peuvent exister sur le marché et ainsi offrir un choix plus vaste aux consommateurs. Dans ce contexte, la FNSEA laisse le libre choix aux producteurs de choisir leur type de culture⁶³.

◆ **Les droits à paiement unique de la Politique agricole commune**

La mise en place des droits à paiement unique (DPU) découle de la réforme de la PAC entreprise en 2003 par les ministres de l'agriculture de l'UE. Ces droits sont une méthode de financement des agriculteurs introduite dans le but de répartir les subventions de la PAC en fonction de la surface des exploitations agricoles.

Les droits à paiement unique sont constamment critiqués par la FNSEA. Ce syndicat s'efforce aussi d'effectuer un travail de terrain en informant et en accompagnant les agriculteurs dans la

⁶² FNSEA, *Agriculture raisonnée et alimentation : la FNSEA s'engage*, http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/pres/congr/2001/rapport_2001.pdf

⁶³ FNSEA, *OGM*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele23.aspx>

démarche d'obtention de leur financement, la FNSEA scandant qu'elle « veille à en atténuer les effets sur les exploitations agricoles⁶⁴ ».

◆ Conquête de nouveaux marchés

La FNSEA cherche à favoriser l'exploitation de nouveaux marchés actuellement en cours de développement par les agriculteurs. La culture de biocarburants et l'agriculture biologique sont, par exemple, particulièrement mises en valeur par le syndicat. La FNSEA tente notamment de garantir des mesures fiscales et économiques favorables au développement de ces nouveaux types de marchés⁶⁵.

◆ Euroméditerranée

Étant donné qu'une zone de libre échange avec les pays méditerranéens (Espagne, Italie, France, Grèce, etc.), l'Euroméditerranée, doit être mise en place pour 2010, la FNSEA émet de nombreuses mises en garde contre une libéralisation trop rapide des échanges au sein des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Par crainte d'un développement d'une concurrence excessive, la FNSEA revendique l'évaluation complète des conséquences de la création de cette zone sur l'agriculture⁶⁶.

■ Modes de représentation

Afin de défendre ses idées et faire valoir ses points de vue, la FNSEA déploie les modes de représentation suivants :

- La représentation syndicale au sein des Chambres d'agriculture : la FNSEA est le syndicat agricole détenant la majorité des sièges au sein de toutes les Chambres d'agriculture;
- Le lobbying auprès de la Commission européenne;
- Divers sites Internet mettant en valeur les objectifs et les actions du syndicat;
- La publication de journaux, brochures, tracts, communiqués officiels, etc.;
- La tenue de kiosques dans des salons et foires internationales de l'agriculture;
- La tenue d'activités d'information et de conscientisation sur l'agriculture;
- La tenue de manifestations pour mettre en valeur leurs objectifs et propositions⁶⁷.

■ Responsabilités

En ce qui a trait à ses responsabilités, la FNSEA :

- représente les agriculteurs au sein des différentes instances de concertation, d'arbitrage et de décision du secteur agroalimentaire, notamment au sein des chambres d'agriculture;
- offre des services de consultation juridique aux agriculteurs pour tout problème d'ordre légal, par exemple pour la PAC;

⁶⁴ FNSEA, *Réforme de la PAC, Droits à paiement uniques*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/pac/>

⁶⁵ FNSEA, *Biocarburants*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele24.aspx> et FNSEA, *Agriculture biologique*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele21.aspx>

⁶⁶ FNSEA, *Euroméditerranée*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele11.aspx>

⁶⁷ FNSEA, *Nos prises de positions-Dossiers agricoles-Des Actions*, <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/default.aspx>

- offre des services de consultation technique et fiscale, particulièrement pour les différentes politiques foncières des départements s'appliquant aux agriculteurs;
- communique ses idées et ses objectifs par des pressions et du lobbying envers les parlementaires de l'ensemble du gouvernement, tout particulièrement envers le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- organise des travaux et des rencontres permanentes, dont un congrès national annuel, un conseil fédéral trimestriel, un conseil d'administration mensuel, un bureau chargé de l'exécutif, de même que diverses commissions et groupes de travail;
- organise des manifestations à tous les paliers de gouvernement pour faire valoir ses idées et ses objectifs.

De plus, au niveau européen, la FNSEA représente les agriculteurs français et communique leurs idées et leurs objectifs par des pressions et du lobbying envers les parlementaires de l'Union européenne. Elle intervient soit directement, soit par l'intermédiaire du Comité européen des organisations professionnelles agricoles⁶⁸.

4.2 La Confédération paysanne

La Confédération paysanne est le deuxième syndicat agricole français et représente près de 28 % des votants aux chambres d'agriculture régionale et départementale. Bien que plus importante en membres et en moyens d'actions, la Confédération paysanne est l'équivalent de l'Union paysanne au Québec.

■ Mission

La mission de la Confédération paysanne est de défendre les intérêts matériels et moraux des agriculteurs, de même qu'une agriculture paysanne alternative au modèle d'agriculture productiviste actuel.

■ Mandat

Le mandat de la Confédération paysanne est structuré selon les objectifs suivants :

- Assurer la représentativité syndicale des membres de la Confédération paysanne auprès des pouvoirs publics;
- Chercher à orienter le cadre politique en vigueur dans les secteurs agricole et agroalimentaire, de même que les choix personnels des agriculteurs vers l'agriculture paysanne;
- Encourager la promotion d'une agriculture paysanne alternative en concrétisant une agriculture multifonctionnelle basée sur :
 - la qualité des produits et non leur quantité;
 - une production équilibrée;
 - le privilège de l'emploi et de la solidarité plutôt que la mécanisation et le productivisme;

⁶⁸ Guyvarc'h, Aline (6 novembre 2006). *Mission, mandat et objectifs de la FNSEA*, [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier]. En ce qui a trait au Comité européen des organisations professionnelles agricoles, ce dernier sera plus amplement détaillé au sein de la section 5 portant sur les organismes non gouvernementaux.

- l'encouragement de pratiques respectueuses des consommateurs et de l'environnement;
- Intervenir sur tous les projets agricoles en vigueur aux niveaux local, départemental, national ou européen, notamment sur le cadre des modalités de la PAC.

■ Dossiers et idées défendus

Engagée dans plusieurs luttes à caractère social, la Confédération paysanne défend un grand nombre de dossiers et d'idées. En ce qui a trait aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ce syndicat agricole met actuellement en priorité les dossiers suivants :

◆ Agriculture paysanne

La Confédération paysanne cherche depuis sa création à défendre un modèle d'agriculture moins productiviste que celui en place et plus axé sur la solidarité entre producteurs, le respect de l'environnement et la qualité de la production.

◆ Lutte contre les OGM

La Confédération paysanne s'oppose aux semences d'OGM en cherchant à conscientiser les acteurs des secteurs de l'agriculture et l'agroalimentaire et la population des conséquences potentielles que ce type de semences peut avoir sur l'environnement et la santé des individus⁶⁹.

◆ Réforme de la Politique agricole commune

La Confédération paysanne aspire à une réforme en profondeur de la PAC en défendant notamment les idées suivantes :

- L'instauration, à l'échelle de l'UE, de prix sur les produits agricoles en lien avec les coûts et les types de production;
- La mise en place d'une agriculture paysanne et durable au sein de l'UE, en permettant notamment à un maximum de producteurs de profiter de l'agriculture et de vivre de leur exploitation agricole;
- Une réforme des mécanismes de versement du financement de la part de la PAC, notamment des droits à paiement unique, qui privilégie la justice sociale, le maintien de l'emploi agricole, le développement durable et la solidarité internationale;
- Une nouvelle répartition des types de production agricoles et un meilleur contrôle des importations⁷⁰.

■ Modes de représentation

Afin de défendre ses idées et faire valoir ses points de vue, la Confédération paysanne utilise les modes de représentation suivants :

- La représentation syndicale au sein des Chambres d'agriculture;

⁶⁹ Confédération paysanne, *Les OGM, ce que dit la Conf'*,
http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=435

⁷⁰ Confédération paysanne, *Il faut une nouvelle politique agricole*,
<http://www.confederationpaysanne.fr/images/imagesFCK/File/05/pouruneautrepac.pdf>

- Le lobbying auprès de la Commission européenne;
- Divers sites Internet mettant en valeur les objectifs et les actions du syndicat;
- Des manifestations et des actions d'éclats des plus diversifiées à tous les paliers de gouvernement avec des forces sociales revendicatrices du même projet agricole (par exemple, des partis politiques de gauche, des associations de consommateurs ou des groupes écologistes);
- La publication de journaux, brochures, tracts et communiqués officiels⁷¹.

■ Responsabilités

En ce qui a trait aux responsabilités, la Confédération paysanne :

- offre des services de consultation :
 - juridique aux membres de la Confédération paysanne pour tout problème d'ordre légal, par exemple pour la PAC;
 - technique et fiscale, particulièrement pour les différentes politiques foncières des départements s'appliquant aux agriculteurs;
 - sur la gestion d'exploitations orientées vers un modèle d'agriculture paysanne alternatif;
- représente les membres de la Confédération paysanne au sein des différentes instances de concertation, d'arbitrage et de décision du secteur agroalimentaire, notamment au sein des chambres d'agriculture, et ce, à tous les paliers de gouvernement⁷²;
- communique ses idées et ses objectifs par des pressions et du lobbying envers les parlementaires de l'ensemble du gouvernement, tout particulièrement envers le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- organise des travaux et des rencontres permanentes, dont une assemblée générale annuelle et un congrès national aux deux ans afin de fixer les axes d'orientation de la politique de la Confédération paysanne;
- fait la promotion de la charte de l'agriculture paysanne : un outil d'analyse des exploitations agricoles souhaitant entamer une démarche vers l'agriculture paysanne;
- organise des manifestations à tous les paliers de gouvernement pour faire valoir ses idées et ses objectifs avec des forces sociales revendicatrices du même projet agricole (par exemple, des partis politiques de gauche, des associations de consommateurs ou des groupes écologistes).

De plus, au niveau européen, la Confédération paysanne représente ses membres et communique ses idées et ses objectifs par des pressions et du lobbying envers les parlementaires de l'Union européenne. Elle intervient soit directement, soit par l'intermédiaire de la Coordination Paysanne Européenne (CPE⁷³).

⁷¹ Confédération paysanne, *Présentation*, http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=2

⁷² Depuis 1990, la Confédération paysanne est reconnue représentative au niveau national. La *Loi d'orientation agricole* de 1999 a par ailleurs renforcé cette reconnaissance. Cela lui permet de siéger dans des commissions paritaires gérant différents aspects de l'agriculture, de même que dans les conseils de direction et d'offices du secteur agroalimentaire.

⁷³ Bonhommeau, Paul (8 novembre 2006). *Mission, mandat et objectifs de la Confédération Paysanne*. [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier].

4.3 Coordination rurale

La Coordination rurale (CR) est le troisième syndicat agricole de France et représente près de 12 % des votants au sein des chambres d'agriculture. Ce syndicat agricole n'a toutefois pas d'équivalent au Québec.

■ Mission

La mission de la CR est de défendre la dignité, l'autonomie et la responsabilité des agriculteurs.

■ Mandat

La CR poursuit les objectifs suivants :

- Maintenir de nombreux agriculteurs et une ruralité prospères;
- Assurer aux consommateurs une sécurité alimentaire quantitative et qualitative;
- Établir une agriculture durable et respectueuse de la nature;
- Rétablir la dignité de l'agriculteur et entretenir l'environnement⁷⁴.

■ Dossiers et idées défendus

La CR met la priorité sur la défense des dossiers et idées suivantes :

◆ Politique agricole commune dite du « XXI^e siècle »

Principal dossier défendu par la CR, la PAC du « XXI^e siècle » est une série de propositions visant à réformer la PAC en vigueur au sein de l'UE. Ces propositions sont :

- de rééquilibrer les productions végétales pour sécuriser l'indépendance alimentaire française;
- de réglementer davantage l'ouverture des marchés, les salaires et les impôts dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'ensemble de l'UE;
- de privilégier le passage progressif d'une politique d'aide et de subventions à une politique de prix rémunérateurs;
- de réformer les organisations communes de marché dans différents secteurs de production;
- de rationaliser les coûts de gestion de la PAC;
- de mettre en priorité une politique en faveur des circuits courts de commercialisation;
- de créer des normes régionales, par exemple, en uniformisant les exigences en matière de traçabilité et de normes des produits, autant au sein de l'Union européenne que pour les importations des pays tiers;
- de favoriser l'autonomie énergétique de l'agriculture⁷⁵.

⁷⁴ Coordination rurale, *Qu'est-ce que la Coordination rurale?*

⁷⁵ Coordination rurale, *Qu'est-ce que la Coordination rurale?*, p.123-124.

◆ Défense du droit de propriété des agriculteurs et la simplification de la réglementation

En matière de défense des droits de propriétés des agriculteurs et de simplification de la réglementation, la CR donne la priorité aux dossiers suivants :

- le droit de propriété (terre et eau) des agriculteurs;
- la liberté de vente des céréales entre producteurs et éleveurs;
- la liberté de vente pour les huiles végétales brutes;
- la liberté de l'insémination artificielle;
- la diminution de l'impôt et la suppression des carcans administratifs en agriculture;
- la redéfinition du rôle des Chambres d'agriculture;
- une Charte de bonnes pratiques à suivre pour permettre aux agriculteurs de passer les contrôles agricoles avec succès.

◆ Organisation des productions et des marchés

En ce qui a trait à l'organisation de la production agricole et des marchés, la CR défend les dossiers suivants :

- « l'exception agricole » face aux politiques de l'Organisation mondiale de Commerce (OMC). La CR donne la priorité à la défense de la « préférence communautaire », à savoir la protection des producteurs locaux contre une trop forte mise en marché de produits agricoles étrangers en France;
- la création d'une organisation mondiale spécifique à l'agriculture;
- la mise en place d'organisations communes de la production et des marchés (OCPM) pour toutes les productions excédentaires;
- des prix rémunérateurs supérieurs aux prix de revient;
- le rééquilibrage des productions, avec des prix incitatifs, par le développement des oléagineux et la réduction des importations des produits de substitution des céréales (PSC) et de soja;
- l'instauration d'un contrôle des marges de la grande distribution de produits agricoles;
- l'instauration de prix minimums garantis à la production des agriculteurs;
- la défense des petits marchés et des produits agricoles par des normes locales au lieu de normes européennes.

◆ Environnement

En matière d'environnement, la CR défend les dossiers suivants :

- la défense du droit d'utilisation des semences fermières face aux semences commercialisées. Les semences fermières proviennent directement des récoltes des agriculteurs;
- la responsabilisation face aux cultures d'OGM et le développement de la recherche;
- la gratuité de l'eau d'irrigation.

◆ Protection sociale

En matière de protection sociale des agriculteurs, la CR met la priorité sur les dossiers suivants :

- le financement de la Mutualité Sociale Agricole par une taxe sur la valeur ajoutée sociale (TVA). La Mutualité Sociale Agricole est l'organisme s'occupant de la sécurité sociale des agriculteurs;
- davantage de libertés pour les producteurs agricoles, notamment au point de vue de la création d'entreprises agricoles;
- la retraite mensuelle pour les agriculteurs d'un minimum de 915 € (1420 \$ CA);
- la création d'un « statut social » reconnu pour les éleveurs, à savoir des conditions sociales et financières plus avantageuses pour ces derniers;
- la défense d'une politique d'insaisissabilité de la propriété des agriculteurs⁷⁶.

■ Modes de représentation

Afin de défendre ses idées et faire valoir ses points de vue, la CR utilise les modes de représentation suivants :

- la représentation de la CR au sein des Chambres d'agriculture;
- la présentation de kiosques de la CR au sein de salons et foires internationales de l'agriculture : les représentations régionales et départementales assurent l'essentiel de cette tâche;
- le lobbying auprès de la Commission européenne;
- son site Internet;
- la mise en place de différents types d'actions d'éclat : blocus de villes ou pose de barricades, parcours en tracteur à travers la France, etc.;
- la publication de brochures, tracts et communiqués officiels⁷⁷.

■ Responsabilités

En ce qui a trait à ses responsabilités, la CR :

- représente ses membres au sein des différentes instances de concertation, d'arbitrage et de décision du secteur agroalimentaire, notamment au sein des chambres d'agriculture, et ce, à tous les paliers de gouvernement;
- communique ses idées et ses objectifs par des pressions et du lobbying envers les parlementaires de l'ensemble du gouvernement, tout particulièrement envers le ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- mène des actions syndicales à tous les paliers de gouvernement, notamment des manifestations et des actions juridiques visant à défendre ou à promouvoir les agriculteurs;
- publie des communiqués de presse, des tracts, des brochures et un journal, de même qu'elle tient des colloques et des stands faisant la promotion des objectifs, des propositions et des actions syndicales de la CR;

⁷⁶ Coordination rurale, *Propositions*, <http://www.coordinationrurale.fr/spip.php?rubrique7>

⁷⁷ Coordination rurale, *Coordination rurale*, <http://www.coordinationrurale.fr/spip.php?page=rubrique>

- organise des travaux et des rencontres, notamment un congrès annuel, afin de fixer la politique de la CR et de promouvoir ses idées et objectifs;
- offre un site Internet faisant la promotion des idées et objectifs de la CR et publiant également ses propositions de réformes de l'agriculture;
- promeut des partenariats avec différentes organisations ayant des idées et objectifs similaires à la CR, notamment :
 - l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (UNIPHOR);
 - le Comité national d'action et de défense des aviculteurs (CNADA);
 - la Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNDSF);
 - l'Association nationale pour l'insémination artificielle libre (ANIAL);
- promeut la PAC du XXI^e siècle, un projet de réflexion de la CR visant à réformer la PAC en vigueur au sein de l'Union européenne;
- offre des groupes de réflexion et de propositions sur des problèmes spécifiques aux agriculteurs. Ces derniers sont structurés en différentes sections, selon la production (viandes, fruits et légumes, viticulture, sucre et volailles) avec une section pour les jeunes agriculteurs⁷⁸.

5 RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF

5.1 Coopérative Terrena

Le Groupe Terrena comprend la coopérative de producteurs Terrena de même que 8 filières de transformation et de commercialisation. Avec un chiffre d'affaires de 3 G€ et 12 600 salariés, le Groupe Terrena est l'un des acteurs majeurs du secteur agroalimentaire. Nous présentons ici sa filiale de production, la coopérative Terrena, première coopérative agricole de France.

■ Mission

La mission de la coopérative Terrena est de chercher à écouler la production de ses agriculteurs membres.

■ Mandat

Les objectifs de la coopérative Terrena sont :

- de valoriser la production de ses agriculteurs membres par une approche en filières allant de la production à la consommation;
- d'encadrer la production de ses agriculteurs membres par une approche basée sur la qualité;
- d'intervenir à tous les niveaux de la production agricole de la coopérative, particulièrement auprès des agriculteurs pour leur permettre de mieux produire;
- de créer une coopérative plus forte pour contribuer durablement à la défense du pouvoir économique des agriculteurs et au dynamisme du secteur;

⁷⁸ Coordination rurale, *Servir et non se servir*, p.1-2. Brochure reçue par Yannick Cormier le lundi 13 novembre 2006.

- d'être un élément moteur de l'adaptation permanente de l'agriculture aux exigences des consommateurs (qualité, respect de l'environnement, sécurité alimentaire);
- de travailler en partenariat avec d'autres coopératives, proches par le métier ou le territoire;
- de favoriser la recherche et la mise en œuvre, avec les agriculteurs membres, de réponses globales, cohérentes, économiquement viables et porteuses d'une image nouvelle et positive du monde agricole.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la coopérative Terrena sont :

- d'accompagner les agriculteurs membres :
 - dans la production par l'apport d'intrants;
 - par l'apport de supervision technique, d'aide et de conseils de techniciens spécialisés, d'ingénieurs, de vétérinaires et d'autres spécialistes du secteur agroalimentaire.
- de faire constamment la promotion de technologies employées par Terrena au sein du public pour garantir la qualité des produits, notamment :
 - du système d'information géographique;
 - de l'agriculture de précision;
 - de l'appui technique à toutes les étapes de cycles de production.
- d'intervenir auprès des agriculteurs membres par la mise en œuvre de cahiers des charges, complétés par des systèmes d'assurance qualité tel qu'Agri-Confiance, et ce, dans le but renforcer le dispositif de maîtrise des filières;
- d'assurer, par des filières, le lien entre la production des agriculteurs membres et la commercialisation. Chaque filière développe des cahiers de charges par produit et des dispositifs d'assurance qualité. Ces filières sont :
 - viande bovine : les sociétés Soviba, Terrena Viande et Scabev;
 - viande porcine : la société Arca;
 - produits laitiers : la société Laiterie du Val d'Ancennis;
 - volaille : la société Gastronomer;
 - lapins : la société Multilap;
 - meunerie : les sociétés Terrena Meunerie;
 - horticulture : la société Hortival;
 - viticulture : les sociétés Alliance Loire et Rémy Pannier⁷⁹.

5.2 Union InVivo

Avec 292 coopératives sociétaires, Union InVivo est le premier groupe coopératif européen d'achats, de vente et de services dans l'univers agricole et la seconde coopérative agricole de France. Union InVivo regroupe les pôles d'activités suivants :

- Semences;
- Agrofournitures;

⁷⁹ Couroussé, Christophe (9 novembre 2006). Mission, mandat et responsabilités de la Coopérative Terrena, [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier].

- Stockage;
- Marchés;
- Nutrition;
- Santé animale;
- Distribution⁸⁰.

■ Mission

La mission d'Union InVivo est de chercher à contribuer à la défense du revenu et du pouvoir économique de ses agriculteurs.

■ Mandat

Union InVivo a comme mandat :

- d'intervenir à tous les niveaux de la production des agriculteurs membres;
- d'adapter son agriculture aux exigences des citoyens et des consommateurs (qualité, prix, respect de l'environnement, sécurité alimentaire...);
- de favoriser la recherche et la mise en œuvre, avec les coopératives, de réponses globales et économiquement viables et porteuses d'une image positive du monde agricole;
- de transformer, par le biais de son organisation par métier et sa démarche en filières, en possibilités les changements de son environnement, de même que les nouvelles attentes et contraintes qui en résultent;
- de préserver la capacité des producteurs à faire face à un secteur de plus en plus concentré;
- de développer une production et des filières de qualité permettant de fournir aux clients les garanties exigées, au moindre coût;
- de mutualiser les investissements d'Union InVivo afin de permettre une meilleure efficacité de la coopérative⁸¹.

■ Responsabilités

Union InVivo met les moyens suivants en œuvre pour rencontrer son mandat et sa mission :

- L'intervention d'un bout à l'autre de la filière « semences » des agriculteurs membres : soit la sélection, la production et la commercialisation. Cette activité s'articule autour de trois sociétés :
 - SERASEM (offre de céréales diverses et production) : un des principaux obtenteurs français en céréales à paille, protéagineux et colza oléagineux;
 - SEMENCES DE FRANCE (production et commercialisation) : un important réseau qui assure la commercialisation des céréales à paille et protagineux (marque Semex), des maïs, tournesols, colzas, blés tendres hybrides (marque Semences de France);

⁸⁰ InVivo, *Présentation*, http://www.invivo-group.com/01_groupe/f_present.htm

⁸¹ Trétot, Évelyne (13 novembre 2006). *Mission, mandat et responsabilités d'Union InVivo*, [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier].

- SEMENCES VERTES (mise en marché des semences fourragères et gazons) : filiale à 50/50 de Semences de France et de Laboulet.
- L'offre, par le biais de sa filiale spécialisée SEPCO, de services complémentaires destinés à renforcer l'efficacité globale des agriculteurs membres. Sepco est une agence-conseil spécialisée dans les secteurs de l'agriculture et de l'agrofourmiture. Les services de SEPCO peuvent correspondre à des prestations ponctuelles ou faire partie d'une démarche d'aide à l'agriculture;
- L'offre d'un important stockage de grains par la gestion de 10 sites, soit plus de 1,2 million de tonnes de capacité. InVivo détient des participations dans la plupart des silos portuaires français. Les silos InVivo diversifient également leurs activités vers la manutention et le stockage de pondéreux (céréales, tourteaux, engrais) et de produits en vrac non agricoles (sels);
- Sur le plan logistique, une filiale commissionnaire de transports (MAGEFI Transports) est accessible pour les agriculteurs membres;
- Grâce à sa capacité en recherche et développement et son haut niveau d'expertise, le groupe est un intervenant majeur dans trois domaines clés :
 - L'optimisation technico-économique des filières d'alimentation et de production;
 - La prise en compte des problématiques environnementales et une approche raisonnée de l'élevage;
 - La gestion de la sécurité alimentaire, tant en alimentation animale qu'à destination des industries agroalimentaires, par des moyens d'analyse et de contrôle de très haut niveau.
- Dans le domaine de la santé animale, la filiale NOE assure la conception, la fabrication et la commercialisation des produits vétérinaires les mieux appropriés aux animaux d'élevage des agriculteurs membres. NOE est également un distributeur important de produits vétérinaires à destination des réseaux professionnels de l'élevage;
- En Europe, sur les marchés des céréales, des oléagineux et des protéagineux, Union InVivo est parmi les opérateurs leaders tant dans les échanges intracommunautaires que pour l'exportation vers les pays tiers et détient des participations chez des partenaires en Grande-Bretagne et en Italie⁸².

5.3 Union de coopératives SODIAAL

Le Groupe Sodiaal est le premier groupe coopératif laitier de France et la troisième coopérative agricole française. En tout, 2,2 milliards de litres de lait, soit 10 % de la collecte nationale française, sont annuellement collectés auprès des coopératives de producteurs laitiers membres de l'union de coopératives Sodiaal, soit :

- Elnor;
- Est-Lait;
- Orlac;
- Riches Monts;
- Sully;
- Ucalm;
- Tempé-Lait.

⁸² In Vivo, *Les métiers d'InVivo*, <http://www.invivo-group.com/index.html>

La transformation et la commercialisation sont toutefois assurées par les filiales du Groupe Sodiaal⁸³. Nous présentons ici l'union de coopératives Sodiaal, la filiale de production du Groupe Sodiaal.

■ Mission

La mission de l'Union des coopératives Sodiaal est de collecter et d'écouler le lait de ses producteurs⁸⁴.

■ Mandat

Le rôle et les objectifs de l'union de coopératives Sodiaal sont d'encourager :

- la solidarité : considérer des solutions collectives permettant aux agriculteurs membres de tenir leur place dans le monde actuel;
- le respect des personnes : donner aux agriculteurs membres les moyens de mieux comprendre et dominer leur environnement technique et économique ainsi que la possibilité de développer leurs connaissances et leur aptitude à prendre des responsabilités;
- l'équité et transparence : établir des règles de fonctionnement claires et connues de tous, permettant une répartition équitable des efforts demandés à chacun et des résultats obtenus par la collectivité en fonction de critères objectifs connus de tous et aisément vérifiables;
- la responsabilité : mettre à la disposition de chaque agriculteur membre et de chaque administrateur tous les éléments lui permettant d'agir en personne responsable et de prendre les décisions propres à assurer le devenir et le développement de son exploitation ainsi que celui du patrimoine commun;
- la confiance : chercher à assurer la cohésion du groupe et être la source de la délégation consentie par les agriculteurs membres pour ceux qu'ils ont élus pour assurer la gestion de l'entreprise⁸⁵.

■ Responsabilités

Les Unions de coopératives Sodiaal assurent, avec 800 collaborateurs, une présence quotidienne auprès des 10 800 producteurs de lait sur une soixantaine de départements, notamment au sein de :

- la collecte du lait;
- l'approvisionnement des usines en intrants;
- l'apport de conseils, d'aides techniques et d'agrofourniture et d'intrants pour la production d'un lait de qualité;
- la formation et l'information des agriculteurs;

⁸³ Sodiaal, *Qui sommes-nous? Le groupe*, <http://www.sodiaal.fr/groupe.php>

⁸⁴ Service des communications (13 novembre 2006). Mission de l'Union des coopératives Sodiaal, [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier].

⁸⁵ Sodiaal, *La coopération agricole*, <http://www.sodiaal.fr/coop.php>

- la gestion des quotas laitiers, la paie du lait et la gestion des unions régionales⁸⁶.

La transformation et la commercialisation sont assurées par les filiales suivantes :

- Yoplait pour les produits laitiers frais;
- Candia pour les laits de consommation;
- Les Fromageries Riches Monts pour le secteur fromager;
- Sodiaal Industrie pour les poudres de lait, ingrédients laitiers et laits infantiles;
- Beuralia pour le beurre;
- Régilait pour les laits en poudre, laits concentrés et laits infantiles⁸⁷.

6 RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

6.1 Lactalis

Lactalis est un groupe familial de transformation laitière privé présent dans 140 pays.

■ Mission

La mission de Lactalis est de fournir une gamme complète de produits laitiers, principalement des fromages, au plus grand nombre de consommateurs possibles dans le monde en s'adaptant à leur culture fromagère locale et leurs besoins⁸⁸.

■ Mandat

Le mandat de Lactalis est :

- d'être le leader mondial des fromages avec une capacité d'adaptation aux usages locaux et à la culture alimentaire et laitière;
- de maîtriser la qualité du lait à chaque étape, et ce, de la source au consommateur;
- de développer son insertion dans le milieu rural français et européen au sein :
 - des producteurs de lait;
 - de l'environnement;
 - de la transformation;
 - des emballages des produits transformés;
- de développer une politique des marques synonyme de qualité⁸⁹.

⁸⁶ Sodiaal, *Les unions régionales*, <http://www.sodiaal.fr/ur.php>

⁸⁷ Sodiaal, *Qui sommes-nous? Le groupe*, <http://www.sodiaal.fr/groupe.php>

⁸⁸ Salvaire, Nicole (27 novembre 2006). *Mission de Lactalis*, [courrier électronique à Yannick Cormier], [en ligne], cormieryannick@hotmail.com

⁸⁹ Lactalis, *Les valeurs du groupe : développement durable, qualité et hygiène et politique des marques*, <http://www.lactalis.fr/francais/groupe/valeurs.htm>

■ Responsabilités

Lactalis a mis les moyens suivants en œuvre pour rencontrer son mandat et sa mission, soit l'établissement :

- d'un suivi technique des éleveurs;
- du respect de bonnes pratiques d'élevage, de suivi et de traitement des animaux;
- des pratiques permettant le bien-être animal;
- d'une qualification des producteurs garantie par une société extérieure;
- d'un prélèvement automatique du lait à la ferme pour analyse immédiate;
- de procédures de collecte communes dans le but de responsabiliser les producteurs sur la qualité du lait;
- d'un appui technique sur les pratiques d'élevage visant l'amélioration de l'alimentation, notamment par le biais d'une procédure d'agrément visant la qualité de la nourriture des fournisseurs d'aliments du bétail;
- d'unités de fabrication et de matériaux assurant une hygiène stricte lors de la transformation;
- d'un service de qualité centralisé mettant en place :
 - des procédures strictes et un audit permanent des unités de fabrication;
 - une surveillance permanente de la qualité des produits et des analyses laboratoires;
 - une surveillance étroite de la présence de germes pathogènes dans les laits destinés à la fabrication de fromages au lait cru⁹⁰.

6.2 Bongrain SA

Centré sur les spécialités fromagères et laitières, Bongrain SA est l'un des premiers transformateurs français actif sur tous les continents.

■ Mission

La mission de Bongrain SA est d'offrir, partout dans le monde, des produits variés, riches en goût, indispensables à une alimentation alliant plaisir, santé et équilibre et permettant à l'homme de grandir, s'épanouir et mieux vivre.

■ Mandat

Bongrain SA établit les objectifs suivants :

- Demeurer sur des marchés fondamentalement porteurs;
- Satisfaire la diversité des attentes des consommateurs;
- Offrir un choix innovateur et de qualité;
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la synergie;
- Faire de la sécurité alimentaire une priorité absolue;
- Proposer une gestion d'ensemble responsable.

⁹⁰ Lactalis, *La qualité et l'hygiène alimentaire*, <http://www.lactalis.fr/francais/groupe/valeurs/qualite.htm>

■ Responsabilités

Bongrain SA met les moyens suivants en œuvre pour rencontrer son mandat et sa mission, soit :

- la promotion de produits adaptés aux spécificités de chaque marché;
- une politique permanente d'innovation, de changement et de dynamisation des produits;
- des campagnes de promotion du respect des goûts et des usages des produits laitiers dans chacun des pays où Bongrain SA est actif;
- l'imposition de conditions rigoureuses de collecte, de conservation et de contrôle de la qualité du lait aux producteurs par le biais d'une charte des bonnes pratiques d'élevage et d'une assistance permanente durant la production;
- la diffusion permanente de meilleures pratiques d'hygiène sur les tables de coupe dans les grandes surfaces et chez les crémiers en développant des formations spécialisées;
- l'embauche de techniciens formés et mandatés dans l'analyse des pratiques des producteurs et les conseiller dans l'accroissement de leur rentabilité;
- des services-conseils pour les producteurs les guidant dans l'accession aux aides directes mises à leur disposition dans le cadre de la PAC.

7 RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

7.1 Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir

L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir est la plus importante association de consommateurs de France et une des organisations non gouvernementales les plus importantes œuvrant au sein des secteurs agricole et agroalimentaire. Son implantation sur l'ensemble du territoire français lui confère un rôle de groupe de pression important vis-à-vis des pouvoirs économiques et publics.

■ Mission

La mission de l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir est de promouvoir, d'appuyer et de relier les actions individuelles ou collectives des consommateurs qui garantissent la reconnaissance et le respect de leurs droits, la libre expression de leurs opinions et la défense de leurs intérêts tant individuels que collectifs.

■ Mandat

L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir a comme objectifs :

- de favoriser la prise en charge des problèmes de consommation par les consommateurs eux-mêmes;
- de représenter les groupements et personnes qui se préoccupent de définir et de soutenir l'action des consommateurs en vue de leur permettre d'exercer leur pouvoir dans la société, et ce, afin d'aboutir à une amélioration de leurs conditions de vie dans tous les domaines : production, distribution, services publics ou privés, marchands ou non-marchands, environnement, santé, etc.;

- de réaliser, de diffuser ou de promouvoir des actions, études, essais comparatifs, articles ou médias de sa propre initiative ou en collaboration avec d'autres associations, permettant de fournir aux consommateurs des informations et des éléments de jugement utiles;
- de mettre à la disposition des consommateurs les moyens de formation et d'éducation qui leur sont utiles;
- de faire modifier la législation ou la réglementation à l'avantage des consommateurs;
- de représenter en tous lieux et auprès de toutes instances, notamment en justice, les intérêts matériels et moraux des consommateurs.

■ Responsabilités

L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir a mis ces moyens suivants en œuvre pour rencontrer son mandat et sa mission :

- L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir :
 - mène régulièrement des campagnes d'information;
 - répond aux auditions du Parlement;
 - propose des amendements aux lois;
 - sollicite les ministères;
 - interpelle les élus locaux; rappelle leurs obligations aux professionnels.
 Cette mission de groupe de pression est également menée sur les plans européen et international.
- La publication de la revue *Que Choisir*, un mensuel effectuant des enquêtes approfondies et publiant les résultats de tests comparatifs : rapport qualité/prix, coût/efficacité, consommation d'énergie, etc. Ce mensuel est un indicateur sélectif des biens et services, notamment des secteurs agricole et agroalimentaire;
- Les associations locales de l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir apportent à leurs adhérents conseils, informations et soutien lors des nombreuses permanences qu'elles assurent dans toute la France et traitent annuellement plus de 100 000 litiges de consommation;
- L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir peut intenter des recours en justice pour :
 - défendre l'intérêt collectif des consommateurs;
 - pour faire cesser des pratiques douteuses de professionnels;
 - et pour faire évoluer la jurisprudence.

Étant présente dans tous les aspects de la vie économique, l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir et ses associations locales s'imposent comme des interlocuteurs importants dans les secteurs agricole et agroalimentaire :

- Au niveau national, l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir siège notamment :
 - au Conseil national de la Consommation;
 - à la Commission nationale de l'agriculture raisonnée;
 - aux conseils d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments;
 - aux conseils d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale;

- Aux niveaux local, départemental et régional, les associations participent notamment aux :
 - Commissions départementales d'équipement commercial;
 - Commissions départementales d'orientation agricole;
 - Conseils économiques et sociaux régionaux⁹¹.

7.2 France Nature Environnement

La France Nature Environnement (FNE) est une organisation non gouvernementale fédérée rassemblant près de 3 000 associations de défense de l'environnement d'envergure nationale, régionale, départementale ou locale réparties sur l'ensemble du territoire français.

■ Mission

La mission de la FNE est d'œuvrer pour une meilleure préservation de la nature et de l'environnement.

■ Mandat

Les objectifs de la FNE sont :

- de préserver un environnement équilibré et les espaces naturels;
- d'enrichir le savoir environnemental;
- de construire un nouveau modèle de société;
- de représenter les associations membres au niveau national;
- de favoriser les échanges des associations membres;
- de sensibiliser les citoyens aux problèmes environnementaux;
- de faire progresser le droit environnemental.

■ Responsabilités

La FNE met en œuvre les moyens suivants afin de rencontrer son mandat et sa mission :

- Une synthèse du travail de veille et d'expertise réalisé par les diverses associations de défense de l'environnement;
- La diffusion permanente de ce même travail de veille et d'expertise en direction des différents interlocuteurs concernés;
- L'aide à l'établissement de diverses associations liées entre elles visant la défense de l'environnement. Ce maillage associatif permet de conduire des actions ayant des répercussions sur l'ensemble du territoire.
- Le soutien aux projets développés par les associations de la FNE, notamment sur :
 - la préservation des espaces naturels;
 - la sensibilisation des citoyens;
 - la progression du droit de l'environnement.

⁹¹ Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir, *Qui nous sommes*, <http://www.quechoisir.org/Position.jsp;jsessionid=233992EF264E759E1F54302EE64E914A.tomcat-21?id=Ressources:Positions:FCE25198CFCECDB6C1256F700036724B&catcss=POS>

En ce qui a trait aux secteurs agricole et agroalimentaire, la FNE est membre de nombreuses instances nationales, notamment :

- du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire;
- de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations;
- du Comité national de suivi du PMPOA;
- du Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- du Comité de transposition de la Directive Nitrates;
- de la Commission des produits phytosanitaires⁹².

7.3 Centres de gestion agréés

Les 114 centres de gestion agréés (CGA) et la Fédération des centres de gestion agréés constituent le réseau le plus important de services-conseils offerts aux 400 000 petites et moyennes entreprises françaises adhérentes, notamment des exploitations agricoles. Les agriculteurs membres doivent acquitter une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par chaque CGA.

■ Mission

En ce qui a trait aux secteurs agricole et agroalimentaire, les CGA ont pour mission de fournir aux exploitations agricoles adhérentes, quelle que soit leur forme juridique ou leur mode d'imposition, une aide technique en matière de gestion, de formation et de fiscalité.

■ Mandat

En ce qui a trait aux secteurs agricole et agroalimentaire, les CGA ont pour objectifs :

- d'aider les agriculteurs membres à réduire leurs impôts;
- de conseiller et d'encadrer les agriculteurs membres sur toutes questions relatives à l'aspect fiscal;
- de conseiller et d'encadrer les agriculteurs membres dans la gestion de leur exploitation agricole;
- de donner des séances de formation et d'information aux agriculteurs membres;
- d'offrir des études économiques sur le secteur agricole et agroalimentaire.

■ Responsabilités

En ce qui a trait aux secteurs agricole et agroalimentaire, les CGA ont comme responsabilités :

- d'offrir un examen de cohérence et de vraisemblance des documents fiscaux des agriculteurs membres renforcé par des outils informatiques de comparaison et de statistiques, selon la profession, la région et le département;

⁹² France Nature Environnement, *Présentation*, <http://www.fne.asso.fr/GP/presentation/presentation.htm>

- d'offrir un dossier de gestion personnalisé aux agriculteurs membres mettant l'accent sur les points faibles et forts leur exploitation. La crédibilité de ce dossier est renforcée par un visa obligatoire, sur les comptes annuels, de l'expert-comptable choisi individuellement par l'adhérent;
- de faire les déclarations fiscales des agriculteurs membres, à la demande de ceux-ci⁹³;
- d'offrir des séances de formation et d'information gratuites sur des sujets recouvrant tous les besoins des agriculteurs, notamment sur la finance, la tenue de comptabilité ou même les langues étrangères;
- d'offrir une base de données économiques spécifiques aux exploitations agricoles. Ces informations uniques permettent à chaque agriculteur membre de situer sa performance par rapport à l'ensemble de sa profession, mais aussi en fonction de l'évolution des autres secteurs d'activités;
- d'offrir des avantages fiscaux aux agriculteurs membres, notamment :
 - un abattement sur le bénéfice imposable;
 - la déduction intégrale du salaire versé au conjoint;
 - une amnistie fiscale en cas d'insuffisances ou d'omissions éventuelles présentes au sein de la déclaration fiscale⁹⁴.

7.4 Coordination Paysanne Européenne

La CPE représente 18 syndicats agricoles et organismes non gouvernementaux au sein de divers pays européens et émane d'organisations paysannes proposant une réforme en profondeur des politiques agricoles en Europe et dans le monde, en particulier de la PAC.

■ Mission

La mission de la CPE est de chercher à modifier en profondeur les politiques agricoles en vigueur au sein de l'Union européenne, et ce, tant au niveau national qu'europpéen, en faisant la promotion d'une agriculture alternative⁹⁵.

■ Mandat

Le mandat de la CPE est de mettre en priorité la défense :

- de l'emploi agricole;
- de la reconnaissance économique du travail des agriculteurs à travers la vente de ses produits;
- des modes de production durables respectant la qualité, la sûreté des produits et respectant l'environnement;
- de la maîtrise de la production par une juste répartition des aides publiques entre les exploitations, entre les secteurs de productions et entre les régions;
- d'une production bien équilibrée entre toutes les régions d'Europe;
- d'une relation solidaire avec les paysans d'Europe centrale et des autres continents.

⁹³ Les CGA n'établissent pas les comptes et ne tiennent pas la comptabilité de leurs membres.

⁹⁴ FCGA, *Accueil*, <http://www.fcga.fr/pages/accueil/accueil.php>

⁹⁵ Choplin, Gérard (21 novembre 2006). *Mission de la CPE*, [Conversation téléphonique avec Yannick Cormier].

De plus, un autre objectif de la CPE est de chercher à promouvoir le refus du dumping dans le commerce international.

■ Responsabilités

La CPE met en œuvre les moyens suivants pour rencontrer son mandat et sa mission :

- La CPE est reconnue depuis 1986 comme interlocuteur professionnel agricole européen par les institutions de l'Union européenne. Elle siège depuis octobre 1998 au sein des Comités consultatifs agricoles de la Commission européenne;
- Un conseil de la CPE rassemblant des représentants de toutes les organisations membres et coordonnant les positions et les actions de ses membres concernant les politiques européennes;
- La mise sur pied de campagnes de sensibilisation et d'action en commun avec d'autres partenaires sociaux ayant les mêmes objectifs;
- La mise sur pied d'échanges entre organisations paysannes des différents pays, de voyages d'étude et un nombre important de séminaires européens afin de faire avancer ses idées et ses objectifs;
- La publication de nombreux documents généraux ou sectoriels sur la PAC, l'OMC, l'alimentation, etc. Cette documentation fait que la CPE est une importante source d'informations pour tous ses membres et pour un grand nombre d'associations au niveau européen et international avec qui elle collabore;
- En 1993, la CPE, avec d'autres organisations issues de plusieurs continents, a participé à la création d'un mouvement paysan mondial, la *Via Campesina*, dont elle a assuré la coordination jusqu'en 1996⁹⁶.

⁹⁶ Coordination Paysanne Européenne, *Présentation*, <http://www.cpefarmers.org/fr/index.php3?rub=present>

BIBLIOGRAPHIE

- APCA (Page consultée le 18 avril 2007). *Les chambres d'agriculture, présentation du groupe*, [en ligne], <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present1.htm>
- COMMISSION EUROPÉENNE (Page consultée le 18 avril 2007). *Financement de la politique agricole commune*, [en ligne], http://ec.europa.eu/agriculture/fin/index_fr.htm
- CONFÉDÉRATION PAYSANNE (Page consultée le 18 avril 2007). *Il faut une nouvelle politique agricole*, [en ligne], http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=430
- CONFÉDÉRATION PAYSANNE (Page consultée le 18 avril 2007). *Les OGM, ce que dit la Conf'*, [en ligne], http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=435
- CONFÉDÉRATION PAYSANNE (Page consultée le 18 avril 2007). *Présentation*, [en ligne], http://www.confederationpaysanne.fr/index.php?rubrique_id=2
- COORDINATION PAYSANNE EUROPÉENNE (Page consultée le 18 avril 2007). *Présentation*, [en ligne], <http://www.cpefarmers.org/fr/index.php3?rub=present>
- COORDINATION RURALE (Page consultée le 18 avril 2007). *Coordination rurale*, [en ligne], <http://www.coordinationrurale.fr/spip.php?page=rubrique>
- COORDINATION RURALE (Page consultée le 18 avril 2007). *Propositions*, [en ligne], <http://www.coordinationrurale.fr/spip.php?rubrique7>
- COORDINATION RURALE (À paraître). *Qu'est-ce que la Coordination rurale?*, Paris, Éditions de l'Archipel.
- COORDINATION RURALE (s.d.). *Servir et non se servir*, [dépliant], France, Coordination rurale.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (Page consultée le 18 avril 2007). *Page d'accueil*, [en ligne], http://ec.europa.eu/dgs/agriculture/index_fr.htm
- FAO (Page consultée le 18 avril 2007). *Principaux produits agricoles et alimentaires et producteurs*, [en ligne], <http://www.fao.org/es/ess/top/country.html?lang=fr&country=68&year=2005>
- FCGA (Page consultée le 18 avril 2007). *Page d'accueil*, [en ligne], <http://www.fcga.fr/pages/accueil/accueil.php>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Agriculture biologique*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele21.aspx>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Agriculture raisonnée et alimentation : la FNSEA s'engage*, [en ligne], http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/pres/congr/2001/rapport_2001.pdf

- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Biocarburants*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele24.aspx>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Euroméditerranée*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele11.aspx>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Nos prises de positions-Dossiers agricoles-Des Actions*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/default.aspx>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *OGM*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/revendications/modele23.aspx>
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (Page consultée le 18 avril 2007). *Présentation*, [en ligne], <http://www.fne.asso.fr/GP/presentation/presentation.htm>
- FNSEA (Page consultée le 18 avril 2007). *Réforme de la PAC, Droits à paiement uniques*, [en ligne], <http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/pac/>
- INVIVO (Page consultée le 18 avril 2007). *Les métiers d'InVivo*, [en ligne], <http://www.invivo-group.com/index.html>
- INVIVO (Page consultée le 18 avril 2007). *Présentation*, [en ligne], http://www.invivo-group.com/01_groupe/f_present.htm
- LACTALIS (Page consultée le 18 avril 2007). *La qualité et l'hygiène alimentaire*, [en ligne], <http://www.lactalis.fr/francais/groupe/valeurs/qualite.htm>
- LACTALIS (Page consultée le 18 avril 2007). *Les valeurs du groupe : développement durable, qualité et hygiène et politique des marques*, [en ligne], <http://www.lactalis.fr/francais/groupe/valeurs.htm>
- LÉGIFRANCE (Page consultée le 18 avril 2007). *Code rural*, [en ligne], <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- LÉGIFRANCE (Page consultée le 18 avril 2007). *Décret n° 99-555 du 2 juillet 1999 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche*, [en ligne], <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=AGRA9900465D>
- LES CHAMBRES D'AGRICULTURE (Page consultée le 18 avril 2007). *Présentation du groupe*, [en ligne], <http://paris.apca.chambagri.fr/apca/present1.htm>
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (Page consultée le 18 avril 2007). *Le ministère*, [en ligne], http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere_r7.html
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (Page consultée le 18 avril 2007). *Les services déconcentrés*, [en ligne], http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere.lesorganigrammes.lesservicesdeconcentres.presentationdesmissionsdesservicesdeconcentres_a550.html

- PARLEMENT EUROPÉEN (Page consultée le 18 avril 2007). *L'agriculture pose à nouveau problème*, [en ligne], http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/032-989-255-09-37-904-20050819STO00988-2005-12-09-2005/default_fr.htm
- SODIAAL (Page consultée le 18 avril 2007). *La coopération agricole*, [en ligne], <http://www.sodiaal.fr/coop.php>
- SODIAAL (Page consultée le 18 avril 2007). *Les unions régionales*, [en ligne], <http://www.sodiaal.fr/ur.php>
- SODIAAL (Page consultée le 18 avril 2007). *Qui sommes-nous? Le groupe*, [en ligne], <http://www.sodiaal.fr/groupe.php>
- SYGMA (Page consultée le 18 avril 2007). *L'Agriculture en France*, [en ligne], http://www.sygma.org/web/pa_AgriFranceEurope.asp
- UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS - QUE CHOISIR (Page consultée le 18 avril 2007). *UFC Que Choisir, qui nous sommes*, [en ligne], <http://www.quechoisir.org/Position.jsp;jsessionid=233992EF264E759E1F54302EE64E914A.tomcat-21?id=Ressources:Positions:FCE25198CFCECDB6C1256F700036724B&catcss=POS>
- VIE PUBLIQUE (Page consultée le 18 avril 2007). *Budget européen*, [en ligne], <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/budget-europeen-862-4-milliards-pour-2007-2013.html>

PERSONNES-RESSOURCES

Paul Bonhommeau
Confédération Paysanne
Tél. : 33 1 43 62 04 04

Gérard Choplin
Coordination Paysanne Européenne
Tél. : 32 2 217 31 12

Christophe Couroussé
Terrena
Tél. : 02 40 98 90 00

Aline Guyvarc'h
FNSEA
Tél. : 01 53 83 47 50

Nicole Salvaire
Lactalis
Courriel : Nicole.Salvaire@lactalis.fr

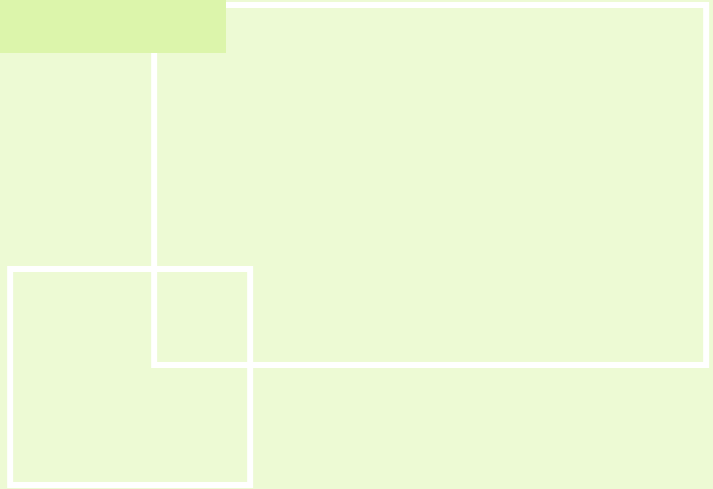
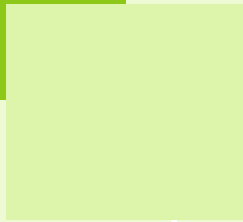
Service des communications
Sodiaal
Tél. : 33 (0)1.44.10.90.10

Marielle Trégouët
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Courriel : marielle.tregouet@agriculture.gouv.fr

Évelyne Trétot
Union InVivo
Tél. : 01 40 66 22 22



ONTARIO



1 MISE EN CONTEXTE

Le système agricole et agroalimentaire canadien fournit un emploi à un canadien sur huit et il représentait, en 2004, 8,1 % du produit intérieur brut canadien. Le Canada est le cinquième producteur agricole au monde avec des exportations d'environ 27 G\$ CA et des importations d'environ 21 G\$ CA annuellement⁹⁷.

Pour sa part, l'Ontario occupe le premier rang des producteurs agricoles au Canada. La province comptait, en 2004, pour 36,7 % du produit intérieur brut généré par l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire au Canada⁹⁸. Les principaux secteurs agricoles, en termes de revenus, sont :

- les produits laitiers (1,5 G\$ CA);
- la production porcine (1,051 G\$ CA);
- l'industrie floricole et pépinière (945 M\$ CA);
- la production bovine (782 M\$ CA);
- la production maraîchère (776 M\$ CA)⁹⁹.

Lors du dernier recensement de 2001, l'Ontario comptait 59 728 fermes représentant des revenus de plus de 8 G\$ CA. Afin d'être reconnue en tant qu'entreprise agricole en Ontario, une ferme doit générer des revenus annuels d'au moins 7 000 \$ CA. Par ailleurs, la valeur moyenne d'une exploitation agricole était de 845 998 \$ CA¹⁰⁰. L'industrie agricole emploie environ 1 376 000 travailleurs annuellement, auxquels il faut ajouter les travailleurs saisonniers qui représentent 911 000 personnes annuellement¹⁰¹.

2 DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS

En Ontario, le lobbying politique dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est assumé par l'*Ontario Federation of Agriculture* (OFA) au nom de ses membres. L'OFA appuie aussi des programmes environnementaux auxquels peuvent souscrire leurs membres. Un d'entre eux est l'*Environmental Cost-Share Opportunities for Ontario Farmers*. Ce programme est financé par les gouvernements provincial et fédéral. D'autres programmes sont mis sur pied avec la participation de l'OFA et de l'*Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs* (OMAFRA), comme, le *Best Management Practices*. Ce programme vise à minimiser les effets négatifs de

⁹⁷ Statistique Canada, *Agriculture et Agroalimentaire Canada*, http://www.agr.gc.ca/pol/pub/sys/pdf/sys_2006_f.pdf

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, *Sommaire statistique d'agriculture d'Ontario*, http://www.omafra.gov.on.ca/french/stats/agriculture_summary.pdf

¹⁰⁰ *Ibid.*

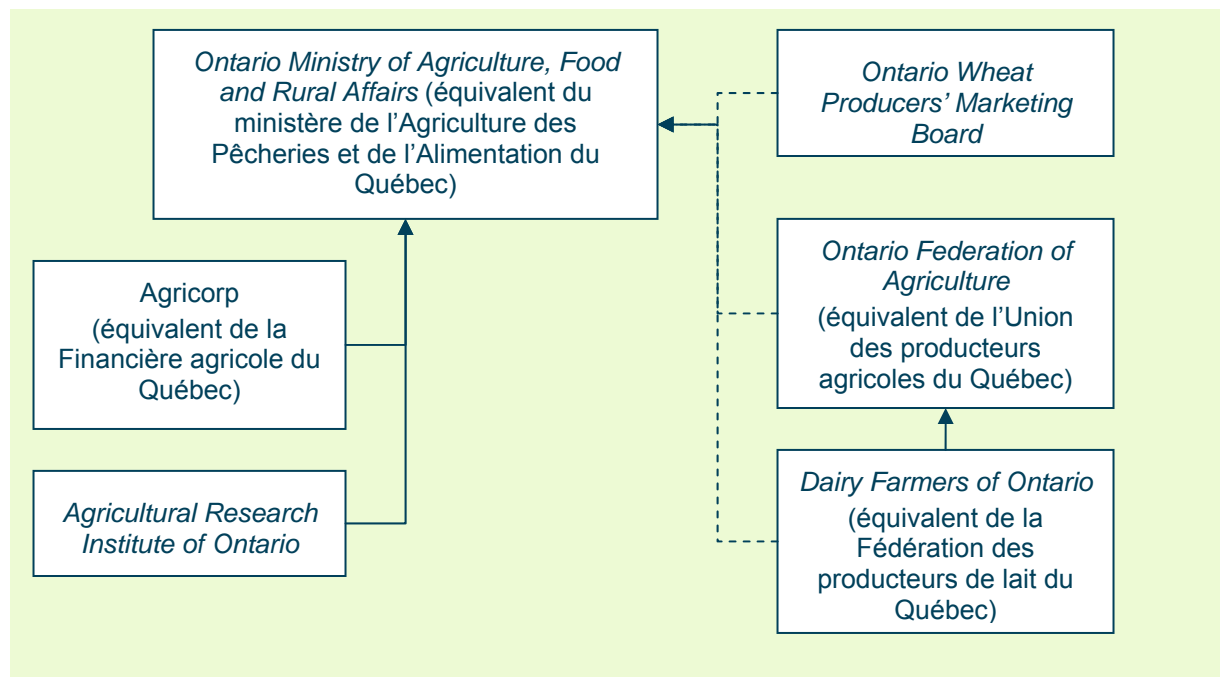
¹⁰¹ Agricorp, *Farm Business Registration*, <https://www.farmbusreg.com/FBRFactWhoRegE.htm>

l'agriculture sur l'environnement, plus particulièrement, des problèmes de contamination du sol et de l'eau¹⁰².

L'Agricorp, qui relève de l'OMAFRA, offre des programmes publics et privés de gestion du risque semblables à ceux du programme d'assurance récolte de la Financière agricole du Québec. L'institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est un organisme voué à la recherche scientifique et à l'établissement de statistiques provinciales en matière d'agriculture. L'IRAO examine aussi la pertinence de certains programmes agricoles, notamment les subventions pour l'emploi de certains produits comme les herbicides, les pesticides, les biocarburants, etc.

Par ailleurs, l'Ontario compte aussi des associations de producteurs spécialisés, comme l'*Ontario Wheat Producers' Marketing Board*. Il est à noter que d'autres regroupements, telle la *Dairy Farmers of Ontario*, peuvent faire valoir leurs revendications et leurs besoins respectifs en effectuant des représentations directes (lobbying) et en étant présents aux conseils d'administration d'autres regroupements de producteurs. La figure suivante présente les liens entre les principaux acteurs des domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Ontario.

FIGURE 4 : DYNAMIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS



Légende :

- - - ➔ Représentations
- ➔ Relation directe

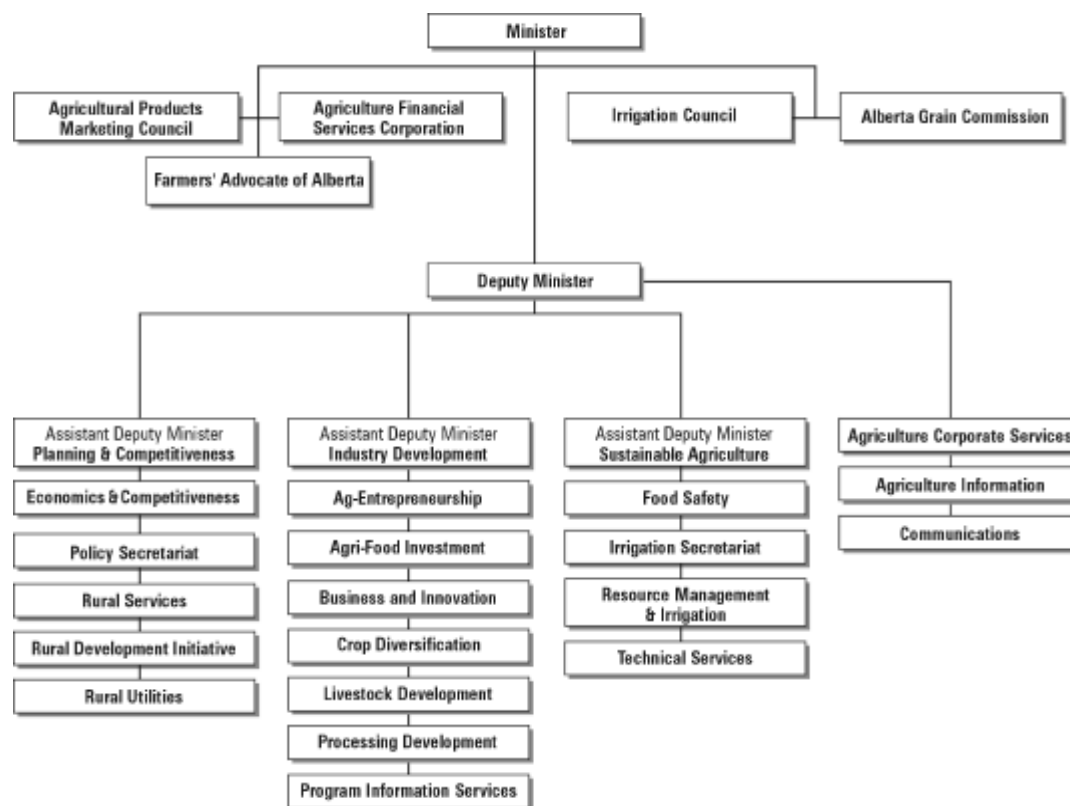
¹⁰² Ontario Ministry of Agriculture Food and Rural Affairs, *Best Management Practices*, <http://www.omafra.gov.on.ca/english/environment/bmp/series.htm#AFirstLook>

3 RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

3.1 Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

L'OMAFRA offre divers programmes visant à rendre le secteur agroalimentaire plus prospère et plus compétitif, tout en aidant le gouvernement à atteindre ses buts et à contribuer à la qualité de vie en Ontario. Le budget de dépenses pour l'année 2006-2007 est de 896 M\$ CA¹⁰³. La figure suivante représente l'organisation du Ministère.

FIGURE 5 : ORGANIGRAMME DE L'ONTARIO MINISTRY OF AGRICULTURE, FOOD AND RURAL AFFAIRS



■ Mission

La mission de l'OMAFRA consiste à aider à bâtir un secteur agricole plus fort en investissant dans le développement et les nouvelles technologies, en maintenant et en attirant les investisseurs, en développant les marchés et en offrant les outils nécessaires à la gestion des risques. L'OMAFRA est comparable au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

¹⁰³ Canadian Press, 2006-2007 Ontario budget highlights, <http://www.cbc.ca/canada/toronto/story/2006/03/23/to-budgethighlights20060323.html> Le budget est en baisse comparativement à l'année 2005-2006, année lors de laquelle il était de 1,14 G\$ CA.

■ Mandat

Afin de remplir sa mission, l'OMAFRA vise à fournir des programmes servant à rehausser la réputation du secteur agricole ontarien de manière à ce qu'il devienne un leader mondial reconnu à trois chapitres :

- un environnement de production sain;
- des produits sécuritaires pour la santé;
- des produits de très haute qualité.

■ Responsabilités

Les responsabilités de l'OMAFRA sont :

- de collaborer avec ses partenaires de l'industrie et de tous les paliers de gouvernement afin d'offrir des programmes qui renforceront la position du secteur en tant que leader mondial de la production écologique de produits agroalimentaires sains de grande qualité;
- de collaborer étroitement avec plusieurs ministères afin d'élaborer des politiques et d'offrir des programmes dans des secteurs aussi variés que la gestion des éléments nutritifs, l'attraction des investissements, le développement économique et la salubrité des aliments;

3.2 Agricorp

Agricorp est une société d'État du gouvernement de l'Ontario qui relève de l'OMAFRA et qui offre des programmes publics et privés de gestion du risque semblables à ceux du programme d'assurance récolte de la Financière agricole du Québec. Agricorp aide les producteurs à gérer les risques de toutes sortes, notamment les risques liés aux finances, à la salubrité des aliments, à l'environnement et à la sécurité des marchés. L'adhésion est obligatoire pour tous exploitants agricoles qui déclarent des revenus annuels de plus de 7 000 \$ CA¹⁰⁴. Agricorp compte 365 employés et son budget était, en 2005-2006, de 282 M\$ CA et provenait exclusivement du financement du gouvernement provincial et fédéral¹⁰⁵.

■ Mission

La mission d'Agricorp est de procurer la tranquillité d'esprit aux agriculteurs, de contribuer à la réputation de l'Ontario, tant à l'échelle nationale qu'internationale en aidant ses clients à gérer les risques.

■ Mandat

Mettre en place une structure à long terme qui vise à garantir la viabilité de l'agriculture ontarienne.

¹⁰⁴ Ontario Federation of Agriculture, *How to join the OFA*, http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_rates.jpg&line=900&Inc=../membership/fees.asp

¹⁰⁵ Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs, *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006/2007*, <http://www.omafra.gov.on.ca/french/about/rbp/0607.html#overview>

■ Responsabilités

Les responsabilités d'Agricorp sont de :

- gérer les régimes d'assurance récolte¹⁰⁶;
- fixer les conditions des contrats d'assurance ou des projets de contrats d'assurance¹⁰⁷;
- déterminer les qualités requises qu'une personne doit avoir et les conditions nécessaires qu'elle doit remplir pour conclure un contrat d'assurance;
- conclure des contrats d'assurance;
- établir les conditions des contrats d'assurance portant sur les indemnités de réensemencement et les indemnités de superficie non ensemencée;
- fixer le taux des primes que doivent verser les assurés;
- fixer la durée des contrats d'assurance;
- préciser les circonstances dans lesquelles un assuré peut résilier un contrat d'assurance et les moyens qu'il peut utiliser à cette fin;
- préciser les peines imposées à l'assuré qui enfreint les conditions d'un contrat d'assurance;
- réassurer auprès d'un autre assureur l'ensemble ou une partie du risque couvert par ses contrats d'assurance;
- résilier un contrat d'assurance aux conditions qu'elle estime appropriées;
- fixer et percevoir les droits et frais de gestion liés à l'exercice de ses pouvoirs ou de ses fonctions;
- fixer et percevoir les amendes en cas de paiement en retard des droits et des frais de gestion.

3.3 Institut de recherche agricole de l'Ontario

Créé en 1962 en vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, l'IRAO relève du ministre de l'OMAFRA. Il examine les travaux de recherche subventionnés par l'OMAFRA. Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient :

- du gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de l'OMAFRA;
- du secteur privé, qui fournit aussi des fonds de recherche par l'entremise de l'IRAO qui, en vertu de la *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*, peut accepter des subventions et des dons aux fins de la recherche¹⁰⁸.

L'IRAO disposait, en 2005, d'un fonds de recherche qui s'élevait à 10 844 138 \$ CA. Le budget de fonctionnement pour la même année était de 768 054 \$ CA et l'IRAO comptait une équipe de 15 personnes¹⁰⁹.

¹⁰⁶ e-laws, *Loi de 1996 sur Agricorp*, http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Statutes/French/96a17a_f.htm

¹⁰⁷ e-laws, *Loi de 1996 sur l'assurance récolte*, http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Statutes/French/96c17_f.htm

¹⁰⁸ Institut de recherche agricole de l'Ontario, *Rapport annuel 2004-2005*, http://www.omafra.gov.on.ca/french/research/ario/ARIO2004_05/2004-05reportFR.PDF

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 9-12.

■ Mission

La mission de l'IRAO est de recommander des travaux de recherche aptes à faire progresser l'agriculture, la médecine vétérinaire et les enquêtes auprès des consommateurs (études et sondages sur la consommation). De plus, l'IRAO se doit de stimuler l'intérêt pour la recherche dans le but d'accroître l'efficacité des activités de production et de commercialisation de produits agricoles.

■ Mandat

Les recherches effectuées n'ont pu permettre de déterminer le mandat de l'IRAO.

■ Responsabilités

Les principales responsabilités de l'IRAO sont :

- de conseiller le ministre sur la recherche financée par le ministère en matière d'agriculture, d'alimentation, de médecine vétérinaire et d'études sur la consommation;
- de choisir et recommander des domaines nouveaux de recherche susceptibles d'améliorer l'agriculture, l'alimentation, la médecine vétérinaire et les études sur la consommation;
- de stimuler l'intérêt pour la recherche comme moyen d'atteindre un niveau élevé d'efficacité dans la production et la commercialisation des produits agricoles et alimentaires en Ontario;
- de guider les travaux de recherche qui aident à créer, en Ontario, des secteurs agricole, alimentaire et rural qui sont prospères, concurrentiels et durables;
- d'examiner les travaux de recherche que subventionne l'OMAFRA;
- de conserver des fonds aux fins du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles¹¹⁰.

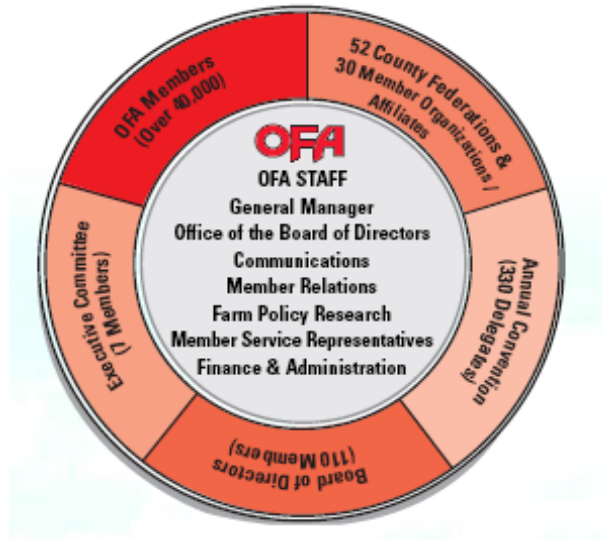
4 RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

4.1 Ontario Federation of Agriculture

L'OFA est une association, semblable à l'Union des producteurs agricoles du Québec, qui représente les producteurs en faisant du lobbying auprès du gouvernement provincial. Aujourd'hui l'OFA représente plus de 40 000 membres, ce qui fait d'elle la plus grande organisation agricole du Canada. Elle est divisée en 52 comités régionaux et 30 organisations spécialisées. Sa structure est la suivante :

¹¹⁰ Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs, *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006/2007*, <http://www.omafra.gov.on.ca/french/about/rbp/0607.html#overview>

FIGURE 6 : STRUCTURE DE L'ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE



Les membres de l'OFA sont notamment les suivants :

- *Dairy Farmers of Ontario;*
- *Gay Lea Foods Co-operative Limited;*
- *Ontario Wheat Producers' Marketing Board;*
- *Ontario Cattlemen's Association*¹¹¹.

■ Mission

La mission de l'OFA consiste à améliorer le bien-être économique et social des fermiers en coopérant avec les municipalités et les regroupements ruraux d'agriculteurs¹¹².

■ Mandat

Afin d'atteindre sa mission, l'OFA vise à s'assurer que les agriculteurs ainsi que les industries agricoles évoluent dans un climat de travail propice à leur développement¹¹³.

¹¹¹ Ontario Federation of Agriculture, *Contacts*, http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_contact.jpg&line=900&Inc=../contacts/commcontact.asp

¹¹² Ontario Federation of Agriculture, *Mission Statement*, http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_mission.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/mission.asp

¹¹³ Ontario Federation of Agriculture, *OFA Associate Members Brochure*, http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_publications.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/brochures.asp

■ Dossiers et idées défendus

L'OFA a déterminé une centaine de dossiers que ses membres jugent préoccupants pour l'industrie agroalimentaire de l'Ontario. Les principaux sont les suivants¹¹⁴ :

- la recherche dans l'industrie agroalimentaire;
- les biotechnologies;
- l'environnement;
- les ressources énergétiques;
- l'éducation;
- la législation encadrant les travailleurs de l'industrie agroalimentaire;
- le financement agricole;
- les revenus des agriculteurs;
- l'économie du monde rural;
- la sécurité des aliments;
- les lois municipales;
- la gestion de l'eau.

■ Modes de représentation

L'OFA privilégie le lobbying auprès de la classe politique comme mode de représentation de ses intérêts. Ainsi, l'OFA agit surtout à travers des rencontres avec les élus provinciaux (députés et sénateurs) et des commissions parlementaires sur tout ce qui touche, de près ou de loin, l'industrie agroalimentaire et le monde rural¹¹⁵.

■ Responsabilités

Les responsabilités de l'OFA consistent à :

- faire du lobbying auprès du gouvernement provincial pour maintenir et améliorer les hôpitaux, les écoles, les conditions routières, l'accès aux services, tels Internet et la téléphonie cellulaire dans les régions rurales;
- donner la possibilité à leurs membres de tester leur eau potable;
- négocier avec l'*Ontario Ministry of Energy* afin que les agriculteurs obtiennent l'électricité aux meilleurs tarifs possible;
- négocier avec le gouvernement provincial, des échelles de taxations inférieures pour les agriculteurs;
- représenter les agriculteurs de l'Ontario devant le gouvernement fédéral et les autres pays;

¹¹⁴ Ontario Federation of Agriculture, *Issues*,
http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_issues.jpg&line=900&Inc=../policyissues/issues.asp&bottomnav=no

¹¹⁵ Ontario Federation of Agriculture, *Lobby Activities*,
http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_newscorrespondence.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/govcorrespondence.asp

- gérer un fonds d'environ 6 M\$ CA servant à décontaminer l'eau et à protéger les nappes phréatiques. Ce fonds est financé par l'OMAFRA¹¹⁶.

4.2 Dairy Farmers of Ontario

La *Dairy Farmers of Ontario* (DFO) est un regroupement de producteurs spécialisés, semblable à la Fédération des producteurs laitiers du Québec. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la DFO est membre de l'OFA et elle représente 5 000 exploitations laitières familiales de l'Ontario. L'organisme achète la totalité du lait produit dans la province et le revend aux transformateurs de produits laitiers.

■ Mission

La mission de la DFO consiste à développer le leadership et l'excellence en tant qu'organisation de regroupement de producteurs laitiers tant sur le plan de la chaîne de production que sur celui de la transportation.

■ Mandat

La DFO entend assurer la croissance du marché et faire la promotion des produits laitiers.

■ Idées défendues et modes de représentation

La DFO est avant tout une association destinée à la mise en marché du lait et des produits dérivés. À ce titre, la DFO représente les producteurs laitiers auprès des deux instances gouvernementales qui encadrent l'industrie laitière en Ontario : l'*Ontario Farm Products Marketing commission* et l'*Ontario Farm Products Appeal Tribunal*¹¹⁷.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la DFO sont :

- de faire le marketing des produits laitiers au nom de tous les producteurs laitiers;
- d'acheter tout le lait des producteurs ontariens et de le revendre aux transformateurs;
- de fixer les quotas de lait ainsi que le prix payé aux producteurs;
- de surveiller l'application de la réglementation provinciale concernant les fermes et les standards de qualité à respecter pour le lait non traité ce qui inclut, notamment, l'inspection des fermes, des camions-réservoirs et des réservoirs de lait¹¹⁸.

¹¹⁶ Ontario Federation of Agriculture, *OFA Corporate Brochure*, http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_publications.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/brochures.asp

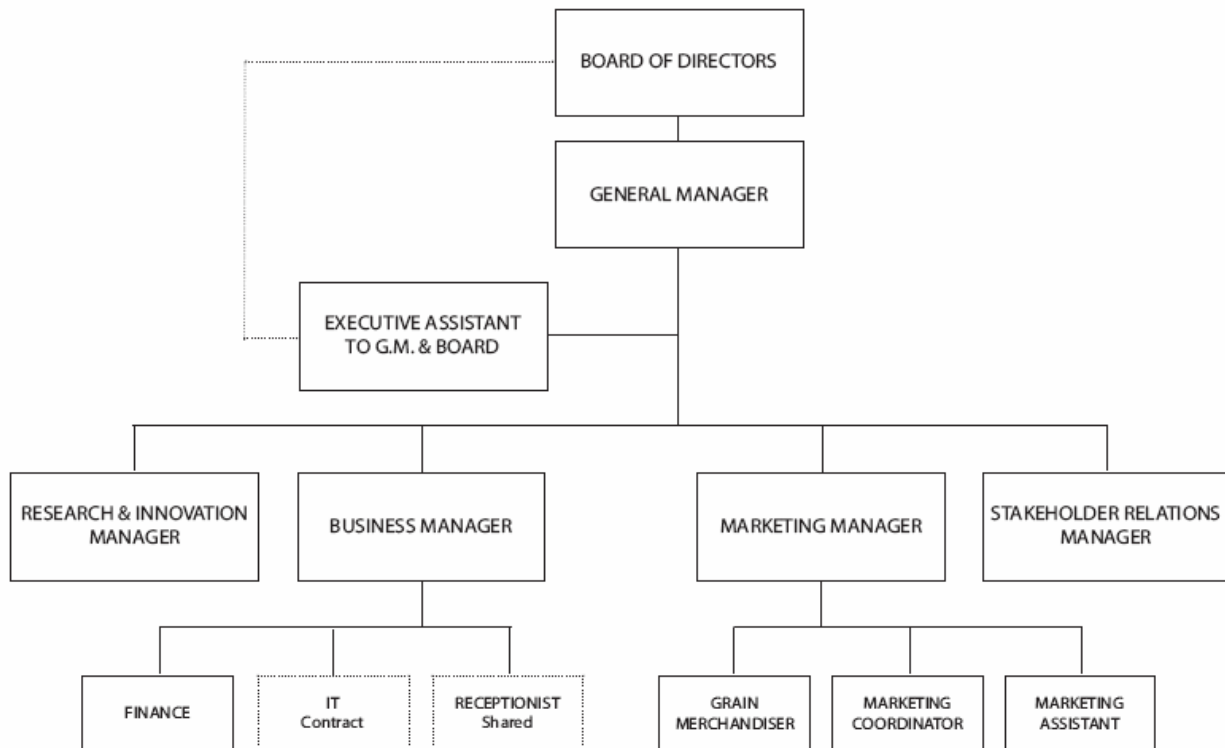
¹¹⁷ Dairy Farmers of Ontario, *About Us*, <http://www.milk.org/corporate/view.aspx?content=AboutUs/AboutUs>

¹¹⁸ Nantel, Karen (22 novembre 2006). *Responsibilities of DFO*, [courrier électronique à Jean-Michel Ross], [en ligne], Jean-Michel_Ross@enap.ca

4.3 Ontario Wheat Producers' Marketing Board

L'Ontario Wheat Producers' Marketing Board (OWPMB) n'est pas membre de l'OFA et il représente plus de 16 000 producteurs de blé de l'Ontario. La figure suivante illustre sa structure organisationnelle.

FIGURE 7 : ORGANIGRAMME DE L'ONTARIO WHEAT PRODUCERS' MARKETING BOARD



■ Mission

La mission de l'OWPMB est de représenter les producteurs de blé en leur proposant des initiatives stratégiques qui facilitent et améliorent la culture du blé.

■ Mandat

Le mandat de l'OWPMB consiste à mettre à profit ses connaissances et ses expertises pour assurer l'efficacité de son marketing et ainsi permettre aux producteurs d'améliorer leur marge de profit.

■ Dossiers et idées défendus

L'OWPMB avait cerné 18 priorités pour l'année 2006, dont les principales sont les suivantes¹¹⁹ :

- le système d'entreposage et de transport des céréales à travers le pays (ports, gares, etc.);
- le prix des céréales sur les marchés internationaux;
- la vente de céréales aux États-Unis (surtout le blé rouge d'hiver);
- le transport du soya dans la voie maritime du Saint-Laurent;
- la promotion des céréales canadiennes à l'étranger.

■ Modes de représentation

L'OWPMB effectue son lobbying directement auprès des élus ontariens (municipaux, provinciaux et fédéraux) ainsi que par l'entremise du *Grains and Oilseeds Safety Net Committee* (comité de producteurs de céréales voué à la recherche scientifique et au financement agricole¹²⁰).

■ Responsabilités

Les responsabilités de l'OWPMB sont :

- de développer un marché plus rentable pour les producteurs;
- d'évaluer les programmes de marketing en cours et de mettre sur pied de nouveaux programmes qui permettront d'améliorer la qualité du marketing du blé de l'Ontario;
- d'être un acteur important dans la mise en marché du blé ontarien;
- d'assurer la rentabilité du marché futur;
- de financer la recherche et le développement de nouvelles technologies;
- d'être la source première d'information pour les producteurs et les industries œuvrant dans la culture du blé;
- de continuer de participer à la mise sur pied de programmes de soutien servant à augmenter la marge de profit des producteurs de blé¹²¹.

5 RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF

5.1 ACC Farmers Financial

L'*ACC Farmers Financial* (ACCF) est une organisation agricole sans but lucratif créée en 1992 par la *Loi sur les organisations agricoles et horticoles* et elle relève de l'OMAFRA. L'ACCF est constituée de 16 associations de producteurs agricoles (8 groupes de producteurs de céréales et d'oléagineux, 7 groupes d'horticulteurs, ainsi que de l'OFA). Elle offre des services financiers ainsi que des services-conseils aux agriculteurs. Les membres de l'ACCF sont les associations de producteurs spécialisés suivantes :

- *Grape Growers of Ontario*;

¹¹⁹ Ontario Wheat Producers' Marketing Board, *About us*, <http://www.ontariowheatboard.com/about/fpmc.pdf>

¹²⁰ Ontario Wheat Producers' Marketing Board, *About us*, <http://www.ontariowheatboard.com/about/about.html>

¹²¹ *Ibid.*

- *Ontario Apple Growers*;
- *Ontario Black Tobacco Growers' Association*;
- *Ontario Canola Growers' Association*;
- *Ontario Coloured Bean Growers' Association*;
- *Ontario Corn Producers' Association*;
- *Ontario Federation of Agriculture*;
- *Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board*;
- *Ontario Oats and Barley Council*;
- *Ontario Potato Board*;
- *Ontario Processing Vegetable Growers*;
- *Ontario Soybean Growers*;
- *Ontario Sugar Beet Growers' Association*;
- *Ontario Wheat Producers Marketing Board*;
- *Ontario White Bean Producers*;
- *Seed Corn Growers of Ontario*¹²².

Leurs services sont divisés en deux, soit le *financial services* qui offre des services financiers et l'*ACC Farms* qui offre des services de consultation.

■ **Mission**

Les recherches effectuées n'ont pu permettre de déterminer la mission de l'ACCFF.

■ **Mandat**

Les recherches effectuées n'ont pu permettre de déterminer le mandat de l'ACCFF.

■ **Responsabilités**

Les principales responsabilités de l'ACCFF sont d'offrir des services financiers aux producteurs agricoles de l'Ontario et de gérer plusieurs services de prêts ainsi que des fonds de placement comme :

- *Commodity Loan Program* – Le programme est disponible seulement pour les fermiers de l'Ontario et fournit des fonds pour l'achat d'intrants relatifs aux récoltes. Le prêt offert peut aller jusqu'à 750 000 \$. Le prêt est remboursé lors de la vente des récoltes ou encore lorsque les récoltes sont utilisées comme intrants pour la ferme¹²³;
- *Enhanced Spring Credit Advance Payment* – Il s'agit d'un programme qui permet aux agriculteurs de bénéficier de prêts sans intérêt pouvant atteindre 100 000 \$ pour les aider à entreposer leur récolte en attendant que cette dernière soit vendue¹²⁴;
- *Agricultural Marketing Programs Act* – Il s'agit d'un programme permettant aux agriculteurs d'emprunter de l'argent pour assurer la mise en marché et la vente des récoltes entreposées¹²⁵.

¹²² ACC Farmers Financial, *About Us*, <http://www.accfarmersfinancial.ca/about.htm>

¹²³ ACC Farmers Financial, *Commodity Loans*, <http://www.accfarmersfinancial.ca/commodity.htm>

¹²⁴ ACC Farmers Financial, *Enhance Spring Credit Advance*, <http://www.accfarmersfinancial.ca/spring.htm>

5.2 Ontario Dairy Council

L'*Ontario Dairy Council* (ODC) est une association commerciale provinciale qui permet aux transformateurs et aux acheteurs de lait de discuter de sujets d'intérêts communs avec l'assistance de spécialistes du gouvernement, de producteurs laitiers et de consommateurs. Les membres de l'ODC sont :

- *The Ontario Association of Ice Cream Manufacturers;*
- *The Ontario Milk Distributors Association;*
- *The Ontario Concentrated Milk Manufacturers Association;*
- *The Ontario Cheese Manufacturers Association;*
- *The Ontario Dairy Processors Council*¹²⁶.

■ Mission

Fournir à ses membres un climat de travail dynamique dans le but de stimuler l'industrie laitière.

■ Mandat

Le mandat de l'ODC consiste à :

- être le leader de l'industrie laitière et influencer de façon significative les prises de décisions gouvernementales quant aux politiques touchant l'industrie laitière;
- être le leader des changements proactifs de l'industrie laitière;
- prendre position devant les changements climatiques.

■ Responsabilités

Les responsabilités de l'ODC sont :

- d'être le leader sur le plan de l'évolution de l'industrie;
- d'avoir une certaine influence politique pour promouvoir les intérêts des consommateurs et des transformateurs;
- de fournir des services importants et de qualité à ses membres¹²⁷.

5.3 Ontario Dairy Goat Co-operative

L'*Ontario Dairy Goat Co-operative* (ODGC) est la coopérative qui permet aux producteurs de lait de chèvre de transporter le lait jusqu'aux transformateurs.

■ Mission

L'ODGC a pour mission de vendre le lait de chèvre de leurs membres, lait répondant aux standards de la coopérative, au prix le plus haut en fonction du marché¹²⁸.

¹²⁵ ACC Farmers Financial, *Advance Payment Program*, <http://www.accfarmersfinancial.ca/advance.htm>

¹²⁶ Ontario Dairy Council, *History*, <http://ontariodairies.ca/frameset/index.htm>

¹²⁷ Ontario Dairy Council, *Vision, Mission, Objectives, Strategies*, <http://ontariodairies.ca/frameset/index.htm>

■ Mandat

La coopérative veut jouer un rôle important dans le développement futur et la promotion du marché du lait de chèvre.

■ Responsabilités

La principale responsabilité de l'ODGC est de vendre et de transporter le lait de ses membres aux compagnies de transformation.

5.4 Ontario Cattlemen's Association

L'*Ontario Cattlemen's Association* (OCA) représente les producteurs de bovins de boucherie depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, elle représente plus de 21 000 producteurs.

■ Mission

La mission de l'OCA est de représenter ses membres, faire du lobbying auprès du gouvernement provincial, mettre sur pied des politiques et des programmes de développement de l'industrie, faire la promotion du bœuf ontarien et développer le marché ontarien ainsi qu'un marché d'exportation¹²⁹.

■ Mandat

Le mandat de l'OCA est de favoriser le développement de l'industrie, la vente et l'exportation des produits agricoles ainsi que d'informer la population sur l'agriculture et la vie rurale.

■ Responsabilités

Afin de remplir sa mission et son mandat, l'OCA doit :

- favoriser et encourager les prises de décisions et les positions qui valorisent l'industrie du bœuf;
- assurer la communication entre ses membres et les dépositaires, les organismes gouvernementaux, les autres organismes liés à l'industrie et le public en général;
- financer des études et des programmes dans le but de fournir des directives et de stimuler l'industrie pour contribuer à son développement;
- identifier et financer les secteurs prioritaires de recherche;
- faire la promotion de méthodes de production environnementales et économiques¹³⁰.

¹²⁸ Ontario Dairy Goat Co-operative, *Our Goal*, <http://www.ontariodairygoat.com/goals.htm>

¹²⁹ Ontario Cattlemen's Association, *Brochure*, <http://www.cattle.guelph.on.ca/OCABrochure.pdf>

¹³⁰ Ontario Cattlemen's Association, *The OCA Constitution*, <http://www.cattle.guelph.on.ca/OCA%20Constitution.html>

6 RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

6.1 Alliance of Ontario Food Processors

L'*Alliance of Ontario Food Processors* est un organisme sans but lucratif enregistré en 2003 qui regroupe quatre organisations provinciales, à savoir :

- *Association of Ontario Chicken Processors*;
- *Ontario Dairy Council*;
- *Ontario Food Processors Association*;
- *Ontario Independent Meat Processors*.

■ Mission

Sa mission est de rassembler les compagnies de transformation des produits alimentaires dans le but de fournir une approche intégrée et globale pour favoriser un lobbying plus efficace du secteur de la transformation et ainsi trouver des solutions à leurs problèmes communs¹³¹.

■ Mandat

Le mandat de l'*Alliance of Ontario Food Processors* est de faire la promotion des entreprises en tant que membres de l'industrie de la transformation de l'Ontario¹³².

■ Responsabilités

Les responsabilités de l'AOFPP sont :

- de sensibiliser la communauté à l'importance du secteur de la transformation dans l'agriculture et de son importance économique au niveau provincial;
- d'influencer les politiques publiques touchant le secteur de la transformation;
- d'établir des ententes partenariales avec les entreprises de la chaîne d'approvisionnement;
- de créer des occasions commerciales pour assurer la croissance et la stabilité de l'industrie;
- de fournir à l'industrie l'information, la formation et les occasions nécessaires à sa réussite;
- d'être le point central de ceux qui veulent avoir accès à l'industrie de la transformation¹³³.

6.2 Gay Lea Foods Co-operative Ltd

La *Gay Lea Foods Co-operative Ltd* (GLFC) est une coopérative membre de l'OFA qui a été fondée en 1958. Elle est détenue par plus de 1 200 exploitants de fermes laitières, ce qui représente environ 40 % des producteurs laitiers de la province. La GLFC opère des installations de transformation à Guelph, à Teeswater et dans la communauté urbaine de Toronto. Elle achète le lait nécessaire à la DFO, le transforme et vend une multitude de produits faits à base de lait (crème, beurre, lait, lait en poudre, etc.).

¹³¹ Alliance of Ontario Food Processors, *About OAFP*, <http://www.aofp.ca/About.html>

¹³² Alliance of Ontario Food Processors, *Member*, <http://www.aofp.ca/Members.html>

¹³³ Alliance of Ontario Food Processors, *Priorities*, <http://www.aofp.ca/mandate.html>

■ Mission

La mission de la GLFC est de diriger une entreprise de transformation, de mise en marché et de distribution, entreprise en constante évolution, dans le but de maximiser les revenus pour les agriculteurs et les actionnaires.

■ Mandat

Son mandat est de fixer leurs standards relatifs à la transformation de produits laitiers et sur lesquels les autres entreprises se basent pour mesurer leur performance et leurs objectifs.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la coopérative sont de :

- faire la mise en marché du lait et de la crème;
- donner aux producteurs de lait, un organisme qui leur permet de transformer, d'emballer, de vendre, de faire la promotion et de distribuer leurs produits;
- participer aux consultations publiques concernant le processus de transformation des produits laitiers¹³⁴.

6.3 Ontario Independent Meat Processors

L'*Ontario Independent Meat Processors* (OIMP) représente les transformateurs, les distributeurs, les fournisseurs et les grossistes œuvrant dans le domaine de la viande et de la volaille. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre ces acteurs et plusieurs ministères du gouvernement.

■ Mission

La mission de l'OIMP est d'appuyer et de promouvoir la qualité et la sécurité de l'industrie de la viande et de la volaille par l'éducation, la recherche et un lobbying continu auprès de tous les paliers de gouvernements¹³⁵.

■ Mandat

Le mandat de l'OIMP est d'assurer la croissance constante de l'industrie par la communication, l'éducation, la promotion et les recommandations destinées au gouvernement¹³⁶.

■ Responsabilités

Ses responsabilités sont :

- de représenter les membres de l'industrie et de les appuyer face aux médias;
- de garder ses membres informés des dernières nouvelles relatives à l'industrie de la viande et de la volaille;

¹³⁴ Hansen, Ove (20 novembre 2006). *Information about Gea Lea Foods Cooperative*, [courrier électronique à Jean-Michel Ross], [en ligne], Jean-Michel_Ross@enap.ca

¹³⁵ Ontario Independent Meat Processors, *Welcome to the OIMP*, <http://www.oimp.ca/>

¹³⁶ Ontario Independent Meat Processors, *Membership*, www.oimp.ca/PDFs/MembershipBrochure.pdf

- de fournir de l'aide et de l'assistance à ses membres pour la gestion de leur entreprise;
- de faire de la promotion pour attirer la clientèle;
- d'offrir une variété de ressources informationnelles, dont des réunions régionales, des conférences pour les industries, des conférences éducatives et des cours à distance¹³⁷.

7 RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

7.1 Ontario Farm Animal Council

L'*Ontario Farm Animal Council* (OFAC) travaille dans le but de créer un lien entre les fermiers et le reste de la population en fournissant de l'information et des services-conseils relatifs aux soins des animaux, à leur nourriture et à leur environnement. Il représente plus de 35 000 éleveurs de poulets, de bétail et autres regroupements agricoles. Les membres fondateurs sont :

- *Chicken Farmers of Ontario*;
- *Dairy Farmers of Ontario*;
- *Ontario Cattlemen's Association*;
- *Ontario egg Producers*;
- *Ontario Federation of Agriculture*;
- *Ontario Institute of Agrologists*;
- *Ontario Pork Producers' Marketing Board*;
- *Ontario Turkey Producers' Marketing Board*.

■ Mission

Que les animaux et l'agriculture forment un tout pour régler les problèmes d'aujourd'hui et assurer la confiance du public de demain.

■ Mandat

Le mandat de l'OFAC est de faire avancer les techniques de soin animal et fournir des expertises et du leadership relativement aux questions concernant les animaux d'élevage.

■ Responsabilités

L'OFAC fait de la promotion concernant la santé animale, elle élabore des programmes d'éducation et de recherche. Cela sert à s'assurer que la communauté soit sensibilisée aux questions relatives aux soins des animaux, à la qualité de la nourriture donnée aux animaux, à leur environnement et à la biotechnologie. L'OFAC soutient également des recherches qui ont pour objectif de faire connaître au public ce que le secteur agroalimentaire fait pour améliorer et augmenter la qualité des méthodes de productions agricoles¹³⁸. Finalement, L'OFAC met au service de ses membres une ligne téléphonique anonyme pour conseiller les gens relativement à la santé animale.

¹³⁷ Ontario Independent Meat Processors, *Membership, Brochure*, www.oimp.ca/PDFs/MembershipBrochure.pdf

¹³⁸ Ontario Farm Animal Council, *About OFAC*, <http://www.ofac.org/aboutus/aboutus.php>

7.2 University of Guelph

L'OMAFRA investit environ 50 M\$ CA annuellement pour financer des recherches relatives à l'agriculture. De ce montant, une part significative est utilisée pour financer des projets de l'Université de Guelph. Pour obtenir du financement, les facultés du Département d'agriculture de l'Université doivent procéder par soumission. L'obtention de ce financement dépend des objectifs des projets soumis. Chaque projet qui obtient du financement est évalué annuellement par l'OMAFRA. À ce titre, lorsque les résultats sont insatisfaisants, l'OMAFRA peut mettre fin à l'aide financière¹³⁹. Les recherches effectuées traitent, par exemple, de la façon dont les blessures et les maladies affectent le comportement et la dynamique des animaux domestiques, ou encore de la façon elles peuvent améliorer le bien-être du bétail au quotidien¹⁴⁰.

Il est à noter que les programmes d'enseignement en agriculture (par exemple la biologie animale, l'économie agricole, etc.) de l'*University of Guelph* sont dispensés par une de ses constituantes : l'*Ontario Agricultural College* (OAC).

7.3 Ontario Agricultural College

Les programmes d'éducation (collégiaux et universitaires) et de recherche en matière d'agriculture et d'agroalimentaire sont assurés par l'OAC. Ce dernier est financé en partie par l'OMAFRA, par des subventions fédérales et provinciales et par du financement privé (fondation, campagne de financement, etc.). L'OAC se consacre à la formation et la recherche scientifique à travers les onze facultés et collèges suivants, répartis en quatre campus :

- *Department of Animal and Poultry Science* : nutrition animale, physiologie, génétique, élevage, etc.;
- *Department of Environmental Biology* : entomologie, microbiologie, toxicologie, biotechnologie, etc.;
- *School of Environmental Design and Rural Development* : planification et développement rural;
- *Faculty of Environmental Sciences* : sciences de l'environnement;
- *Department of Food, Agricultural and Resource Economics* : agroalimentaire, agronomie, économie rurale, etc.;
- *Department of Food Science* : science de l'alimentation, biomatériaux, etc.;
- *Department of Land Resource Science* : géologie, science de la terre, etc.;
- *Department of Plant Agriculture* : agriculture, horticulture, etc.;
- *Ridgetown Campus* : ferme expérimentale;
- *Kemptville Campus* : collège technique d'agriculture (anglais);
- *Campus d'Alfred* : collège technique d'agriculture (français)¹⁴¹.

En plus des programmes d'enseignement et des activités de recherche, l'OAC offre des services-conseils aux agriculteurs. Ces services sont offerts par les professeurs de l'OAC sur une base volontaire et découlent fréquemment d'activités de recherche. Ainsi, les agriculteurs peuvent

¹³⁹ Meilke, Karl (22 novembre 2006). *Information about the Department of Agriculture*, [courrier électronique à Jean-Michel Ross], [en ligne], Jean_Michel_Ross@enap.ca

¹⁴⁰ University of Guelph, Dr. Suzan Millman, <http://www.uoguelph.ca/abw/smillman/index.shtml>

¹⁴¹ Ontario Agricultural College, *About OAC*, <http://www.oac.uoguelph.ca/about/>

obtenir des services-conseils adaptés à leurs différentes réalités, et ce, directement à la ferme. Ces services sont principalement offerts dans les domaines de la culture et de l'élevage¹⁴².

■ Mission

La mission de l'OAC est d'être le chef de file et d'innover dans les domaines des sciences de l'éducation et de la recherche en matière d'environnement, d'agriculture, d'agroalimentaire et de développement rural¹⁴³.

■ Mandat

Le mandat de l'OAC se compose des trois volets suivants¹⁴⁴ :

- la recherche scientifique (environnement, agriculture, agroalimentaire, etc.);
- l'enseignement supérieur (agriculture, science de l'environnement, etc.);
- l'industrie agroalimentaire (soutien et développement rural, solution de mise en marché, etc.).

¹⁴² Peter, Pauls (30 avril 2007). Extension services. [Conversation téléphonique avec Marc Demers].

¹⁴³ Ontario Agricultural College, *Our 4 Communities*, <http://www.oac.uoguelph.ca/about/>

¹⁴⁴ Ontario Agricultural College, *Overview*, <http://www.oac.uoguelph.ca/about/overview.cfm>

BIBLIOGRAPHIE

- ACC FARMERS FINANCIAL (Page consultée le 17 novembre 2006). *About Us*, [en ligne], <http://www.accfarmersfinancial.ca/about.htm>
- ACC FARMERS FINANCIAL (Page consultée le 17 novembre 2006). *Advance Payment Program*, [en ligne], <http://www.accfarmersfinancial.ca/advance.htm>
- ACC FARMERS FINANCIAL (Page consultée le 17 novembre 2006). *Commodity Loans*, [en ligne], <http://www.accfarmersfinancial.ca/commodity.htm>
- ACC FARMERS FINANCIAL (Page consultée le 17 novembre 2006). *Enhance Spring Credit Advance*, [en ligne], <http://www.accfarmersfinancial.ca/spring.htm>
- AGRICORP (Page consultée le 14 février 2007). *Farm Business Registration*, [en ligne], <https://www.farmbusreg.com/FBRFactWhoReqE.htm>
- ALLIANCE OF ONTARIO FOOD PROCESSORS (Page consultée le 19 novembre 2006). *About OAFP*, [en ligne], <http://www.aofp.ca/About.html>
- ALLIANCE OF ONTARIO FOOD PROCESSORS (Page consultée le 19 novembre 2006). *Member*, [en ligne], <http://www.aofp.ca/Members.html>
- ALLIANCE OF ONTARIO FOOD PROCESSORS (Page consultée le 19 novembre 2006). *Priorities*, [en ligne], <http://www.aofp.ca/mandate.html>
- CANADIAN PRESS (Page consultée le 14 février 2007). *2006-2007 Ontario budget highlights*, [en ligne], <http://www.cbc.ca/canada/toronto/story/2006/03/23/to-budgethighlights20060323.html>
- DAIRY FARMERS OF ONTARIO (Page consultée le 30 mars 2007). *About Us*, [en ligne], <http://www.milk.org/corporate/view.aspx?content=AboutUs/AboutUs>
- E-LAWS (Page consultée le 17 novembre 2006). *Loi de 1996 sur Agricorp*, [en ligne], http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Statutes/French/96a17a_f.htm
- E-LAWS (Page consultée le 17 novembre 2006). *Loi de 1996 sur l'assurance récolte*, [en ligne], http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Statutes/French/96c17_f.htm
- INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO (Page consultée le 18 novembre 2006). *Rapport annuel 2004-2005*, [en ligne], http://www.omafra.gov.on.ca/french/research/ario/ARIO2004_05/2004-05reportFR.PDF
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES (Page consultée le 13 février 2007). *Sommaire statistique d'agriculture d'Ontario*, [en ligne], http://www.omafra.gov.on.ca/french/stats/agriculture_summary.pdf

- ONTARIO AGRICULTURAL COLLEGE (Page consultée le 16 avril 2007). *About OAC*, [en ligne], <http://www.oac.uoguelph.ca/about/>
- ONTARIO AGRICULTURAL COLLEGE (Page consultée le 16 avril 2007). *Our 4 Communities*, [en ligne], <http://www.oac.uoguelph.ca/about/>
- ONTARIO AGRICULTURAL COLLEGE (Page consultée le 16 avril 2007). *Overview*, [en ligne] <http://www.oac.uoguelph.ca/about/overview.cfm>
- ONTARIO CATTLEMEN'S ASSOCIATION (Page consultée le 18 novembre 2006). *Brochure*, [en ligne], <http://www.cattle.guelph.on.ca/OCABrochure.pdf>
- ONTARIO CATTLEMEN'S ASSOCIATION (Page consultée le 18 novembre 2006). *The OCA constitution*, [en ligne], <http://www.cattle.guelph.on.ca/OCA%20Constitution.html>
- ONTARIO DAIRY COUNCIL (Page consultée le 19 novembre 2006). *History*, [en ligne], <http://ontariodairies.ca/frameset/index.htm>
- ONTARIO DAIRY GOAT CO-OPERATIVE (Page consultée le 19 novembre 2006). *Our Goal*, [en ligne], <http://www.ontariodairygoat.com/goals.htm>
- ONTARIO DAIRY COUNCIL (Page consultée le 19 novembre 2006). *Vision, Mission, Objectives, Strategies*, [en ligne], <http://ontariodairies.ca/frameset/index.htm>
- ONTARIO FARM ANIMAL COUNCIL (Page consultée le 19 novembre 2006). *About OFAC*, [en ligne], <http://www.ofac.org/aboutus/aboutus.php>
- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 12 novembre 2006). *Contacts*, [en ligne], http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_contact.jpg&line=900&Inc=../contacts/commcontact.asp
- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 29 mars 2007). *Lobby Activities*, [en ligne], http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_newsresponse.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/govcorrespondence.asp
- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 12 novembre 2006). *How to join the OFA*, [en ligne], http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_rates.jpg&line=900&Inc=../membership/fees.asp
- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 12 novembre 2006). *Mission Statement*, [en ligne], http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_mission.jpg&line=900&Inc=../whatwedo/mission.asp
- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 12 novembre 2006). *OFA Associate Members Brochure*, [en ligne]

http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_publications.jpg&line=900&In c=../whatwedo/brochures.asp

- ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE (Page consultée le 14 novembre 2006). *OFA Corporate Brochure*, [en ligne], http://www.ofa.on.ca/site/main.asp?pic=../cutting/maintit_publications.jpg&line=900&In c=../whatwedo/brochures.asp
- ONTARIO INDEPENDANT MEAT PROCESSORS (Page consultée le 14 novembre 2006). *Membership*, [en ligne], www.oimp.ca/PDFs/MembershipBrochure.pdf
- ONTARIO INDEPENDANT MEAT PROCESSORS (Page consultée le 19 novembre 2006). *Welcome to the OIMP*, [en ligne], <http://www.oimp.ca/>
- ONTARIO MINISTRY OF AGRICULTURE FOOD AND RURAL AFFAIRS (Page consultée le 14 novembre 2006). *Best Management Practices*, [en ligne], <http://www.omafra.gov.on.ca/english/environment/bmp/series.htm#AFirstLook>
- ONTARIO MINISTRY OF AGRICULTURE FOOD AND RURAL AFFAIRS (Page consultée le 14 novembre 2006). *Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2006/2007*, [en ligne], <http://www.omafra.gov.on.ca/french/about/rbp/0607.html#overview>
- ONTARIO MINISTRY OF AGRICULTURE FOOD AND RURAL AFFAIRS (Page consultée le 13 février 2007). *Annual Reports*, [en ligne], <http://www.omafra.gov.on.ca/english/about/annual.html>
- ONTARIO WHEAT PRODUCERS' MARKETING BOARD (Page consultée le 14 novembre 2006). *About Us*, [en ligne], <http://www.ontariowheatboard.com/about/about.html>
- STATISTIQUE CANADA (Page consultée le 13 février 2007). *Agriculture et agroalimentaire Canada*, [en ligne], http://www.agr.gc.ca/pol/pub/sys/pdf/sys_2006_f.pdf
- UNIVERSITY OF GUELPH (Page consultée le 17 avril 2007), *Dr. Suzan Millman*, [en ligne], <http://www.uoguelph.ca/abw/smillman/index.shtml>

WISCONSIN

1 MISE EN CONTEXTE

1.1 États-Unis

Les États-Unis occupaient, en 2005, le premier rang mondial pour la production de viande bovine (11 140 000 Mt), le premier rang mondial pour la production laitière (80 150 000 Mt) et le troisième rang mondial pour la production de blé (57 105 550 Mt¹⁴⁵). Toutefois, l'industrie agroalimentaire (production et transformation) ne représente que 2,8 % de l'économie des États-Unis¹⁴⁶. Le Wisconsin est le deuxième producteur agroalimentaire en importance aux États-Unis derrière la Californie qui occupe le premier rang des producteurs agricoles depuis 1994.

Pour le *United States Department of Agriculture* (USDA), une « ferme » est toute exploitation agricole générant des ventes annuelles égales ou supérieures à 1 000 \$ US (1 145 \$ CA). En 2003, le USDA avait recensé 2,1 millions de fermes. Le revenu moyen par ferme était de 91 593 \$ US (104 910 \$ CA). La valeur moyenne d'une ferme aux États-Unis était de 603 833 \$ US (691 793 \$ CA) répartie ainsi : 66 000 \$ US (75 607 \$ CA) pour l'équipement et 537 833 \$ US (616 186 \$ CA) pour les bâtiments et les terres¹⁴⁷.

1.2 Wisconsin

Le Wisconsin comptait en 2002, 77 131 exploitations agricoles. La valeur moyenne d'une ferme au Wisconsin se chiffrait à 494 356 \$ US (546 392 \$ CA) répartie ainsi : 77 015 \$ US (85 118 \$ CA) pour l'équipement et 417 362 \$ US (461 274 \$ CA) pour les bâtiments et les terres¹⁴⁸. Au Wisconsin, l'industrie agroalimentaire représente 12,2 % de l'économie de l'État. Par ailleurs, le Wisconsin contribue pour 10,5 % de toute l'industrie agroalimentaire américaine¹⁴⁹.

En matière d'agriculture, les deux productions principales du Wisconsin sont les produits laitiers (lait frais et entier, fromage, etc.) avec 66 % de la production agricole et la viande bovine (viande fraîche, charcuterie, salaison, etc.) avec 12 % de la production agricole. La production laitière du Wisconsin représente 13 % de la production laitière américaine et celle de viande bovine représente 2 % de la production américaine de viande bovine. La presque totalité du lait au Wisconsin sert à la fabrication de beurre et de fromage. La production de beurre du Wisconsin compte pour 45 % de la production de beurre des États-Unis et la production de fromage

¹⁴⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Division de la statistique*, FAO, http://www.fao.org/es/ess/fr/index_fr.asp

¹⁴⁶ Bureau of Economic Analysis, *Survey of Current Business*, U.S. Department of Commerce, <http://www.bea.gov/bea/ARTICLES/2001/11november/1101gdpind.pdf>

¹⁴⁷ American Farm Bureau Federation, *Executive Summary*, p. ix, <http://www.fb.org/issues/maapp/MAAPPExecutiveSummary.pdf> Ce même document mentionne, qu'en moyenne en 2003, la part du revenu d'une ferme ne provenant pas d'activités de la ferme était de l'ordre de 89 % pour les fermes ayant un revenu annuel égal ou inférieur à 286 000 \$ CA et pour ceux ayant un revenu supérieur à 572 175 \$ CA, le taux était de 48 %.

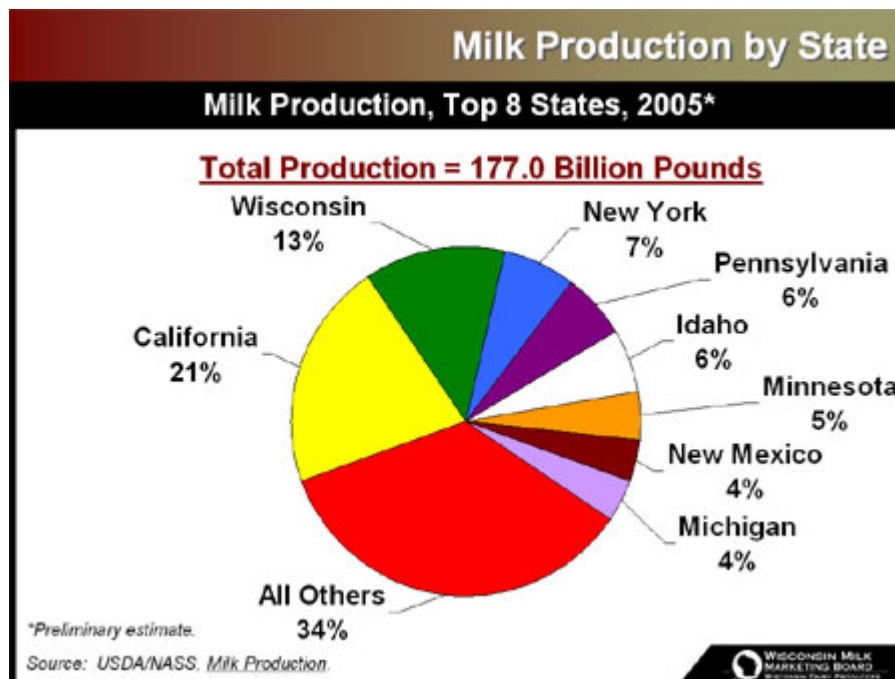
¹⁴⁸ National Agricultural Statistics Service, *2002 Census*, http://www.nass.usda.gov/Census/Pull_Data_Census

¹⁴⁹ The Wisconsin Department of Workforce Development, *Manufacturing in Wisconsin: An Industry Perspective*, p. 1.

représente 30 % de leur production de fromage¹⁵⁰. En 2005¹⁵¹, l'industrie laitière dominait l'agriculture au Wisconsin avec un chiffre d'affaires de 20,45 G\$ US (22,6 G\$ CA) et 174 000 travailleurs (agriculteurs, employés de la transformation, etc.).

La figure suivante illustre la production laitière américaine pour les huit plus importants États producteurs, pour l'année 2005.

FIGURE 8 : PRODUCTION LAITIÈRE AMÉRICAINE



2 DYNAMIQUES ENTRE LES ACTEURS

Aux États-Unis, le lobbying politique dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire se fait à deux niveaux. Premièrement, au palier fédéral, les deux grandes associations, la *National Farmers Union* (NFU) et l'*American Farmer Bureau Federation* (AFBF), sont présentes à Washington par l'entremise de bureaux et de lobbyistes professionnels. Elles exercent, souvent conjointement, d'énormes pressions sur le Congrès américain et le USDA afin d'influencer les politiques fédérales et internationales qui touchent, de près ou de loin, le monde agroalimentaire américain.

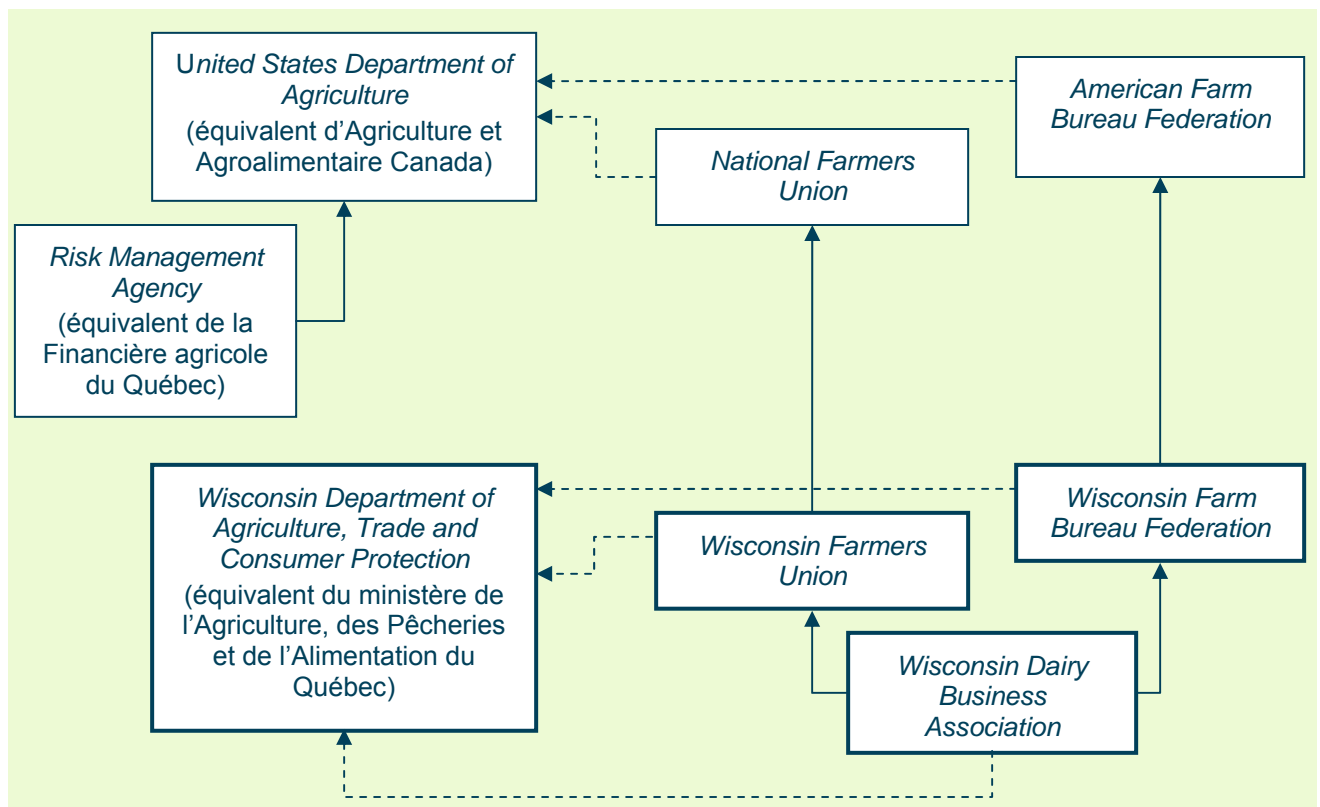
Deuxièmement, au niveau étatique (provincial), il existe des associations de producteurs pour chacun des États américains. À titre d'exemple, la *Wisconsin Farmers Union* (WFU), qui est la « succursale provinciale » de la NFU, effectue différents types de représentation (surtout par le biais de lobbying) auprès du *Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection* (DATCP).

¹⁵⁰ Steven C. Deller, *Wisconsin and the Agricultural Economy*, p. 1.

¹⁵¹ Dairy Business Association, *The Wisconsin Dairy Industry in Jeopardy*, Data Sheet, <http://www.widba.com/>

Dans le même ordre d'idées, les États-Unis comptent aussi des associations de producteurs spécialisées, autant aux niveaux fédéral qu'étatique (à titre d'exemple pour l'industrie laitière, il y a l'*American Dairy Association* au fédéral et la *Wisconsin Dairy Business Association* (DBA) au niveau de l'État du Wisconsin). Il est à noter que ces associations peuvent faire valoir leurs revendications et leurs besoins respectifs en étant présents aux conseils d'administration des associations nationales et étatiques. La figure suivante présente les liens entre les principaux acteurs des domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Wisconsin.

FIGURE 9 : PRINCIPAUX ACTEURS DU MONDE AGRICOLE AU WISCONSIN



Légende :

- - - ➔ Représentations
- ➔ Liens

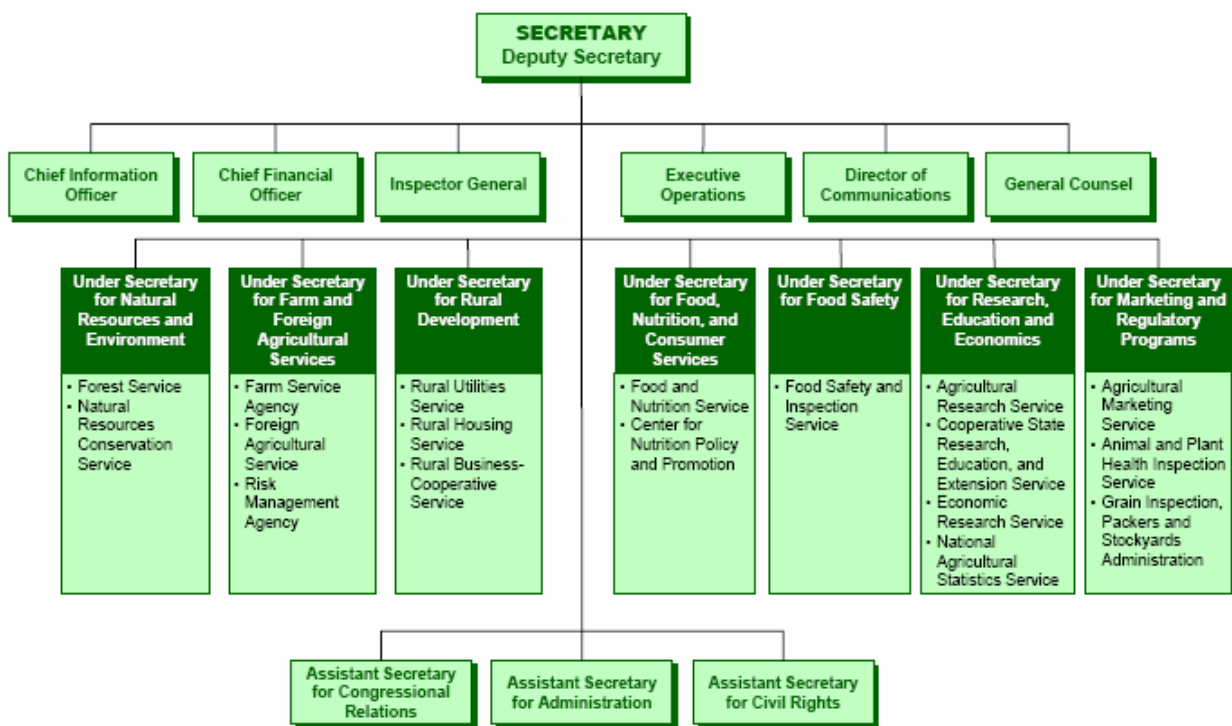
3 RÔLES DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

3.1 Gouvernement fédéral

3.1.1 United States Department of Agriculture

Le USDA existe depuis 1862. Il compte 100 000 employés et gère plus de 300 programmes. Pour l'année 2005, le USDA a dépensé un total de 94,9 G\$ US¹⁵². La figure suivante présente la structure organisationnelle de ce département.

FIGURE 10 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE



■ Mission

Le USDA, à l'instar d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, met en place des politiques afin de fournir des aliments de qualité et permet le développement de l'agriculture selon des procédés scientifiques et une approche administrative efficiente. Le USDA est responsable de la qualité de la vie en milieu rural et de l'exploitation responsable des ressources naturelles¹⁵³.

¹⁵² United States Department of Agriculture, *Johanns outlines president's FY 2006 agriculture budget*, http://www.usda.gov/wps/portal/!ut/pl_s.7_0_A/7_0_1OB/cmd/ad/ar/sa.retrievecontent/c/6_2_1UH/ce/7_2_5JM/p/5_2_4TQ/d/0/th/J_2_9D/s.7_0_A/7_0_1OB?PC_7_2_5JM_contentid=2005%2F02%2F0038.xml#7_2_5JM

¹⁵³ United States Department of Agriculture, *Performance and Accountability Report*, p. 1.

■ Mandat

Afin de mener à bien son mandat, le USDA s'engage à :

- mettre en place des conditions économiques favorables pour les fermiers et les éleveurs;
- contrôler la qualité et l'accessibilité des aliments;
- protéger les terres publiques et soutenir les propriétaires des terres privées;
- promouvoir le développement durable des communautés rurales;
- développer le marché des produits agricoles et forestiers et soutenir les producteurs par des services de mise en marché à l'échelle internationale;
- travailler afin de réduire la faim et la malnutrition aux États-Unis.

■ Responsabilités

Les responsabilités du USDA touchent directement aux objectifs énumérés dans son mandat. Voici quelques-unes de ses responsabilités :

- Représenter les agriculteurs américains sur la scène internationale (*World Trade Organization*);
- Gérer le fonds d'aide pour les agriculteurs en difficulté;
- Gérer le fonds pour le développement des communautés rurales;
- Faire l'inspection des aliments (productions domestiques et importées);
- S'assurer de l'état de santé des animaux destinés à la consommation humaine (bovins, vaches, porcs, volailles, etc.);
- Mettre en œuvre les législations nécessaires pour une exploitation agricole et forestière responsable;
- Gérer le programme d'accès à la nourriture pour les immigrants légaux (système de bon de nourriture – *food stamp*);
- Favoriser la mise en œuvre d'un programme de certification de produits (appellation contrôlée);
- Protéger les ressources naturelles;
- Implanter des programmes de distribution de nourriture pour les personnes vivant dans des milieux défavorisés (banque de nourriture populaire, programme scolaire, etc.).

La liste complète des responsabilités du USDA est accessible dans les lois agricoles (*Farm Bills*¹⁵⁴).

3.1.2 Risk Management Agency

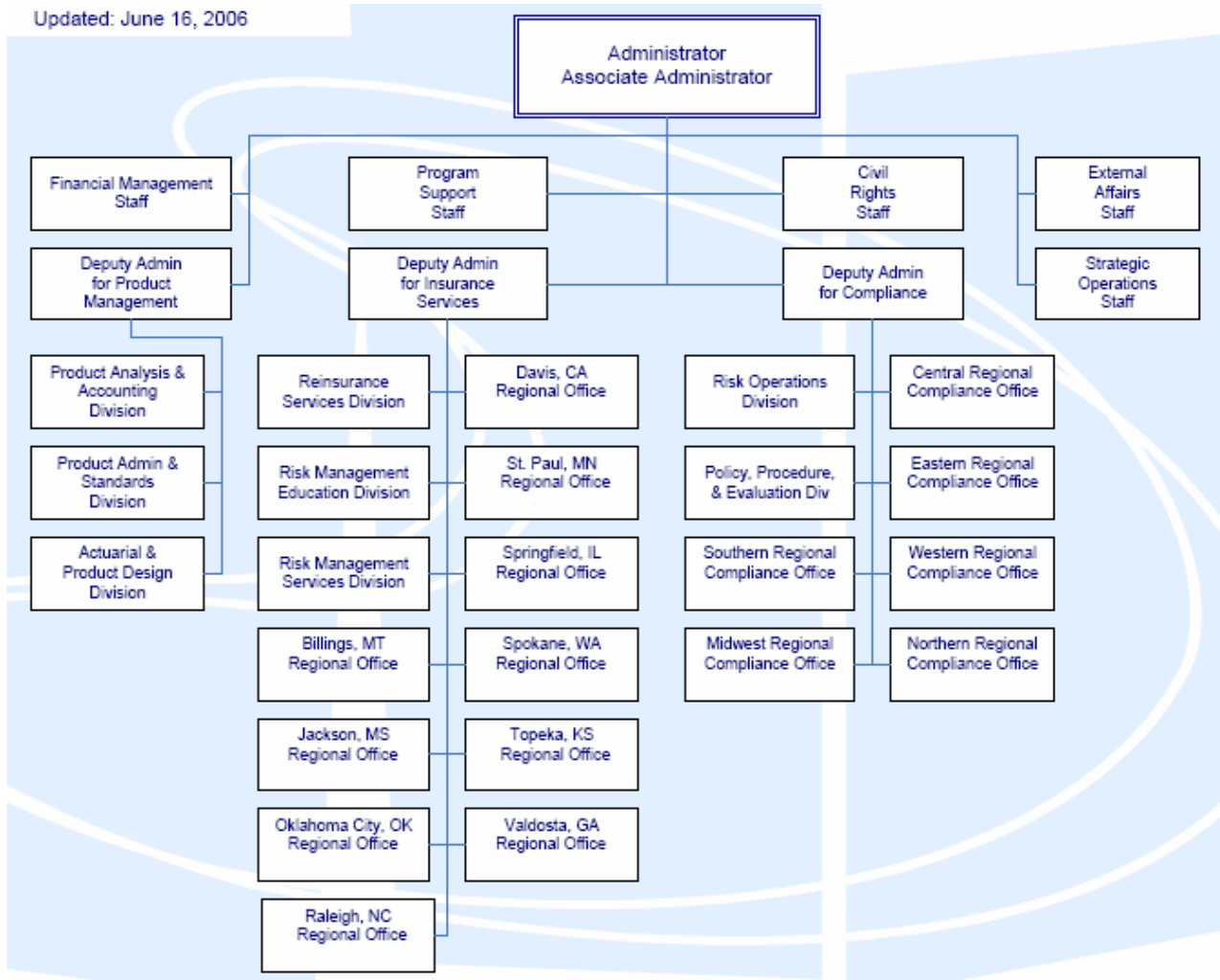
La *Risk Management Agency* (RMA) est une agence au sein du USDA. Elle a été créée en 1996 afin de gérer le *Federal Crop Insurance Corporation*¹⁵⁵. La RMA compte 530 employés et son budget de fonctionnement pour l'année 2005 s'élevait à 88 M\$ CA. Son portefeuille de risques

¹⁵⁴ The National Agricultural Law Center, *Farm Bills*, <http://www.nationalaglawcenter.org/farmbills/>

¹⁵⁵ Le programme fédéral de l'assurance récolte remonte à 1938. La gestion de ce fonds d'investissement et d'assurance a été confiée à la RMA en 1996.

(valeurs des récoltes assurées) était de 51 G\$ CA en 2005¹⁵⁶. Son rôle s'apparente à celui de la Financière agricole du Québec. La figure 4 présente la structure organisationnelle de la RMA.

FIGURE 11 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA RISK MANAGEMENT AGENCY



■ Mission

La mission de la RMA est d'assurer aux producteurs agricoles une source de financement adaptée à leurs besoins et d'assurer une couverture minimale de leurs récoltes (assurance récolte¹⁵⁷).

¹⁵⁶ Risk Management Agency, *About Us*, United States Department of Agriculture, <http://www.rma.usda.gov/aboutrma/>

¹⁵⁷ Les agriculteurs assurent leurs équipements et bâtiments auprès de compagnies d'assurance spécialisées comme la *State Farm Insurance* ou la *Farmers Union Insurance*.

■ Mandat

Le mandat de la RMA est de réguler et de réglementer le marché de l'assurance dans le domaine de l'agriculture. Son rôle est de promouvoir et de soutenir toute action visant la réduction des risques liés à l'exploitation agricole. La RMA doit assurer la stabilité du secteur agricole et veiller à renforcer son économie.

■ Responsabilités

Les principales responsabilités de la RMA sont :

- d'assumer la gestion du fonds de la *Federal Crop Insurance Corporation* qui s'élève à 90 G\$ CA¹⁵⁸;
- d'assurer les récoltes;
- de financer les exploitations et les entreprises agricoles à risques.

La RMA ne se substitue pas aux banques (financement) ni aux compagnies d'assurance. Sa fonction est d'assurer la survie du secteur agricole en supportant les risques que les banques et les compagnies d'assurance ne peuvent ou ne veulent pas assumer.

3.2 État du Wisconsin

3.2.1 Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection

Le DATCP compte 700 employés¹⁵⁹ et son budget pour l'année fiscale 2006 s'élevait à 91 461 316 \$ CA¹⁶⁰.

■ Mission

La mission du DATCP est de faire du Wisconsin un chef de file en matière d'agriculture, de protection des consommateurs et de production d'une nourriture saine et de qualité.

■ Mandat

Le mandat du DATCP est que l'État du Wisconsin soit le premier aux États-Unis pour :

- la productivité agricole;
- la rentabilité du secteur agricole;
- la croissance de l'économie agricole.

¹⁵⁸ Risk Management Agency, *About RMA*, <http://www.rma.usda.gov/aboutrma/>

¹⁵⁹ Wisconsin Department of Agriculture, Trade and Consumer Protection, *About Us*, <http://www.datcp.state.wi.us/aboutus/index.jsp>

¹⁶⁰ Wisconsin, *Office of the Governor*, <http://www.wisgov.state.wi.us/budget.asp> Les documents consultés ne permettent pas de savoir s'il s'agit du budget de fonctionnement ou du budget global du DATCP.

■ Responsabilités

Les responsabilités du DATCP s'apparentent à celles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. À ce titre, l'article 93.07 des *Statutes and 2005 Wisconsin Acts* stipule que les responsabilités du DATCP sont¹⁶¹ :

- l'élaboration et la mise en application de règlements et de lois en matière d'agriculture, de commerce et de protection des consommateurs;
- la rédaction, à la demande des autorités (ville, comté, département gouvernemental, gouvernement central ou d'un État, etc.), de rapports et/ou d'études pour l'élaboration et la mise en place des règlements et/ou des lois nécessaires au mandat du DATCP;
- la promotion de l'industrie agricole;
- la mise en place d'un programme d'aide pour les éleveurs de bovins;
- le soutien des universités dans l'élaboration des cours universitaires en matière d'agriculture;
- la supervision des expositions agricoles (respect des normes en matière de transports d'animaux, salubrité des lieux d'exposition, etc.);
- l'information du législateur et de la population en matière d'agriculture;
- la fixation des standards en matière de semence;
- la protection des nappes d'eau phréatiques;
- la santé des animaux de ferme et d'élevage et les pratiques de quarantaine;
- l'élaboration et la mise en place de lois sur les animaux domestiques;
- la coopération avec les groupes voués à la protection des animaux afin de mettre en place des politiques d'élevage plus humaines;
- l'éradication de maladies et de parasites dans les récoltes;
- l'encadrement de l'industrie apicole;
- l'encadrement de l'industrie avicole;
- la coopération avec tous groupes, villages, villes, comtés, États ou pays pour enrayer la propagation de certains parasites et maladies;
- le maintien d'un laboratoire scientifique afin d'effectuer des analyses en matière agricole;
- la mise en place de politiques nécessaires pour favoriser la croissance de l'industrie agroalimentaire;
- le contrôle des animaux nuisibles;
- le maintien d'un service de la statistique;
- l'application des lois fédérales concernant la nourriture et les drogues;
- la coopération avec le *World Dairy Center Authority* dans l'élaboration des standards pour les produits laitiers;
- l'approvisionnement d'une nourriture saine, sécuritaire et de qualité;
- la surveillance des marchés agroalimentaires afin d'empêcher toute manœuvre frauduleuse;
- le respect de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- la protection des consommateurs;
- la promotion et la vitalité de l'industrie agroalimentaire du Wisconsin.

¹⁶¹ *Statutes and 2005 Wisconsin Acts*, ch. 93. Art. 7 (1-25).

4 RÔLES DES REGROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

Dans cette section, les regroupements retenus sont les fédérations nationales qui sont présentes aux niveaux de l'État du Wisconsin, des régions (*county*) et des localités. L'importance accordée aux regroupements de producteurs laitiers dans cette section et les suivantes est représentative de l'industrie laitière (et de son industrie de transformation) qui représente plus des deux tiers de l'industrie agroalimentaire de l'État.

4.1 Niveau fédéral

4.1.1 American Farm Bureau Federation

Fondée en 1919, l'AFBF est le plus important regroupement d'agriculteurs aux États-Unis avec près d'un demi-million¹⁶² de membres (individus, entreprises, fédérations, etc.). L'AFBF ne représente pas simplement ses membres, elle possède sa propre banque et sa propre compagnie d'assurance. Elle est présente dans tous les États américains par le biais d'un représentant ayant des locaux administratifs dans les principaux comtés des États. De plus, l'AFBF possède un bureau à Washington D.C., à partir duquel elle exerce un lobby auprès des membres du Congrès américain. L'AFBF se compare aisément à la Fédération canadienne de l'agriculture.

■ Mission

L'AFBF consolide, défend et promeut l'agriculture et le mode de vie rurale à travers des organismes locaux (associations, fédérations, coopératives, etc.).

■ Mandat

Le mandat de l'AFBF est d'accroître la rentabilité des entreprises agricoles et de maintenir une qualité de vie rurale.

■ Dossiers et idées défendus

Lors de l'assemblée générale de 2005, les officiers de l'AFBF ont ciblé les enjeux suivants comme prioritaires pour la prochaine décennie.

◆ Enjeux nationaux

- Le respect de l'intégrité du *2002 Farm Bill* (la loi agricole américaine, qui a opposé le Sénat et la Chambre des représentants américains, a été approuvée le 2 mai 2002. Cette loi augmente massivement les subventions publiques américaines et porte à 205 G\$ CA sur dix ans le total de l'aide fédérale à l'agriculture, soit une augmentation de 86 G\$ CA par rapport au programme précédent¹⁶³);

¹⁶² Ce chiffre est une estimation, puisque aucun regroupement d'agriculteurs aux États-Unis ne fournit ce genre de renseignements (nombre de membres).

¹⁶³ ICTSD, "*FARM BILL*": *Le retour en force des subventions américaines suscite une vive polémique à l'OMC*, http://www.ictsd.org/pass_synthese/02-06/story2.htm La loi intègre, sous la forme de trois types d'aides, des subventions exceptionnelles qui n'étaient accordées jusque-là qu'en cas de catastrophe climatique ou de crise grave : un paiement fixe, forfaitaire, indépendant des prix du marché, et qui devrait être haussé; des aides aux

- L'implantation d'un registre national d'enregistrement des animaux;
- La révision de la réglementation en matière de l'encéphalopathie spongiforme bovine.

◆ Enjeux internationaux

- Accroître les exportations agricoles;
- Surveiller la réglementation de l'Organisation Mondiale du Commerce en matière d'agriculture¹⁶⁴.

◆ Enjeux énergie et transport

- La réglementation sur le transport et l'approvisionnement en eau;
- La réglementation en matière d'énergie.

◆ Enjeux financiers (taxes et impôts)

- La réglementation et la législation sur la taxation des gains en capital;
- L'élimination des *Death Taxes* (la législation américaine impose un impôt sur les successions lors de transferts de toutes entreprises commerciales, y compris les exploitations agricoles¹⁶⁵);
- La réforme du *U.S. Tax Code*.

◆ Enjeux environnementaux

- La protection des cultures;
- La mise en œuvre de la *Clean Water Act* (lors de l'adoption de cette loi en 2002, les rejets polluants par ruissellement des exploitations agricoles n'ont pas été inclus dans la loi, permettant ainsi aux agriculteurs de continuer à utiliser des produits nocifs pour l'environnement sans contrainte. L'AFBF exerce de fortes pressions sur le Congrès américain afin que ce *statu quo* demeure et que la loi ne soit pas modifiée en défaveur des agriculteurs¹⁶⁶);
- La réforme de la loi sur la protection des espèces menacées.

pratiques respectueuses de l'environnement qui devraient être doublées; un système de filet de sécurité qui correspond à une aide calculée en fonction de la différence entre un prix d'objectif et le prix du marché.

¹⁶⁴ ICTSD, "*FARM BILL*": *Le retour en force des subventions américaines suscite une vive polémique à l'OMC*, http://www.ictsd.org/pass_synthese/02-06/story2.htm. Aux termes de l'Accord sur l'Agriculture de l'Organisation Mondiale du Commerce, certaines subventions américaines ne doivent pas dépasser le plafond de 22 G\$ CA par année. Mais, même si la nouvelle loi autorise le USDA à modifier ces subventions pour éviter qu'elles n'excèdent les montants permis, elle n'a pas manqué de susciter, dès son approbation, un tollé unanime de la part des partenaires commerciaux des États-Unis. Le Canada, l'Australie, l'Union européenne et des membres du groupe de Cairns se sont ouvertement opposés à l'initiative américaine arguant qu'elle est hautement protectionniste et qu'elle bénéficie essentiellement aux riches producteurs de blé, de maïs, de coton et de riz des États-Unis. En effet, avec cette loi, un producteur américain est assuré de recevoir 175 \$ CA la tonne de blé ou 130 \$ CA la tonne de maïs, quelle que soit la quantité produite.

¹⁶⁵ The Seattle Times, *The Death Tax is killing family business*, <http://www.deathtax.com/>

¹⁶⁶ U.S. Environmental Protection Agency, *Clean Water Act, Laws and Regulations*, <http://www.epa.gov/region5/water/cwa.htm>

◆ Enjeu législatif

- La réforme de la *Farm Labor Act* (cette loi, adoptée le 1^{er} février 2007, a considérablement amoindri les restrictions d'embauche des travailleurs saisonniers et immigrants. Cette loi permet aux agriculteurs une plus grande latitude dans la gestion de leur personnel. L'AFBF avait exercé d'énormes pressions afin que les agriculteurs soient reconnus comme des employeurs/exploitants plutôt que comme des employeurs traditionnels au sens des lois du travail aux États-Unis¹⁶⁷).

Au fil des événements, des enjeux appelés *Hot Issues* dominent parfois le quotidien de l'AFBF. En 2006, ces enjeux ont été :

- le jugement de la Cour suprême des États-Unis qui autorise la confiscation (expropriation) de terres agricoles par des autorités gouvernementales (municipales, étatiques et fédérales) à des fins de développement économique;
- le futur de l'agriculture aux États-Unis;
- la grippe aviaire.

■ Modes de représentation

L'AFBF privilégie les modes suivants¹⁶⁸ :

- le lobbying auprès des membres du Congrès;
- la « visite guidée » d'exploitations agricoles pour les élus;
- l'utilisation des médias (journaux, radio, télévision et Internet).

■ Responsabilités

Afin de répondre aux exigences de son mandat, l'AFBF assume, envers ses membres, les responsabilités suivantes :

- représenter ses membres devant le Congrès américain afin d'assurer la subsistance des agriculteurs et le maintien des communautés rurales;
- veiller à la mise en place de mesure et d'une législation vouée au développement des communautés rurales;
- veiller à ce que les écoles de campagne demeurent ouvertes;
- veiller à ce que les communautés rurales aient accès à des soins de santé de qualité;
- veiller aux droits de ses membres lors de la signature d'entente internationale par les États-Unis (mesures équitables de commercialisation, etc.);
- assurer la croissance de l'industrie agroalimentaire.

Cette liste des responsabilités de l'AFBF n'est pas exhaustive, car le document décrivant celles-ci contient plus de 15 pages.

¹⁶⁷ U.S. Department of Labour, *Farm Labour*, <http://www.dol.gov/esa/whd/mspa/index.htm>

¹⁶⁸ American Farm Bureau Federation, *The Voice of Agriculture*, <http://www.fb.org/>

4.1.2 National Farmers Union

Fondée en 1902, la NFU compte plus de 250 000 membres (fédérations et associations de cultivateurs, d'éleveurs, de pisciculteurs, d'apiculteurs, de producteurs, d'industries de transformation, etc.) aux États-Unis. Deuxième regroupement d'agriculteurs en importance aux États-Unis, la NFU est présente dans tous les États américains, par le biais d'associations et de regroupements d'agriculteurs affiliés. Cependant, la NFU ne possède des bureaux que dans les 26 États à forte vocation agricole comme la Californie et le Wisconsin. La NFU présente une approche comparable à la *National Farmers Union Canada*. Elle entretient d'ailleurs des liens privilégiés avec cette dernière, avec la Fédération canadienne de l'agriculture ainsi qu'avec des organismes internationaux, et elle constitue un puissant lobby à Washington.

■ Mission

La mission de la NFU est :

- de préserver et promouvoir l'industrie agroalimentaire;
- d'améliorer la qualité de vie des personnes liées à cette industrie;
- de développer les communautés rurales;
- d'établir un dialogue entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

■ Mandat

Dans son document *Policy of the National Farmers Union* adopté lors du 104^e congrès annuel tenu en 2006, la NFU s'est fixé le mandat suivant, soit :

- d'accroître le niveau de rentabilité des exploitations agricoles (rehausser le niveau de vie des agriculteurs);
- de réduire les coûts liés aux programmes gouvernementaux en matière d'agriculture et d'abolir ceux jugés inefficaces;
- de faire bénéficier les agriculteurs des retombées économiques positives (redistribution de la richesse);
- de réduire la bureaucratie gouvernementale;
- de préserver les ressources naturelles et de les exploiter en accord avec une approche responsable¹⁶⁹.

■ Dossiers et idées défendus

Lors de l'assemblée générale du 5 mars 2007, les délégués de la NFU ont adopté un programme contenant les priorités suivantes¹⁷⁰ :

- la mise en place d'un filet de sécurité du revenu pour les exploitants agricoles;
- la mise en place d'un régime du type épargnes enregistrées pour les exploitants agricoles qui pourrait servir lors de difficultés financières;

¹⁶⁹ National Farmers Union, *Policy of the National Farmer Union*, p. 11.

¹⁷⁰ National Farmers Union, *NFU Members Lay Out 2007 Farm Bill Priorities*, <http://www.nfu.org/news/2007/03/05/nfu-members-lay-out-2007-farm-bill-priorities.html>

- une stratégie visant à assurer l'autosuffisance énergétique nationale et une aide pour les exploitants agricoles désirant utiliser des sources d'énergie propre (éthanol, biocarburant et parc éolien);
- la mise en place d'une réglementation antitrust;
- la mise en place par le gouvernement fédéral d'un programme en cas de désastre permanent et non pas seulement en période de crise;
- le maintien des programmes d'aide financière gouvernementaux;
- le développement du monde rural.

■ Modes de représentation

La NFU privilégie les modes de représentation suivants¹⁷¹ :

- le lobbying auprès des membres du Congrès;
- l'envoi de lettres des membres de la NFU à leurs élus (à tous les paliers);
- l'utilisation des médias (journaux, radio, télévision et Internet);
- l'utilisation d'Internet pour la mobilisation de ses membres (notamment au moyen de blogs).

■ Responsabilité

La responsabilité principale de la NFU est la consolidation, la défense et la promotion des coopératives agricoles aux États-Unis¹⁷². Toute son action est orientée vers le mouvement coopératif.

4.2 État du Wisconsin

4.2.1 Wisconsin Farm Bureau Federation

La *Wisconsin Farm Bureau Federation* (WFBF) a été fondée en 1920. Elle est formée de 61 associations et fédérations de producteurs agricoles qui regroupent 43 000 membres. La WFBF constitue l'équivalent de l'AFBF¹⁷³ au palier étatique. La WFBF est l'équivalent de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Par contre, l'adhésion à cette fédération – comme à toute autre aux États-Unis – se fait sur une base volontaire, contrairement à l'Union des producteurs agricoles au Québec.

■ Mission

Sa mission est de représenter et promouvoir les fermiers et les communautés rurales devant le législateur, le monde de l'éducation, la presse et les médias ainsi que d'assurer un rôle de chef de file en matière d'agriculture.

¹⁷¹ National Farmers Union, *Newsroom*, <http://www.nfu.org/news/>

¹⁷² National Farmers Union, *Policy of the National Farmer Union*, p. 9.

¹⁷³ Wisconsin Farm Bureau Federation, *History*, http://www.wfbf.com/about_fb/#History

■ Mandat

Le mandat de la WFBF est d'accroître le revenu des agriculteurs et leur bien-être.

■ Dossiers et idées défendus

La WFBF appuie les revendications nationales de sa « fédération mère », l'AFBF. Toutefois, au niveau de l'État, la WFBF donne la priorité aux dossiers suivants¹⁷⁴ :

- L'*Assembly Bill 83*. Il s'agit d'un projet de loi proposant la mise en place d'un programme d'éducation destiné à augmenter le nombre d'étudiants en agroalimentaire. La WFBF exerce des pressions sur le Congrès de l'État du Wisconsin afin que cette loi soit adoptée;
- La réforme des programmes d'assurance maladie pour les agriculteurs;
- La réforme du programme d'aide pour les agriculteurs aux prises avec des problèmes de contamination;
- La mise en place de régime de taxation transitoire en cas de fusion municipale afin que les agriculteurs ne soient pas pénalisés par un nouveau régime d'impôt foncier issu d'une telle fusion;
- L'adoption d'une législation encourageant l'utilisation des biocarburants;
- L'adoption d'une législation permettant aux agriculteurs de « surcharger » leurs véhicules lors de la récolte;
- L'adoption d'une législation coercitive pour ceux qui traversent sans permission les terres des agriculteurs;
- L'adoption d'une législation interdisant la chasse aux animaux nuisibles sur les terres des agriculteurs par quiconque autre que les agriculteurs eux-mêmes.

■ Modes de représentation

Le mode de représentation privilégié par la WFBF est le dépôt de projets de loi par des membres du Congrès de l'État du Wisconsin acquis à la cause des agriculteurs. La WFBF soutient, appuie et exerce, par le biais de campagnes médiatiques et d'un fort lobbying, tout projet de loi qu'elle juge bénéfique pour ses membres¹⁷⁵.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la WFBF sont :

- d'analyser les problèmes rencontrés par les agriculteurs;
- de formuler les solutions nécessaires pour :
 - accroître le niveau d'instruction des agriculteurs (améliorer leur niveau de scolarité);
 - permettre aux agriculteurs de profiter de toutes possibilités économiques;
- d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs;
- de promouvoir le bien-être national.

¹⁷⁴ Wisconsin Farm Bureau Federation, *State Issues*, http://www.wfbf.com/ag_issues/state_issues.aspx

¹⁷⁵ Wisconsin Farm Bureau Federation, *Wisconsin Legislative Action Center*, <http://capwiz.com/wfbf/state/main/?state=WI>

4.2.2 Wisconsin Farmers Union

La WFU est le bureau d'État de la NFU. À l'origine, cette association d'agriculteurs avait été fondée en 1920 et elle s'est jointe à la NFU en 1930, créant ainsi la WFU. Aussi, la WFU a fondé dès 1930 la *Wisconsin Farmers Union Specialty Cheese Co., LLC* afin de mieux soutenir l'industrie de transformation du lait et d'assurer elle-même la mise en marché des produits d'une partie de ses membres.

■ Mission

La mission de la WFU est l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des agriculteurs, de leurs familles et des communautés rurales, par le développement du mouvement coopératif et la responsabilité civique¹⁷⁶.

■ Mandat

Le mandat de la WFU est d'assurer le rôle de chef de file afin de favoriser le développement et le maintien d'un système économique durable dans et pour les communautés rurales.

■ Dossiers et idées défendus

Les dossiers qui ont obtenu la priorité de la part des membres de la WFU lors de la convention annuelle de février 2007 sont¹⁷⁷ :

- les énergies renouvelables;
- les programmes de santé;
- la législation agricole;
- le soutien au sénateur Russ Feingold pour l'adoption du projet de loi sur le développement rural (*Rural Opportunities Act of 2007*).

■ Modes de représentation

La WFU privilégie un mode de représentation basé sur le lobbying et les manifestations populaires, le cas échéant¹⁷⁸.

■ Responsabilités

Afin d'atteindre les objectifs de son mandat, la WFU privilégie une approche holistique qui consiste à :

- informer ses membres et les citoyens en général de tous les aspects en matière d'agriculture, tels que :
 - les occasions d'affaires en agroalimentaires;
 - les énergies renouvelables;

¹⁷⁶ Wisconsin Farmers Union, *2006 Policy of the Wisconsin Farmers Union*, p. 7.

¹⁷⁷ Wisconsin Farmers Union, *2007 WFU Convention*,
http://www.wisconsinfarmersunion.com/newsroom_wfu_news_release.cfm?id=123

¹⁷⁸ Wisconsin Farmers Union, *Newsroom*,
http://www.wisconsinfarmersunion.com/newsroom_wfu_news_release.cfm?id=127

- l'agroforesterie;
- la santé animale;
- les lois fiscales;
- le mouvement coopératif;
- la loi sur l'agriculture (*Farm Bill*).
- mettre en place un programme d'éducation aux adultes pour ses membres;
- soutenir la mise sur pied de coopératives agricoles¹⁷⁹.

En fait, la WFU se définit plutôt comme un groupe de défense du monde rural que comme un regroupement de producteurs agricoles.

4.2.3 Dairy Business Association of Wisconsin

La DBA est une association regroupant les producteurs, les vendeurs, les partenaires commerciaux et les professionnels de l'industrie laitière du Wisconsin. Le DBA pourrait se comparer à un organisme qui assumerait les mandats de la Fédération des producteurs de lait du Québec et de l'Association des transformateurs laitiers du Canada.

■ Mission

La DBA a pour mission le développement et le maintien de l'industrie laitière ainsi que la préservation de l'environnement¹⁸⁰.

■ Mandat

Le mandat de la DBA est :

- de faciliter le développement et la modernisation de l'industrie laitière au Wisconsin;
- d'améliorer la perception positive (image publique) de l'agriculture dans l'opinion publique;
- d'informer la population et les élus de la valeur sociale de l'agriculture¹⁸¹.

■ Dossiers et idées défendus

La DBA accorde la priorité aux dossiers suivants¹⁸² :

- évaluer les conséquences que la *Wisconsin Pollution Discharge Elimination System* (loi sur les rejets polluants) aura sur les exploitants agricoles du Wisconsin;
- appuyer le *Farm Bill 2007* (loi fédérale encadrant l'industrie agroalimentaire) et le promouvoir auprès de ses membres;
- soutenir la mise en application prévue pour le 30 septembre 2008 du *Country-Of-Origin-Labeling* (loi sur l'étiquetage obligatoire indiquant la provenance de tous produits).

¹⁷⁹ Wisconsin Farmers Union, *2006 Policy of the Wisconsin Farmers Union*, p. 5.

¹⁸⁰ Dairy Business Association, *A Strong Voice for Wisconsin's Dairy Industry, Data Sheet*, <http://www.widba.com/>

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Dairy Business Association, « Keeping the Cows in Wisconsin », <http://www.widba.com/>

■ Modes de représentation

La DBA privilégie deux types de représentation :

- le lobbying par le biais de firmes et de consultants professionnels au niveau gouvernemental (État et fédéral¹⁸³);
- un sous-comité de relations publiques au niveau des médias et de la population en général¹⁸⁴.

■ Responsabilités

Afin de répondre adéquatement à son mandat, la DBA investit les cotisations de ses membres dans :

- une équipe juridique chargée de défendre ses membres en matière d'agriculture et d'environnement;
- une équipe de lobbyistes dûment enregistrés chargée de défendre la cause de la DBA à Madison, WI;
- une équipe de relations publiques;
- un fonds d'aide en cas de crise naturelle (inondation, tornade, etc.);
- le dépôt de mémoires et de documents sur la législation en matière d'agriculture devant les instances gouvernementales (fédéral et État);
- la mise sur pied de coalition lors de problème majeur;
- une équipe spéciale (*Task Force*) chargée d'assurer la représentativité des membres de la DBA devant les instances gouvernementales (fédéral et État¹⁸⁵).

5 RÔLES DU SECTEUR COOPÉRATIF

Le domaine coopératif est dominé d'une part par les grandes fédérations nationales et, d'autre part, par les programmes gouvernementaux (*Wisconsin-Extension*).

5.1 National Council of Farmer Cooperatives

Fondé en 1929, le *National Council of Farmer Cooperatives* (NCFC) compte 2 millions de membres. Ses membres proviennent des 50 fédérations coopératives nationales, des 3 000 coopératives locales qui couvrent les États-Unis et des 27 conseils d'État de coopératives. Selon le NCFC, le Wisconsin compte 171 coopératives agricoles¹⁸⁶.

■ Mission

La mission du NCFC est :

- de protéger les coopératives d'agriculteurs;
- de promouvoir la prospérité économique du mouvement coopératif;

¹⁸³ Dairy Business Association, *Government Relations*, <http://www.widba.com/>

¹⁸⁴ Dairy Business Association, *Public Relations*, <http://www.widba.com/>

¹⁸⁵ Dairy Business Association, *A Strong Voice for Wisconsin's Dairy Industry, Data Sheet*, <http://www.widba.com/>

¹⁸⁶ National Council of Farmer Cooperatives, *America's Farmer Cooperatives*, p. 1.

- d'assumer un rôle d'éducation auprès de ses membres et du public en matière de coopérative¹⁸⁷.

■ Mandat

Selon le plan stratégique du NCFC, son mandat est de :

- s'assurer que les agriculteurs contrôlent la production, la transformation et la mise en marché de leurs produits;
- s'assurer de la viabilité économique des agriculteurs et de l'industrie agroalimentaire;
- protéger l'environnement;
- protéger les communautés rurales¹⁸⁸.

■ Responsabilités

Les responsabilités du NCFC sont énumérées dans le document *Strategic Plan 2007-2010*, elles consistent à :

- protéger et améliorer le statut juridique des associations d'agriculture en ce qui concerne les politiques de mise en marché des produits agricoles du gouvernement des États-Unis (lois *Capper-Volstead* et *Cooperative Association Act*);
- être présent à l'agenda politique national et assurer une représentation adéquate de la NCFC;
- augmenter et consolider le nombre de membres de la NCFC :
- définir les politiques d'affaires du mouvement coopératif;
- définir et préparer le modèle de la coopérative du futur¹⁸⁹.

5.2 Wisconsin Federation of Cooperatives

La *Wisconsin Federation of Cooperatives* (WFC) est une fédération qui représente les coopératives de deux États : le Wisconsin et le Minnesota. La WFC compte 800 membres coopératifs (6,3 millions de personnes) répartis dans les deux États. Sur ce nombre, la WFC compte 454 coopératives agricoles (171 au Wisconsin et 283 au Minnesota). La WFC joue, auprès de ses membres, un rôle similaire à la COOP fédérée du Québec.

■ Mission

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'identifier la mission de la WFC.

■ Mandat

Les recherches effectuées n'ont pu permettre d'identifier le mandat de la WFC.

¹⁸⁷ National Council of Farmer Cooperatives, *About NCFC*, <http://www.ncfc.org/about/>

¹⁸⁸ National Council of Farmer Cooperatives, *Strategic Plan 2007-2010*, p. 2.

¹⁸⁹ *Ibid.*

■ Responsabilités

La WFC est une entreprise de services, offrant :

- le recours à une équipe de lobbyistes pour défendre le mouvement coopératif;
- des programmes d'éducation populaire;
- du financement agricole;
- la mise en marché des produits des coopératives;
- de l'assurance;
- des télécommunications (câble, téléphone, Internet, etc.);
- le logement (hypothèque).

6 RÔLES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

6.1 Wisconsin Dairy Products Association

La *Wisconsin Dairy Products Association* (WDPA) est une association unique qui regroupe 80 % de toute l'industrie de la transformation du lait au Wisconsin. Les autres secteurs de l'agroalimentaire (viande, céréales, légumes, etc.) sont présents, mais leurs associations n'ont pas l'importance de celle de l'industrie laitière. Par ailleurs, tout comme pour les associations d'agriculteurs, ce sont surtout les fédérations nationales qui interviennent, au besoin. Seule l'industrie laitière est fortement structurée au Wisconsin.

■ Mission

L'unique mission de la WDPA est de servir ses membres¹⁹⁰.

■ Mandat

La WDPA s'est dotée d'un mandat précis, soit celui de s'assurer que le législateur (à tous les ordres de gouvernement) ne nuise pas à l'industrie de transformation du lait au Wisconsin et au Minnesota¹⁹¹.

■ Dossiers et idées défendues

Lors de son dernier congrès bisannuel en 2005, les délégués de la WDPA ont donné la priorité aux quatre dossiers suivants¹⁹² :

- la législation sur le lait cru;
- la réforme de la législation sur les poids et mesures (les agriculteurs doivent posséder un permis qui certifie leur compétence pour mesurer le lait dans leurs réservoirs. D'ailleurs, les réservoirs à lait doivent être certifiés par un inspecteur du DATCP);
- la législation permettant l'épandage d'hiver;
- la législation sur stabulation (mode d'entretien des bovins à l'étable).

¹⁹⁰ Wisconsin Dairy Products Association, *Membership Information*, <http://www.wdpa.net/>

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² Wisconsin Dairy Products Association, *2006 Executive Directors Report*, <http://www.wdpa.net/>

■ Modes de représentation

La WDPA utilise habituellement le lobbying afin de promouvoir son programme¹⁹³.

■ Responsabilités

Les responsabilités de la WDPA sont de :

- défendre ses membres et leurs industries;
- surveiller les marchés nationaux et internationaux afin que ses membres ne soient pas lésés par des pratiques discriminatoires envers l'industrie de transformation du lait du Wisconsin et du Minnesota;
- veiller à ce que le législateur ne lèse pas ses membres par l'adoption de législations nationales et/ou internationales (traités internationaux, traités de libre-échange, etc.).

7 RÔLES DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les organisations non gouvernementales possèdent les mêmes structures que les associations d'agriculteurs. Il s'agit habituellement d'associations nationales qui ont des bureaux dans chacun des États et pour les plus importantes, des bureaux régionaux et/ou locaux.

7.1 Organic Consumers Association

Fondée en 1998, l'*Organic Consumers Association* (OCA) compte 850 000 membres individuels et 3 000 membres coopératifs¹⁹⁴.

■ Mission

L'OCA décrit sa mission comme étant la défense de la santé, du développement durable et de la justice.

■ Mandat

Son mandat en ce qui concerne l'industrie agroalimentaire est que 30 % de toute la production agroalimentaire soit biologique pour 2015.

■ Responsabilités

Afin de réaliser son mandat, l'OCA compte tenir les activités suivantes :

- mettre en place un programme d'éducation populaire auprès de la population et des agriculteurs afin de les informer sur l'agriculture biologique;
- réaliser et publier des études sur l'agriculture biologique;

¹⁹³ Wisconsin Dairy Products Association, *Home*, <http://www.wdpa.net/right%20main%20frame.htm>

¹⁹⁴ Organic Consumers Association, *About the OCA*, <http://www.organicconsumers.org/aboutus.cfm>

- organiser des manifestations afin de faire pression auprès du législateur au niveau national afin qu'il adopte des lois bannissant toutes cultures et élevages utilisant des produits chimiques (engrais, antibiotiques, semences génétiquement modifiées, etc.).

7.2 Wisconsin Association of Family and Consumer Sciences

La *Wisconsin Association of Family and Consumer Sciences* (WAFCS), compte 300 membres et elle est le bureau de l'État du Wisconsin de l'*American Association of Family and Consumer Sciences*, qui compte 12 000 membres à travers les États-Unis. Ses membres sont des professionnels de la famille et de la consommation (santé, nutrition, habitation, etc.) voués au mieux-être de la population.

■ Mission

La mission de la WAFCS est d'améliorer la qualité de vie de la population américaine.

■ Mandat

Le mandat de la WAFCS est de :

- promouvoir l'image de la famille comme le noyau de la société;
- préparer les professionnels de la famille et de la consommation à conseiller la population sur leurs choix alimentaires et de consommation;
- promouvoir l'approche holistique (*body language*).

■ Responsabilités

Dans le but de réaliser son mandat la WAFCS :

- offre un programme d'éducation populaire au moyen de colloques, d'ateliers, de la télévision et d'Internet;
- milite en faveur de saines habitudes alimentaires en faisant la promotion des aliments biologiques;
- fait pression sur le législateur (lobbying) afin qu'il adopte des lois en faveur d'une agriculture biologique.

Les membres de la WAFCS ont une grande influence sur les habitudes alimentaires des habitants du Wisconsin grâce à leurs chroniques dans les journaux et les revues spécialisées à leurs émissions à la radio et à la télévision et à des sites Internet de leurs associations professionnelles.

7.3 University of Wisconsin-Extension

Le programme *University of Wisconsin-Extension* (UWEX) consiste à rendre disponible l'éducation universitaire à l'ensemble de la population du Wisconsin grâce à des programmes de formation continue à distance.

■ Mission

La mission de l'UWEX est de permettre l'accès à l'enseignement universitaire pour tous.

■ Mandat

Le mandat de l'UWEX est de permettre à la population du Wisconsin de se développer pleinement et d'améliorer son mieux-être.

■ Responsabilités

Afin de réaliser son mandat l'UWEX :

- coordonne des activités d'enseignement dans les 72 comtés de l'État;
- offre des cours à distance (télé-université, radio, Internet);
- élabore des activités d'enseignement pour les entreprises, les syndicats, les regroupements d'agriculteurs, etc.

En matière d'agriculture l'UWEX soutient les agriculteurs par des programmes de formation à distance en :

- administration et gestion d'entreprise agricole;
- gestion du risque en milieu agricole;
- production agricole spécialisée (lait, céréales, élevage, etc.);
- développement de l'agriculture urbaine.

L'UWEX offre également des services d'enseignement, de consultation (service d'expert-conseil), d'aide et de soutien de mise en marché, de mise sur pied de coopérative, etc. Les principales activités de l'UWEX sont les suivantes :

- Agriculture :
 - gestion des cultures (céréales, fourrage, pesticides, etc.);
 - gestion des fermes laitières (production, bétail, mise en marché, etc.);
 - économie agricole (mouvement coopératif);
 - horticulture;
 - sciences de la terre;
- Éducation :
 - formation universitaire à distance (agronomie, économie, marketing, etc.);
 - formation continue;
 - formation professionnelle;
 - formation sur les mouvements associatifs (coopérative, syndicats, etc.);
 - formation pour les jeunes (niveau primaire et secondaire);
 - formation par atelier (sur mesure);
 - formation culturelle (art et culture populaire du monde rural et agricole);
- Monde rural :
 - développement économique;
 - développement communautaire;
 - planification régionale;
 - planification urbaine;

- Conseil et consultation :
 - achat ou location d'une exploitation agricole;
 - gestion de l'eau potable;
 - gestion des déchets;
 - patrimoine historique;
- Télécommunication (programmation destinée au monde rural et agricole) :
 - stations radiophoniques (conditions météorologiques dédiées aux agriculteurs, émissions d'informations, cours des marchés, etc.);
 - stations de télévision (éducation à distance, émission communautaire, affaires publiques, etc.);
- Famille et jeunesse :
 - 4H (l'UWEX assure la supervision de ce mouvement jeunesse au niveau de l'État);
 - économie familiale (séminaire, cours, aide, etc.);
 - aide psychologique (problèmes familiaux en milieu rural);
 - université des aînés (formation universitaire).

La clientèle cible de l'UWEX est constituée principalement des travailleurs agricoles, des fermiers, des exploitants-transformateurs, etc. Outre les cours à distance, l'UWEX offre aussi de la formation *extra muros* dans les villes, les villages, les rangs, les paroisses ainsi que sur les lieux de travail¹⁹⁵. L'UWEX possède aussi 26 campus en milieu rural qui offre de la formation de deux à quatre ans (mécanicien de ferme, agronome, technicien en santé animale, etc.). Ainsi, l'UWEX influence-t-elle l'industrie agroalimentaire en exposant ses « étudiants » aux dernières découvertes scientifiques et avancées technologiques.

¹⁹⁵ UW-Extension, *About UW-Extension*, <http://www.uwex.edu/about/>

BIBLIOGRAPHIE

- AMERICAN FARM BUREAU FEDERATION (Page consultée le 10 novembre 2006). *Executive Summary*, p. ix, [en ligne], <http://www.fb.org/issues/maapp/MAAPPExecutiveSummary.pdf>
- AMERICAN FARM BUREAU FEDERATION (Page consultée le 19 mars 2007). *The Voice of Agriculture*, [en ligne], <http://www.fb.org/>
- BUREAU OF ECONOMIC ANALYSIS (Page consultée le 3 novembre 2006). *Survey of Current Business, U.S. Department of Commerce*, [en ligne], <http://www.bea.gov/bea/ARTICLES/2001/11november/1101gdpind.pdf>
- DAIRY BUSINESS ASSOCIATION (Page consultée le 27 novembre 2006). *A Strong Voice for Wisconsin's Dairy Industry, Data Sheet*, [en ligne], <http://www.widba.com/>
- DAIRY BUSINESS ASSOCIATION (Page consultée le 19 mars 2007). *Government Relations*, [en ligne], <http://www.widba.com/>
- DAIRY BUSINESS ASSOCIATION (Page consultée le 19 mars 2007). « Keeping the Cows in Wisconsin », *DBA Newsletter*, mars 2007, [en ligne], <http://www.widba.com/>
- DAIRY BUSINESS ASSOCIATION (Page consultée le 19 mars 2007). *Public Relations*, [en ligne], <http://www.widba.com/>
- DAIRY BUSINESS ASSOCIATION (Page consultée le 27 novembre 2006). *The Wisconsin Dairy Industry in Jeopardy, Data Sheet*, [en ligne], <http://www.widba.com/>
- DELLER, Steven C. (2006), *Wisconsin and the Agricultural Economy*, Madison, University of Wisconsin.
- ICTSD (Page consultée le 9 mars 2007). « "FARM BILL" : Le retour en force des subventions américaines suscite une vive polémique à l'OMC », *BRIDGE Weekly Trade News Digest*, [en ligne], http://www.ictsd.org/pass_synthese/02-06/story2.htm
- NATIONAL AGRICULTURAL STATISTICS SERVICE (Page consultée le 6 mai 2007). *2002 Census*, [en ligne], http://www.nass.usda.gov/Census/Pull_Data_Census
- NATIONAL COUNCIL OF FARMER COOPERATIVES (Page consultée le 28 novembre 2006). *About NCFC*, [en ligne], <http://www.ncfc.org/about/>
- NATIONAL COUNCIL OF FARMER COOPERATIVES (2007). *America's Farmer Cooperatives*, NCFC.
- NATIONAL COUNCIL OF FARMER COOPERATIVES (2007). *Strategic Plan 2007-2010*, NCFC.
- NATIONAL FARMERS UNION (Page consultée le 9 mars 2007). *NFU Members Lay Out 2007 Farm Bill Priorities*, [en ligne] <http://www.nfu.org/news/2007/03/05/nfu-members-lay-out-2007-farm-bill-priorities.html>

- NATIONAL FARMERS UNION (Page consultée le 19 mars 2007). *Newsroom*, [en ligne], <http://www.nfu.org/news/>
- NATIONAL FARMERS UNION (2006). *Policy of the National Farmer Union*, Greenwood Village, AFU.
- ORGANIC CONSUMERS ASSOCIATION (Page consultée le 23 novembre 2006). *About the OCA*, [en ligne], <http://www.organicconsumers.org/aboutus.cfm>
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (Page consultée le 2 novembre 2006). *Division de la statistique FAO*, [en ligne], http://www.fao.org/es/ess/fr/index_fr.asp
- RISK MANAGEMENT AGENCY (Page consultée le 6 novembre 2006). *About RMA*, [en ligne], <http://www.rma.usda.gov/aboutrma/>
- THE NATIONAL AGRICULTURAL LAW CENTER (Page consultée le 29 novembre 2006). *Farm Bills*, [en ligne], <http://www.nationalaglawcenter.org/farmbills/>
- THE SEATTLE TIMES (Page consultée le 9 mars 2007). *The Death Tax is killing family business*, [en ligne], <http://www.deathtax.com/>
- THE WISCONSIN DEPARTMENT OF WORKFORCE DEVELOPMENT (2006). *Manufacturing in Wisconsin: An Industry Perspective*, Wisconsin Department of Workforce Development.
- UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE (Page consultée le 9 mars 2007) *Johanns Outlines President's FY 2006 agriculture budget*, [en ligne], http://www.usda.gov/wps/portal/!ut/p/ s.7 0 A/7 0 1OB/.cmd/ad/.ar/sa.retrievecontent/c/6 2 1UH/.ce/7 2 5JM/.p/5 2 4TQ/.d/0/ th/J 2 9D/ s.7 0 A/7 0 1OB?PC 7 2 5JM_contentid=2005%2F02%2F0038.xml#7 2 5JM
- UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE (2006), *Performance and Accountability Report*, Washington D.C., USDA.
- UNITED STATES DEPARTMENT OF LABOUR (Page consultée le 9 mars 2007). *Farm Labour*, [en ligne], <http://www.dol.gov/esa/whd/mspa/index.htm>
- UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY (Page consultée le 9 mars 2007). *Clean Water Act*, [en ligne], <http://www.epa.gov/region5/water/cwa.htm>
- UW-EXTENSION (Page consultée le 11 avril 2007). *About UW-Extension*, [en ligne], <http://www.uwex.edu/about/>
- WISCONSIN, *Statutes and 2005 Wisconsin Acts*, ch. 93. art. 7 (1-25).
- WISCONSIN DAIRY PRODUCTS ASSOCIATION (Page consultée le 20 mars 2007). *2006 Executive Directors Report*, [en ligne], <http://www.wdpa.net/>
- WISCONSIN DAIRY PRODUCTS ASSOCIATION (Page consultée le 20 mars 2007). *Home*, [en ligne], <http://www.wdpa.net/right%20main%20frame.htm>

- WISCONSIN DAIRY PRODUCTS ASSOCIATION (Page consultée le 28 novembre 2006). *Membership Information*, [en ligne], <http://www.wdpa.net/>
- WISCONSIN DEPARTMENT OF AGRICULTURE, TRADE AND CONSUMER PROTECTION (Page consultée le 20 mars 2007). *About Us*, [en ligne], <http://www.datcp.state.wi.us/aboutus/index.jsp>
- WISCONSIN FARMERS UNION (Page consultée le 19 mars 2007). *2007 WFU Convention*, [en ligne], http://www.wisconsinfarmersunion.com/newsroom_wfu_news_release.cfm?id=123
- WISCONSIN FARM BUREAU FEDERATION (Page consultée le 17 novembre 2006). *History*, [en ligne], http://www.wfbf.com/about_fb/#History
- WISCONSIN FARM BUREAU FEDERATION (Page consultée le 19 mars 2007). *State Issues*, [en ligne], http://www.wfbf.com/ag_issues/state_issues.aspx
- WISCONSIN FARM BUREAU FEDERATION (Page consultée le 19 mars 2007). *Wisconsin Legislative Action Center*, [en ligne], <http://capwiz.com/wfbf/state/main/?state=WI>
- WISCONSIN FARMERS UNION (Page consultée le 19 mars 2007). *Newsroom*, [en ligne], http://www.wisconsinfarmersunion.com/newsroom_wfu_news_release.cfm?id=127
- WISCONSIN FARMERS UNION (2006), *2006 Policy of the Wisconsin Farmers Union*, WFU.
- WISCONSIN OFFICE OF THE GOVERNOR (Page consultée le 20 mars 2007). *Office of the Governor*, [en ligne] <http://www.wisgov.state.wi.us/budget.asp>